

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES SUR SA GESTION PENDANT L'ANNEE 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et 116 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2012.

Ce rapport comprend les chapitres suivants :

Municipalité et Conseil communal	pages	2	à	11
Administration générale	pages	12	à	23
Finances	pages	24	à	30
Domaines	pages	31	à	40
Bâtiments	pages	41	à	50
Urbanisme	pages	51	à	56
Travaux	pages	57	à	64
Ecoles	pages	65	à	71
Cultes	page	72		
Police & Police administrative, Contrôle des habitants	pages	73	à	81
Feu	pages	82	à	83
Protection civile	page	84		
Sécurité sociale	pages	85	à	88
Conclusions	page	89		

MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL

MUNICIPALITE

Présidence :	M. Maurice Mischler, Syndic
Vice-Présidence :	M. Pierre Jolliet (jusqu'au 30 juin 2012) M. Jean-Marc Baatard (dès le 1 ^{er} juillet 2012)
Répartition des sections :	
Administration générale, finances, activités culturelles, informatique, cultes, communication	M. Maurice Mischler, Syndic Suppléant : M. Bernard Krattinger
Accueil de l'enfance, écoles, jeunesse, sécurité sociale, santé, familles, centre de vie infantine, bâtiments scolaires	M. Pierre Jolliet Suppléant : M. Alain Monod
Police (jusqu'au 30 juin 2012), Sécurité publique et police administrative (dès le 1^{er} juillet 2012) service du feu, protection civile, sports, terrains de sports, piscine, salles de gymnastique	M. Alain Monod Suppléant : M. Maurice Mischler
Travaux, assainissement (collecteurs & déchets), voirie, routes, bâtiments voirie, parcs et promenades, éclairage public, cimetière	M. Jean-Marc Baatard Suppléant : M. Pierre Jolliet
Aménagement du territoire, urbanisme, logements, constructions, autres bâtiments (dont refuges), forêts, faune et flore, cours d'eau, vigne	M. Bernard Krattinger Suppléant : M. Jean-Marc Baatard

La Municipalité a tenu 48 séances ordinaires. Indépendamment de cette activité collégiale, ses membres ont consacré une partie importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère. De plus, ils ont été appelés à représenter la commune au sein de nombreux organismes, commissions, comités et associations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune.

Lors de sa séance du 11 décembre 2012, le Conseil communal a approuvé le Règlement de la Municipalité (voir préavis n° 17/2012 amendé). Il est ici précisé qu'il s'agit d'une nouveauté, l'Exécutif palinzard n'avait pas, sous les précédentes législatures, établi un tel règlement.

DELEGATIONS PERMANENTES DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Maurice Mischler, syndic, représente la Municipalité :

- au secteur Est de Lausanne Région
- à la société des Transports publics de la région lausannoise
- à la commission d'impôt
- au comité cantonal des Pôles de développement économique
- à l'Association Biopôle
- à la commission d'estimation fiscale des immeubles (mandat délégué au technicien communal)
- à la commission communale des naturalisations
- à la commission de culture et d'animation
- à la commission de salubrité
- au conseil de Fondation de Beaulieu
- au groupe de suivi de la requalification de la RC 601

Monsieur Pierre Jolliet, municipal, représente la Municipalité :

- au conseil d'établissement d'Epalinges
- au comité directeur de la région RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à l'association pour l'accueil de l'enfance d'Epalinges
- à l'APROMAD (association pour la promotion et le maintien des soins à domicile)
- au Centre d'animation de la jeunesse
- au groupe de travail "Formation emploi jeunes" de Lausanne Région
- à la Coopérative du logement à but social, Epalinges
- au Conseil d'administration de la Fondation du Relais

Monsieur Alain Monod, municipal, représente la Municipalité :

- à la conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (jusqu'au 30.06.2012)
- à l'Association Vaudoise des Communes Déléгатrices (dès le 01.07.2012)
- à l'Association intercommunale des Taxis de la région lausannoise
- à la commission communale de police
- à la commission communale des naturalisations
- à la commission « Activités sportives » du secteur Est de Lausanne Région
- au comité directeur "CODIR" de Lausanne District

Monsieur Jean-Marc Baatard, municipal, représente la Municipalité :

- à la commission intercommunale de la STEP, Vidy
- au conseil d'administration de Desa Epalinges SA (déchetterie)
- au conseil d'administration de GEDREL (Société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise)
- à CRIDEC (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux)
- à la commission « Déchets » du secteur Est de Lausanne Région
- à la commission intercommunale des Services Industriels
- à l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux

Monsieur Bernard Krattinger, municipal, représente la Municipalité :

- à la commission d'urbanisme
- à la plate-forme "Territoire et équipements" de Lausanne Région
- au Triage forestier Mèbre-Talent
- au groupe "Transports" de Lausanne Région
- au groupe de suivi de la requalification de la RC 601
- à l'organe de gestion du pôle Vennes
- au Copil du PAC Vennes
- à l'Association « Jorat une terre à vivre au quotidien »
- au Bureau exécutif du SDCL « Schéma Directeur Centre Lausanne »
- à l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à l'Assemblée des délégués de la Caisse intercommunale de pensions (CIP)

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL (dès le 1^{er} juillet 2012)

Président	:	M. Mazyar Yosefi
1^{er} Vice-Président	:	M. Michel Perret
2^{ème} Vice-Président	:	Mme Silvia Wichoud
Scrutateurs	:	Mme Valérie Crot M. Jean Marc Favre
Scrutateurs suppléants	:	Mme Sophie Lab M. Philippe Koch
Secrétaire	:	Mme Fabienne Gheza
Secrétaire suppléante	:	Mme Françoise Aubert

COMMISSION DE GESTION

Président	:	M. André Overney
Membres	:	M. Patrick Assal Mme Catherine Burki M. Ernest Corbaz M. Yann Glayre M. Denis Hemme M. Jean-Pierre Michaud M. Michel Péter-Contesse

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de sept séances :

21 février

- Demande de crédit pour l'agrandissement du préau et des aménagements extérieurs complémentaires du collège de la Croix-Blanche
- Demande de crédit pour l'acquisition de trois nouveaux véhicules pour le service communal des travaux
- Réponse au postulat déposé par le Conseiller Olivier Veraguth concernant l'amélioration de l'éclairage au chemin du Bois-de-la-Chapelle
- Pétition du parti socialiste demandant la réintroduction du ramassage des déchets ménagers encombrants

24 avril

- Prise en considération du postulat du groupe des Verts déposé lors de la séance du 21 février 2012 concernant la création de points de collecte des déchets
- Demande de crédit de construction pour divers entretiens du réseau routier
- Demande de crédit de construction pour la création d'un tronçon de trottoir au chemin de la Girarde et la pose d'un éclairage public
- Demande de crédit de construction pour la création d'un collecteur séparatif au chemin de l'Ofréquaz
- Réponse au postulat déposé par le Conseiller Michel Perret concernant l'équipement du Conseil communal au moyen d'un système de vote électronique

26 juin

- Approbation de la modification du plan de quartier "Les Bosquets du Giziaux"
- Approbation du règlement relatif à la contribution aux équipements communautaires liés au plan de quartier « Les Bosquets du Giziaux »
- Comptes et rapport de gestion 2011

26 juin extraordinaire

- Donation pour la construction de logements protégés
- Acquisition de la parcelle 501 – rte de la Croix-Blanche 37 à Epalinges

25 septembre

- Demande de crédit de construction pour le remplacement de la chaudière, la mise aux normes de l'installation et l'assainissement des conduites de chauffage du pavillon scolaire du Grand-Chemin
- Demande de crédit de construction pour la mise aux normes et la modernisation du matériel et des installations scéniques de la salle des spectacles
- Réponse à la motion déposée pour les Verts par Mme Mary Pittet et M. Erich Dürst concernant la création d'un plan directeur communal de mobilité et d'un plan de mobilité pour le personnel communal, demande de crédit d'étude

13 novembre

- Règlement communal relatif aux taxes à percevoir en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
- Arrêté communal d'imposition pour l'année 2013
- Règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets
- Demande de crédit d'étude pour l'assainissement des installations de production et de distribution de l'énergie thermique au collège de Bois-Murat
- Budget 2013

11 décembre

- Règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – second débat
- Budget 2013 – second débat
- Règlement de la Municipalité
- Réponse à la motion déposée par la Conseillère communale Olimpia Perroud « Un pas écologique vers le numérique »

En 2012, la Municipalité a rencontré, à une occasion (le lundi 10 septembre), le Président du Conseil communal ainsi que les présidents des groupes et des partis représentés.

ELECTIONS ET VOTATIONS

Dates	Objets	Electeurs inscrits	Votants	Participation
11 mars	Elections cantonales			
	• Conseil d'Etat, 1 ^{er} tour	5'054	2'950	47.55 %
	• Grand Conseil	5'054	2'950	45.39 %
	Votations fédérales			
	• Initiative « Résidences secondaires »	5'054	2'950	58.23 %
	• Initiative « Epargne Logement »	5'054	2'950	57.82 %
	• Initiative « 6 semaines de vacances pour tous »	5'054	2'950	58.11 %
1 ^{er} avril	• Arrêté « Jeux d'argent »	5'054	2'950	57.93 %
	• Loi fédérale « Prix du livre »	5'054	2'950	57.52 %
	Elections cantonales			
1 ^{er} avril	• Conseil d'Etat, 2 ^{ème} tour	5'074	2'083	41.05 %
17 juin	Votations fédérales			
	• Initiative « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement »	5'118	2'602	50.21 %
	• Initiative « Droits populaires »	5'118	2'602	50.16 %
	• Modification LAMal « Réseaux de soins »	5'118	2'602	50.21 %
	Votation cantonale			
17 juin	• Initiative « Assistance au suicide en EMS »	5'118	2'602	50.45 %
23 septembre	Votations fédérales			
	• Arrêté sur la promotion de la formation musicale des jeunes	5'140	2'327	44.94 %
	• Initiative « Sécurité du logement à la retraite »	5'140	2'327	45.00 %
	• Initiative « Protection contre le tabagisme passif »	5'140	2'327	45.10 %
25 novembre	Votation fédérale			
	• Modification de la loi sur les épizooties	5'109	1'390	27.13 %
	Votation cantonale			
25 novembre	• Modification Constitution (articles 74 et 142) Curatelles	5'109	1'390	26.70 %

RELATIONS INTERCOMMUNALES

a) L'association Lausanne Région

Les actions et les réflexions dont l'intérêt nécessite une démarche dépassant les frontières d'une commune sont confiées à Lausanne Région afin d'être traitées dans une perspective collective. Lausanne Région travaille par thématique sur demande de ses 29 communes-membres. Ainsi, elle coordonne les commissions et les groupes de travail avant de présenter ses travaux à l'Assemblée générale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38% du canton de Vaud).

Présidé par Gustave Muheim (syndic de Belmont), le Bureau de Coordination (BC) a organisé les deux Assemblées générales ordinaires de Lausanne Région. Les comptes ont été adoptés le 29 mars 2012 lors de la session printanière tenue à Villars-Tiercelin, commune de Jorat-Menthue. L'Assemblée générale d'automne, qui a eu lieu le 20 septembre 2012 aux Cullayes, commune de Servion, a adopté le budget 2013 et a entendu le Syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, présenter les nouvelles orientations du projet Métamorphose. Cette assemblée s'est clôturée avec la présentation de la nouvelle structure cantonale pour les entreprises INNOVAUD.

Le Bureau de coordination a suivi la proposition de son président, à savoir une présentation des projets de mobilité de l'agglomération Lausanne-Morges lors du Comptoir Suisse 2012 à Beaulieu, Lausanne. Les nombreux visiteurs ont ainsi pu prendre connaissance, durant le Comptoir, des projets à l'horizon 2030 et des partenaires impliqués dans la stratégie de mobilité de la région.

Lausanne a entièrement revu sa charte graphique qui est devenue plus vivante et colorée ; elle a et, d'autre part, développé et mis en ligne son nouveau site www.lausanneregion.ch.

Le BC a engagé la nouvelle Déléguée économique, Irina Sakharova, à un taux de travail de 80%. Elle a débuté avec enthousiasme au sein de l'association régionale en février 2012.

PALM

Toute l'équipe du PALM, des schémas directeurs et du Canton ont consacré une majeure partie de leurs travaux à la révision du PALM, en vue de maintenir le délai fixé par la Confédération au 30 juin 2012. Ils ont œuvré à la finalisation du document de référence qui vise à obtenir de nouveaux cofinancements de mesures pour la période 2015-2018.

PALM 2012

En vue de finaliser le PALM 2012, un mandat a été attribué au consortium FA2C (Fischer & Montavon Architectes Urbanistes SA) en décembre 2010.

En décembre 2011, le Bureau exécutif du PALM met sur pied une « cellule opérationnelle », composée de représentants du Canton (SDT et SM) et des communes (Lausanne, Ouest lausannois) afin de reprendre la gestion de projet.

Le dossier a été déposé dans les temps impartis, mais les partenaires financiers, qui sont le Canton et les associations régionales (Lausanne Région et Région Morges), ont dû partager la note.

Au titre d'association de communes, Lausanne Région assure différentes tâches de coordination, citons notamment :

- La coordination entre présidents des Schémas directeurs.
- La préparation et la coordination des séances de COPIL avec les présidents des Schémas directeurs et participation aux séances des Groupes politiques (GROPIL) des schémas. Dès 2013, ces séances seront élargies aux chefs de projets sectoriels et se tiendront, en principe, avant chaque COPIL du PALM.
- Le lobbying auprès des instances cantonales et Confédération afin de défendre les intérêts des communes.

ECONOMIE ET ENTREPRISES

Commission Promotion économique

La Commission promotion économique, présidée par Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix, représente un organe de réflexion au service de la promotion du tissu économique régional. Le travail de la Commission se concentre sur des points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations établies en la matière ou encore l'étude de nouvelles opportunités de mise en valeur du tissu économique régional.

En 2012, la Commission s'est réunie à trois reprises.

MOBILITE

Transports

La Commission transport de Lausanne Région, présidée par Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny, a mené à bien plusieurs projets en 2011. En 2012, elle a accepté diverses propositions :

- Une participation financière pour la Semaine de la mobilité, dans le cadre du stand qui s'est tenu au Comptoir Suisse sur le thème de la mobilité.
- En ce qui concerne le site Internet www.lausanneparkingsrelais.ch, une analyse des statistiques indique 26'000 visites annuelles. La Commission a accepté de procéder à une réflexion susceptible d'apporter des améliorations ergonomiques du site afin de faciliter l'accès des internautes à l'information.
- Les prochains comptages quinquennaux de trafic individuel et collectif font l'objet de premières réflexions. Ils sont prévus pour l'année 2015. Or de nombreux travaux en ville de Lausanne auront lieu entre 2015-2017 dans le cadre de la réalisation des axes forts de transports publics. Ceux-ci donneront lieu à la fermeture du Grand-Pont durant de nombreux mois, impliquant une déviation du trafic dans le centre-ville. La Commission fera rapidement des propositions sur la date de tenue des prochains comptages.

Pyjama

Il est à noter que la fréquentation du Service pyjama a diminué de 4% en 2012, dénombant un total annuel de 86'600 passagers.

Par conséquent, une large campagne de communication a été effectuée au mois de septembre 2012 avec notamment des annonces dans la presse, des cartons suspendus dans les bus tl et trains LEB, et la mise à jour du site Internet www.service-pyjama.ch. D'autre part, à l'occasion de ses 20 ans, le Service pyjama a adopté une nouvelle identité visuelle avec un nouveau logo.

PLATE – FORME INTERGENERATIONS

ENFANTS

La Commission accueil de jour, présidée par Jean-Claude Glardon, Municipal à Bussigny, a été formée à nouveau en 2012 afin d'étudier l'épineuse question pour les communes et les réseaux d'accueil de l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'enseignement obligatoire (LEO) et d'Harmos.

Nommée auparavant « Commission petite enfance », elle a souhaité orienter son travail sur l'accueil de jour et a pris cette nouvelle dénomination.

Les réseaux d'accueil sont maintenant constitués et fonctionnent bien. Les modalités d'application du Revenu Déterminant Unifié (RDU) sont à l'étude dans différents groupes du Canton. La Commission accueil de jour de Lausanne Région estime qu'elle pourrait jouer un rôle d'appui pour les communes qui doivent toutes mettre en œuvre l'Article 63 a de la Constitution relatif à l'accueil à journée continue des enfants. C'est ainsi que l'étude mandatée par la ville de Lausanne sur l'accueil parascolaire lui a été présentée.

PREVENTION

Brochure aux migrants

Initié en 2010, le projet de traduction des lettres d'information (newsletters) aux parents de Addiction Suisse sous forme d'une Brochure aux migrants a été fortement développé en 2012.

Conseil Régional de Prévention et de Sécurité

Lausanne Région est représentée au sein du Conseil Régional de Prévention et de Sécurité (CRPS) du district de l'Ouest. L'association a attribué en 2012 des subventions à Rel'ier et Rel'aids-Fondation du Relais, Fleur de pavé, Bethraïm, Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (RERS).

SPORTS

Activités sportives

La Commission activités sportives, présidée par Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne, a été très régulièrement tenue au courant du projet Métamorphose de la ville de Lausanne. Dans ce cadre, l'information a bien circulé et tous ont été informés du souhait de la Ville de déplacer la construction de la piscine couverte olympique, prévue initialement aux Prés-de-Vidy, sur le terrain de l'actuelle salle Odysée du CIGM pour bénéficier d'économies d'échelle.

Guide sportif

Au cours de cette année, le site régional www.guidesportif.ch a subi une refonte totale de son contenu et de son graphisme pour être mieux adapté à la ligne graphique de Lausanne Région.

Centre Intercommunal de Glace de Malley

Les communes de Lausanne Région participeront, à hauteur de 450'000.- francs au déficit d'exploitation 11-12 du CIGM.

DECHETS

Taxe au sac

La Commission déchets de Lausanne Région, présidée par Jean Daniel Luthi, Municipal à Bussigny, a assuré une large information de son nouveau concept « Un sac, une couleur, un prix » aux communes vaudoises qui devaient, selon la Loi sur la Protection de l'Environnement (LPE), se mettre en conformité. Plusieurs séances de présentation du concept ont été organisées pour les communes de Lausanne Région en 2012 (Epalinges, 15 janvier 2013). Un questionnaire de principe a ensuite été soumis aux communes membres pour en déterminer les volontés. C'est ainsi que 27 communes de Lausanne Région ont adopté le système de taxe au sac.

TOURISME

Etude régionale touristique

L'étude cantonale sur les « Enjeux du tourisme vaudois » a abouti en 2012. Son but est de simplifier, clarifier et coordonner les processus de préavis, de décision et d'octroi d'aides aux structures et aux projets touristiques vaudois. Ces recommandations ont été validées par le Conseil d'Etat. L'étude menée par M. Claude-Alain Blanc a également abouti sur un inventaire de l'offre et de la demande touristique vaudoise.

b) Union des communes vaudoises

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Pour bien lui permettre de jouer ce rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les communes et aider ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives, elle se doit surtout d'agir en amont des problèmes, d'anticiper en participant à des groupes de réflexion ou en faisant connaître son point de vue dès l'ébauche de certains projets.

Ses objectifs sont :

- Promouvoir les intérêts communs et particuliers et sauvegarder les compétences des communes vaudoises;
- Assurer la formation;
- Favoriser la coordination des études, la collaboration entre les communes membres;
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les problèmes et projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et ses départements;
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

A ce jour, 287 communes sont membres de l'UCV, sur les 318 que compte le canton, soit 90 % de la population. L'organisation est dirigée par un Comité de 11 personnes, à savoir, actuellement, les syndics des communes de Bassins, Baulmes, Belmont-sur-Lausanne, Bussigny-près-Lausanne, Lausanne, Montreux, Morges, Ormont-Dessous, Payerne, Romanel-sur-Lausanne et Saint-Barthélémy. Elle est présidée par la Madame la Syndique de la commune de Bussigny-près-Lausanne, Claudine Wyssa.

Un *Conseil* de 50 membres (5 par district), un *Groupe des Villes* regroupant les communes de plus de 7'000 habitants et chefs-lieux des districts (20 au début 2013), ainsi qu'un *Groupe des Bourgs et villages* rassemblant les communes de moins de 7'000 habitants (14 délégués représentant 270 communes début 2013), composent l'organisation de l'UCV.

Le comité de l'UCV a déterminé quatre thèmes de négociations concernant l'ensemble des communes vaudoises, déclinés par ordre d'importance financière :

- La répartition de la facture sociale
- La répartition de la facture des soins à domicile
- La facture policière
- Le levée des moratoires sur les subventions routes et aux bâtiments classés.

La péréquation n'a, quant à elle, pas été incluse car elle concerne les communes entre elles alors que l'objectif de l'UCV est un rééquilibrage des charges Canton/communes. Cependant si la répartition de la facture sociale est modifiée, il sera nécessaire de procéder à quelques réglages ponctuels.

Pour plus d'informations, le site de l'UCV est consultable sous : www.ucv.ch.

ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2012, la situation était la suivante :

Greffes municipales	:	3 employés à plein temps 2 employées à temps partiel (80 % et 57,84 %) 1 apprentie ETP (équivalence temps plein) : 4.3784, sans apprentie
Bureau technique	:	3 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (80 %) ETP : 3.8000
Bourse	:	3 employés à plein temps ETP : 3.0000
Bureau Sécurité Publique	:	3 employés à plein temps ETP : 3.0000, sans les patrouilleurs scolaires
Contrôle des habitants	:	2 employés à plein temps 2 employées à temps partiel (60 % et 40 %) ETP : 3.0000
Voirie	:	14 employés à plein temps (dont 1 avec taux de rendement à 50 %) 2 apprentis ETP : 14.0000, sans apprenti
Parcs et promenades	:	2 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (60 %) 1 employée non qualifiée (90%) 2 apprentis ETP : 3.5000, sans les apprentis
Cimetières	:	1 employé à plein temps ETP : 1.0000
Conciergerie	:	8 employés à plein temps 10 employés à temps partiel (taux variables) 1 apprenti ETP : 12.6615, sans auxiliaire, sans apprenti
Forêts	:	2 employés à plein temps 1 employé à temps partiel (90 %) ETP : 2.9000
Ecoles (sans le directeur, les enseignants, les secrétaires et le personnel PPLS)	:	1 employé à plein temps (chauffeur) 1 employé de maison (Leysin, 90 %) ETP : 1.9000
Enfance, réseau communal "Mamans de jour"	:	1 employée à mi-temps ETP : 0.5000
Bibliothèque	:	1 employée à temps plein 2 employées à temps partiel (85 %, 21,54 %) ETP : 2.0654
Archives	:	1 employé à temps partiel (90 h./an)
Animation des jeunes, réfectoire scolaire	:	5 employés à temps partiel (60 %, 50 %, 50 % 33,18 %, 25 %) + un empl. formation en emploi et une auxiliaire ETP : 2.1818, sans empl. en formation et auxiliaire
Total des employés communaux	:	71 Total des ETP : 57.8871
Total des apprentis	:	6 Total empl. Formation : 1

Mutations enregistrées en cours d'année :

Arrivées	01.01.	Miauton Amandine	Greffé municipal
	01.01.	Gisclon Sébastien	Contrôle des habitants
	01.05.	Belotti David	Travaux
	01.05.	Staub Yvan	Parcs et promenades
	01.06.	Airoldi Delphine	CAJE
	01.08.	Delessert Thierry	Parcs et promenades (apprenti 3 ^{ème})
	20.08.	Stucki Maxime	Conciergerie (apprenti)
	22.08.	Bastianel Sandro	Parcs et promenades (apprenti)
	01.09.	Lepri Jessica	CAJE (auxiliaire)
	15.09	Python Luc	CAJE (formation en emploi)
Départs	29.02.	Morier Pierre-Alain	Police municipale
	31.03.	Küng Jacques	Police municipale
	31.05.	Tenthorey André-Eric	Police municipale
	31.08.	Falcy Dylan	Conciergerie (apprenti)
	14.12.	Miauton Amandine	Greffé municipal
	31.12.	Bulundwe Yves	CAJE

Modifications de contrats :

Conformément aux dispositions inhérentes à la réforme policière, la Police municipale d'Epalinges a été dissoute le 30 juin 2012. Dès cette date, seule une structure de police administrative est opérationnelle. Les trois collaborateurs de ce service ont de ce fait vu leur contrat de travail dénoncés et se sont vus proposer un nouvel engagement.

- au 30 juin 2012 : Le contrat de M. Yves Glayre, pour le poste de Commissaire de police, est résilié par un congé modification.
- au 1^{er} juillet 2012 : M. Yves Glayre est engagé à la fonction de Responsable du bureau de la Police administrative.
- au 30 juin 2012 : Le contrat de M. Philippe Boichat, pour le poste de Sergent de police, est résilié par un congé modification.
- au 1^{er} juillet 2012 : M. Philippe Boichat est engagé à la fonction d'Assistant de sécurité publique A.
- au 30 juin 2012 : Le contrat de M. Marcel Wälchli, pour le poste d'Assistant de police, est résilié par un congé modification.
- au 1^{er} juillet 2012 : M. Marcel Wälchli est engagé à la fonction d'Assistant de sécurité publique.

En raison d'une restructuration du Service des travaux et de la voirie, le chef d'équipe s'est vu proposer un nouveau poste de collaborateur polyvalent du Service technique, dès le 1^{er} septembre 2012. Il est en charge notamment du contrôle du réseau routier, de l'éclairage public, de la pose de la signalisation et de l'information de la population – en collaboration avec les assistants de sécurité publique – lors de manifestation, fouille, chantier, fermeture de route provisoire, etc.

Les salaires des membres du personnel communal n'ont pas été augmentés au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2012, sachant que l'indice des prix à la consommation a diminué depuis la dernière indexation effectuée en juillet 2011. En fin d'année, une augmentation statutaire a, en principe, été accordée aux collaborateurs communaux.

Un employé communal a suivi trois cours de formation continue. Il s'agit de M. Christian Binggeli, Chef du Service communal des forêts, lequel a participé aux cours suivants :

- Gestion du patrimoine arboré communal, en date du 6 juin 2012 ;
- Promotion de la biodiversité et gestion différenciée des espaces verts communaux, en date du 20 juin 2012 ;
- Premiers secours et techniques de bûcheronnage, le 7 septembre 2012.

Les fonctionnaires suivants ont reçu une prime de fidélité : M. Georges Egger (Travaux voirie), M. Bernard Thonney (Travaux voirie) et Mme Patricia Piano (Greffé municipal) pour 25 ans de service; M. Stéphane Mury (Forêts) et M. Thomas Nawotka (Bourse communale) pour 20 ans de service ; M. Jean-Pierre Burkhart (Travaux voirie), M. Claude Chevillat (Ecoles, Intendant Leysin), M. Guy Favez (Ecoles, chauffeur bus scolaire) et M. Yves Glayre (Bureau Sécurité publique) pour 15 ans de service . Les employés suivants ont été félicités pour leurs 10 ans de service : M. Dinis De Oliveira (Conciergerie), M. Daniel Giacomini (Travaux-voirie), M. Thierry Jaton (Cimetières), M. Patrick Marguerat (Forêts) et Mme Christine Tanner (Conciergerie).

Mme Laura Rivera (CAJE) et M. Bernard Thonney (Travaux voirie) se sont vus accorder une prime pour avoir remplacé, durant plusieurs semaines, leur supérieur hiérarchique respectif (CAJE, absence de Mme Virginie Guisan pour cause de congé maternité / Travaux voirie, absence de M. Philippe Regamey pour cause d'accident).

La commune d'Epalinges forme actuellement six apprentis (une dans les bureaux, deux au service des parcs et promenades, un à l'atelier d'entretien et de réparation des véhicules, un à la voirie et un au complexe scolaire de Bois-Murat).

L'apprentie en formation dans les services de l'administration communale, effectue actuellement sa 3^{ème} année; elle a débuté son apprentissage le 23 août 2010 au Greffé municipal pour un passage d'une année complète. Elle a ensuite poursuivi sa formation au Contrôle des habitants, puis à la Bourse communale. Elle est maintenant au Bureau technique.

A la rentrée scolaire d'août 2012, le service des Parcs et promenades a renforcé ses effectifs par l'arrivée de deux apprentis. Le premier a postulé afin de pouvoir entreprendre sa dernière année d'apprentissage (3^{ème} année) à la commune d'Epalinges, à la suite d'une rupture de contrat avec son ancien employeur. Le second a entamé sa formation d'horticulteur.

L'équipe des Parcs et promenades compte une jeune ouvrière qui doit repasser son examen dans une seule branche pour obtenir son CFC. Un accord est intervenu moyennant la signature d'un contrat de travail d'une durée limitée à une année, au taux d'activité de 90 %, lui permettant ainsi de suivre les cours professionnels dans les branches non réussies.

L'apprenti mécanicien du Service des travaux effectue sa troisième année de formation. Il devrait terminer son apprentissage à la fin de l'année scolaire 2012-2013.

L'apprenti agent d'exploitation, suivi par les responsables du Service des travaux, est en deuxième année de formation.

L'apprenti agent d'exploitation, suivi par le concierge du complexe scolaire de Bois-Murat, a terminé sa troisième année ; il a passé avec succès ses examens de fin d'apprentissage et a quitté la commune d'Epalinges, à la fin du mois d'août 2012.

ACTIVITES CULTURELLES ET D'ANIMATION

La Municipalité a mis sur pied ou contribué à l'organisation des manifestations suivantes :

29 avril et 7 juin	Promenades guidées par Lionel Maumary « A la découverte des oiseaux de nos forêts »
27 mai	Manifestation organisée à l'arrivée de la 3 ^{ème} et ultime étape du « Tour du Pays de Vaud », sur le plat de la Croix-Blanche, avec quelques stands de boissons et petite restauration
21 juin	Fête de la musique
29 juillet	Spectacle en plein-air « Quitte ou double » par la troupe « Les Tréteaux de Cossonay »
1 ^{er} août	Célébration de la Fête nationale
17 août	Animation aux sons des orgues de Barbarie
20 septembre	Conférence de Michel Rochat « Quinze années de musique à Taiwan »
1 ^{er} novembre	Conférence-film du Club Alpin Suisse, en présence de Yolane Aubert, membre de l'expédition et habitant d'Epalinges, sur l'expédition été 2012 dans la Cordillère Blanche au Pérou

Dans le cadre des festivités du 350^{ème} anniversaire de l'Eglise des Croisettes :

<i>Du 9 au 25 novembre</i>	<i>Exposition « 350^{ème} anniversaire de l'Eglise des Croisettes », avec l'organisation d'un concours de dessins des élèves des écoles d'Epalinges</i>
<i>Le 9 novembre</i>	<i>Concert gratuit à l'Eglise des Croisettes offert par l'Harmonie municipale d'Epalinges</i>
<i>Le 10 novembre</i>	<i>Deux visites commentées de l'Eglise des Croisettes</i>
<i>Le 11 novembre</i>	<i>Culte commémoratif à l'Eglise des Croisettes, suivi d'un apéritif offert par les communes d'Epalinges et de Lausanne ainsi que par la Paroisse, au foyer de la salle des spectacles, puis d'un repas ouvert à toute la population, avec le concours vocal de la Chanson d'Epalinges, puis, en fin d'après-midi, concert exceptionnel et gratuit à l'église, avec la cantatrice Brigitte Fournier, le trompettiste solo Jean-François Michel et l'organiste Anne Chollet, dans des œuvres de Johann Sebastian Bach</i>
9 novembre	Nuit suisse du conte : "Tout feu, tout flamme"
15 novembre	Conférence-film de Marc Decrey et Sylvie Cohen, journalistes « Quand le Pôle perd le Nord »

Les Aînés de la commune (toutes les personnes en âge AVS) ont été conviés à une sortie sur le Léman, le mercredi 4 juillet. Les 380 participants ont embarqué à bord du bateau "Lausanne" pour un tour d'un peu plus de trois heures.

Les après-midi musicaux et dansants ont à nouveau été organisés à l'intention des Aînés, à raison de cinq animations par année, au vu du succès rencontré et du désir exprimé par les participants.

Durant les vacances d'été, 117 enfants ont participé au "Passeport vacances" 2012 (84 pour la version traditionnelle, 33 pour la version farniente).

Epalinges a participé à la deuxième édition du « Passe-Passe » s'étendant du 13 au 28 octobre 2012. D'une manière générale l'édition 2012 n'a pas remporté le succès attendu, pour Epalinges, seuls trois participants ont été recensés. Se basant sur le système du passeport vacances, cette offre permet aux jeunes d'être en contact avec les entreprises, associations, institutions ou indépendants qui désirent faire découvrir leur métier.

La Semaine de la mobilité 2012 s'étendant du 16 au 22 septembre, organisée dans toute l'Europe, a une nouvelle fois été fêtée sur notre commune. La population palinzarde a été invitée à participer à des initiations au nordic walking organisée à deux reprises, les mardi 18 et jeudi 20 septembre, à 18h00; à un parcours botanique mené par l'expert en la matière, M. Pierre Hainard, le mercredi 19 septembre, à 17h00. La journée de la Fête de la mobilité – le samedi 22 septembre, de 8h30 à 13h30 – la place de la Croix-Blanche a accueilli la vente-échange de jouets organisée par l'Association des Parents d'Elèves et une démonstration de vélos électriques par le magasin Tandem, à Lausanne. Un rallye a en outre été organisé sur la place de la Croix-Blanche (départ et arrivée). Dans l'après-midi, un parcours contes, animé par M. René Leresche, a également été proposé.

Le journal officiel de la commune d'Epalinges, "Le Palinzard", a été publié, comme à l'accoutumée, à quatre reprises (du n° 172 de mars 2012 au n° 175 de décembre 2012). Le nombre d'informations données dans cette publication nécessite des éditions de dix voire douze pages.

ACTIVITES « JEUNESSE »

Centre d'animation des jeunes d'Epalinges (CAJE)

L'année 2012 s'est déroulée au rythme des activités du centre et des démarches participatives de projet que le CAJE a mis en place. Elle s'est notamment démarquée des années précédentes par le renforcement de son effectif au réfectoire et par l'engagement d'un étudiant en emploi.

Le CAJE a continué de proposer un accueil libre au quotidien pour les jeunes de la commune. Les horaires d'ouverture ont été maintenus du mercredi au dimanche ainsi que pendant les vacances scolaires et les jours fériés (à l'exception des vacances de Noël et d'été). Les activités proposées par l'équipe d'animation ont été conservées (repas, soirées à thème, jeux, sorties mensuelles, projections, échanges, débats etc.). L'équipe continue d'être à disposition des jeunes pour les soutenir dans leurs différents projets et dans leurs problématiques personnelles. Elle met à leur disposition des informations concernant le réseau social et éducatif et fait de la prévention au quotidien.

Cette année 2012 aura été marquée par la mise en place de nouveaux projets et par des changements au sein de l'équipe d'animation. Il a été constaté que chaque projet demande un certain temps de réflexion et d'adaptation. Le travail en réseau continue d'être l'une des priorités du centre d'animation.

A l'occasion des fêtes de la musique, le CAJE a pu participer au développement de l'offre culturelle de la commune. La participation du centre à la commission culturelle permettra de continuer à proposer un travail de coordination lors de ce type d'événements. Le bilan de cette première édition a été très positif ce qui réjouit l'équipe d'animation et lui permet de reconduire son mandat.

Les ouvertures mensuelles de la salle de gym de la Croix-Blanche, proposées les dimanches d'hiver à la population palinzarde, ont permis de tester et d'installer ce projet. L'offre sportive de ces après-midis a pu ainsi être peaufinée et des réflexions autour de la promotion ont pu être menées de manière plus objective.

Depuis la rentrée de septembre, l'équipe d'animation accueille un étudiant en emploi à 50%. Sa présence, en plus de renforcer l'équipe, permet au CAJE d'offrir un lieu de formation. Ainsi, à la fin de l'année 2012, l'équipe compte 3 animateurs socioculturels et un étudiant en cours d'emploi pour un taux de 190%. Ce taux sera revu à la hausse pour 2013, notamment pour assurer un travail de qualité au réfectoire scolaire.

Grâce à l'expérience, au soutien de la commune et aux réflexions qui ont été menées, l'accueil parascolaire a pu être réadapté dès la rentrée au mois de septembre. Deux personnes encadrent désormais ces animations, un animateur socioculturel et un moniteur qui sont tous deux directement rattachés au CAJE. Cet accueil a ainsi pu être professionnalisé. A noter qu'environ 25 à 30 jeunes participent chaque jour aux activités proposées.

SPORTS

Les travaux d'agrandissement du terrain synthétique multisports de la Croix-Blanche, débutés en avril 2009, n'ont malheureusement pas repris dans le courant de l'année 2012.

En effet, après un examen approfondi de l'ensemble du dossier avec le bureau d'ingénieur la Municipalité a pris acte que les problèmes géologiques constatés en cours de chantier empêchent la poursuite de la construction du terrain synthétique, tel que prévu initialement, nécessitant vraisemblablement un redimensionnement du projet. Au vu de cette situation et compte tenu de l'importance du litige, la Municipalité a mandaté un avocat pour faire valoir ses droits dans cette affaire.

En juillet 2012, l'étude menée par le service technique communal évaluait le litige subi par la commune à CHF 1'275'000.--. La Municipalité, par son avocat, a alors adressé un courrier à la partie adverse dans la perspective de trouver une solution transactionnelle, à condition que celle-ci ne préterite pas les intérêts de la commune et qu'elle puisse déboucher rapidement sur une issue positive.

En décembre 2012, la Municipalité, n'ayant pas reçu de réponse à sa proposition de juillet, malgré plusieurs rappels, a accordé, à la partie adverse, un ultime délai, échéant au 21 décembre 2012, pour communiquer sa position. Le 31 décembre 2012, aucune réponse n'étant parvenue, la Municipalité a donc décidé d'adresser, par l'intermédiaire de son avocat, une requête de conciliation auprès de la Chambre patrimoniale cantonale.

Le 27 juin 2011, la Municipalité a mandaté l'entreprise TerraSport SA, à Cossonay, pour les travaux d'entretien et de régénération du terrain de football sis dans le complexe scolaire de Bois-Murat. Ce contrat porte sur une durée de 4 ans (2011-2012-2013-2014), la tonte du gazon ainsi que l'arrosage étant laissés aux soins de la commune. Coût annuel : CHF 3'152.95 (TTC). Il est précisé ici que cette société est déjà sous contrat avec la commune concernant les terrains de football de la Croix-Blanche ainsi que du Bois de la Chapelle, et qu'elle donne entièrement satisfaction. Durant les périodes d'intervention, le terrain ne sera pas fermé au public (seules les chaussures à crampons seront interdites).

La Municipalité a décidé d'adhérer à l'Association Suisse des Sports (ASSS). Cette adhésion, d'un coût annuel de CHF 700.00, permet notamment à la commune de pouvoir bénéficier de conseils dans de nombreux projets liés au sport, ainsi que de tisser des liens avec diverses instances ayant une grande expérience dans le domaine.

Les sociétés sportives de la commune ont bénéficié, comme chaque année, d'un subside de CHF 60.- par jeune, jusqu'à 20 ans, habitant la commune. Ce subside est également octroyé aux jeunes Palinzards inscrits dans un club hors commune, dans la mesure où un même club n'existe pas à Epalinges.

D'autre part, les sociétés palinzardes bénéficient gratuitement de toutes les structures nécessaires à la pratique de leur sport (salles de gymnastique dûment équipées et entretenues, à l'instar des surfaces de jeux en extérieur).

TRANSPORTS PUBLICS

La commune d'Epalinges est appelée à participer au déficit des lignes du trafic général ou régional et à celui des lignes d'agglomération ou urbaines.

Pour les lignes du trafic régional, la répartition du montant à la charge des communes est effectuée en proportion du chiffre de la population et du coefficient de desserte par jour ouvrable.

Notre contribution aux transports publics s'est élevée globalement à CHF 3'057'079.60, soit CHF 2'314'900.00 pour le trafic d'agglomération et CHF 742'179.60 pour les frais du trafic régional.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de soixante communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2012, les actionnaires ont procédé à l'acceptation de la fusion, par absorption, des sociétés tsol et métro LO dans la société tl.

Depuis la mise en service officielle du M2 ainsi que du nouveau R08, à fin 2009 l'accès à Epalinges depuis Lausanne se fait uniquement par le M2. La commune est desservie par 2 lignes internes : ligne 45 (Bois-Murat - Chalet-à-Gobet) et 46 (Bois-Murat - Ballègue), à raison d'un bus toutes les vingt minutes, du lundi au vendredi, toutes les trente minutes le samedi et une fois par heure le dimanche ainsi que les jours fériés. Depuis le terminus des Croisettes, il est également possible d'utiliser la ligne 62 (Les Croisettes - Moudon) ou 64 (Les Croisettes - Moudon, via Vers-chez-les-Blanc). Pour des raisons d'optimisation des véhicules, les lignes des Croisettes sont interlignées, c'est à dire qu'un même véhicule peut circuler sur plusieurs lignes. Cet interlignage fonctionne, cependant en situation perturbée, il arrive que certaines courses de la 45/46 ne soient pas effectuées pour assurer les départs de la ligne 62 qui circule à une fréquence d'une heure.

Depuis le 11 décembre 2011, la ligne de CarPostal 435 (Thierrens-Chalet-à-Gobet) fait également halte au terminus du M2.

Pour la première fois dans l'histoire des TL, cent millions de voyageurs ont embarqué à bord des véhicules en un an. Cent millions, c'est aussi le nombre de clients transportés par le seul métro m2 depuis son ouverture en octobre 2008. Sur le réseau routier, la croissance des voyageurs a été de 2,5 %, quant au M2, son évolution se poursuit avec 3,1 %. Le 7 décembre 2012, record d'affluence battu pour le M2 lors d'une journée marquée par de fortes précipitations de neige : 112'520 voyageurs transportés.

Lors de l'entrée en vigueur du nouvel horaire à fin 2012, la restriction d'horaires d'utilisation pour les seniors a été supprimée et le tarif des titres de transport a été augmenté de 5.5 %.

Les habitants d'Epalinges ont pu bénéficier une nouvelle fois, pour le prix de CHF 35.- (pièce), de 5 cartes journalières qui permettent de voyager librement sur le réseau des CFF et de nombreux chemins de fer privés.

Suite à l'adoption du préavis communal relatif au transport gratuit pour les écoliers, en novembre 2009, la Bourse communale a délivré 505 attestations pour abonnements Mobilis à 100 %, dont 490 abonnements retirés et 627 attestations accordant un rabais de 50 % sur le prix de l'abonnement, 407 abonnements retirés.

INFORMATIQUE

A la suite de l'étude évoquée en 2011 déjà, des travaux ont été réalisés pour consolider et améliorer le système de sauvegardes du réseau informatique communal.

Dès le mois de juin 2012, nous pouvons compter sur un système de sauvegardes dupliqué, à savoir que le système sur bandes (cassettes LTO Ultrium) installé lors du changement des serveurs en mai 2011, situé au 2^{ème} étage de la Maison palinzarde, fonctionne maintenant en parallèle avec un système sur disques (baie de disques NETAPP), situé dans les sous-sols de la Maison de commune.

Par conséquent, la sécurité et la facilité de récupération ont été grandement améliorées ; le coût des travaux s'est élevé à CHF 25'505.30.

Toujours dans un but de modernisation des infrastructures informatiques et conformément au budget 2012, tous les postes de l'administration ont été changés au profit de machines toujours plus performantes et des écrans larges à LED de dernière génération ont remplacé les anciens écrans de petite taille pour un confort d'utilisation accru et une consommation énergétique moindre. Ces améliorations représentent une dépense globale de CHF 24'564.90.

Deux portables ont également été achetés, l'un pour le Secrétaire municipal (saisie immédiate des décisions et débats lors des séances de Municipalité, du Conseil communal ou autres) et l'autre à disposition des différents Services communaux lors de séances diverses (présentations ou prises de notes), pour une dépense totale de CHF 1'428.45.

Pour terminer, une étude est actuellement en cours afin de développer la GED (gestion électronique des documents) dans d'autres Services que la Bourse communale (Greffé municipal, notamment). En effet, une telle gestion permet un accès aisé et rapide à l'ensemble des documents, ainsi qu'un gain sensible en terme écologique (économie de papier non négligeable).

REGLEMENTS COMMUNAUX

En vue de l'ouverture de la bibliothèque scolaire au public, son règlement datant de 1994 a été adapté le 6 août 2012.

Suite à l'introduction d'animations, le règlement du réfectoire scolaire a été modifié le 22 juin 2012.

Le Plan communal de classement des arbres, datant de 1973, est en cours de révision.

Le Règlement de la Municipalité a été soumis et adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 décembre 2012.

Lors de sa séance du 11 décembre 2012, le Conseil a approuvé le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets ; son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} mars 2013.

REGISTRE CIVIQUE

L'administration communale a tenu régulièrement à jour le rôle des électeurs. Elle s'est attachée plus spécialement à inscrire d'office les électeurs qui remplissaient les conditions légales et de radier ceux ayant cessé de remplir ces conditions (principalement les électeurs ayant quitté la commune).

Elle a aussi contrôlé les signatures dans le cadre de trente-trois initiatives populaires ou référendums (contre 22 en 2011).

Au 31 décembre 2012, Epalinges comptait 5113 électeurs inscrits en matières fédérale et cantonale et 5744 électeurs inscrits en matière communale. Parmi les électeurs inscrits en matière communale, il y avait donc 631 personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, résidant en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins.

ADMISSIONS A LA BOURGEOISIE D'EPALINGES

La Loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité du Canton de Vaud est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005; elle donne la compétence à la Municipalité d'accorder ou de refuser la bourgeoisie.

Au cours de l'année, la Municipalité, sur la base du préavis de la Commission consultative des naturalisations en ce qui concerne les naturalisations ordinaires (avec audition), a accordé la bourgeoisie de la commune d'Epalinges à 53 personnes de nationalité étrangère, à 5 jeunes de la 2^{ème} génération, ainsi qu'à 8 étrangers nés en Suisse, sous réserve de la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation et de l'octroi du droit de cité cantonal. Statistique : Allemagne : 2, Bosnie et Herzégovine : 5, Burundi : 2, Canada : 2, Chine : 3, Colombie : 4, Espagne : 4, France : 20, Grande-Bretagne : 1, Italie : 7, Kosovo : 1, Portugal : 15

En 2012, une demande de bourgeoisie a été refusée suite à la première audition devant la Commission consultative des naturalisations (la procédure quant à une seconde audition est en cours).

NONAGENAIRE

Dix-huit personnes ont atteint leur nonantième anniversaire au cours de l'année 2012. Il s'agit de Eliska Vovesny, le 10 janvier; Alice Pauli, le 13 janvier; Paul Brunner, le 24 janvier; Paul Hangartner, le 5 février; Laszlo Kaposy, le 17 mars; Liliane Waridel, le 5 mai; Georges Zeiter, le 6 mai; Marta Nicolet, le 8 mai; Henri Meister, le 21 mai; Angelo Bordin, le 7 juin; Marguerite Castiglioni, le 30 juin; Emma Plancherel, le 30 juin; Maria Poehn, le 8 juin ; Berthe Cavin, le 7 juillet; Edith Ducret, le 16 août; Marguerite Desarzes, le 30 août; Clara Martinet, le 9 septembre; Sylvain Meyer, le 16 novembre.

Selon la coutume, une délégation des autorités communales visite les nonagénaires disposés à l'accueillir, à domicile, pour partager un instant de convivialité au cours duquel le cadeau traditionnel (400 francs avec un bouquet de fleurs ou six bouteilles de vin) leur est remis.

SOIREES D'ACCUEIL

Sur les 103 jeunes palinzards conviés à la réception donnée en leur honneur (âge de la majorité civique), 39 filles et garçons ont répondu présents. Après une présentation des activités de la Municipalité, les jeunes ont été informés par Monsieur le Président du Conseil communal des tâches et attributions de l'Autorité législative. Ensuite les convives ont été invités à partager un apéritif et un repas pris en commun, dans la bonne humeur, à l'Auberge communale. Un cadeau souvenir a été remis à chaque participant.

La soirée permettant d'accueillir les nouveaux habitants et de distribuer les Mérites 2012 s'est déroulée le 7 mai 2013, à la salle des spectacles. Destinées à récompenser les Palinzards ayant particulièrement brillé dans les domaines sportif, culturel, artistique ou professionnel, les médailles ont été remises aux trois candidatures retenues : M. William Gosselin, Mérite sportif - vélo, pour son aventure de 14'000 kilomètres à vélo, à travers 26 pays sur quatre continents, en 368 jours de voyage ; l'équipe scolaire de volley-ball, Mérite sportif - volley-ball, pour son titre de Championne vaudoise scolaire de volleyball 2012 ; Mme Janine Corbaz, Mérite bénévolat/implication sociale - marche en forêt, pour son sérieux et sa fidélité dans la conduite du groupe de dames d'Epalinges dans leur marche du jeudi à travers les forêts du Jorat.

Le Mérite décerné se compose d'une médaille, recouverte d'or et un diplôme; il a été remis aux trois lauréats de cette édition.

FINANCES

BOURSE COMMUNALE

Le service des finances gère principalement les activités suivantes (liste non exhaustive) :

Activités	Détails
Comptabilité générale, investissements	Tenue de la comptabilité jusqu'à la clôture des comptes, établissement et gestion du budget
Gestion des débiteurs	Facturations, encaissements, contentieux
Gestion des créanciers	Enregistrements, paiements
Gestion des salaires	Administration, paiements, suivi des diverses assurances sociales
Service de guichet	Réception, vente de cartes de déchetterie et de cartes journalières CFF, paiements et encaissements divers, renseignements, etc.
Gestion du parc informatique	Maintenance, gestion de projets, support aux utilisateurs
Contrôle de gestion	Trésorerie, emprunts, contrôle budgétaire, études et analyses financières diverses
Gestion de la cave à vin	Participation à la vente annuelle du vin de la vigne communale "Les Dares"

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les autorisations d'emprunts ont été remplacées par un plafond d'endettement communal.

Pour les années 2011 à 2016 (préavis 20/2011), la commune a fixé un plafond d'endettement à CHF 56'000'000.00 et un plafond pour risques de cautionnements à CHF 10'000'000.00.

A fin 2012, l'endettement brut d'Epalinges s'élève à CHF 31'555'000.00 (taux moyen de 2.52%) et les cautionnements sont arrêtés à CHF 5'910'000.00.

DÉBITEURS DOUTEUX

La bourse communale facture, notamment, l'impôt foncier et les taxes diverses. Le risque de non encaissement sur les débiteurs dont le recouvrement nous incombe est toujours très faible. Au 31 décembre 2012, l'évaluation de ces créances douteuses est estimée à CHF 5'000.00 sur un total comptabilisé de CHF 1'702'015.25 (0.29 %).

L'encaissement des autres impôts communaux est assuré par l'Administration cantonale des impôts (ACI). En 2012 et comme les années précédentes, l'ACI nous a adressé une évaluation des postes ouverts, comprenant les acomptes facturés. Nous observons une diminution des impôts dus par les personnes physiques (- CHF 722'791.84), alors que ceux dus par les personnes morales augmentent légèrement (+ CHF 31'902.11).

Les arriérés d'impôts sont principalement constitués d'acomptes sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour CHF 4'909'321.54 (CHF 5'316'142.72 en 2011).

IMPÔTS COMMUNAUX - CRÉANCES OUVERTES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Années	Personnes physiques	Personnes morales
2004 et antérieures	270'990.57	5'701.15
2005	274'697.93	10'190.92
2006	43'011.01	4'685.45
2007	23'097.67	9'270.97
2008	466'737.42	7'548.27
2009	240'211.21	-7'118.35
2010	578'616.02	53'147.55
2011	1'192'887.46	-14'138.84
2012	1'837'806.80	129'931.92
Totaux	4'928'056.09	199'219.04

La provision pour pertes sur débiteurs ACI "personnes physiques et morales" figure au bilan sous le poste 9282.21 pour un montant total de CHF 1'678'000.00.

Cette dernière opération est fondée sur la qualité du débiteur (et non pas uniquement sur la procédure d'encaissement de chaque facture prise individuellement) et porte sur l'entier de l'arriéré ouvert. Ces informations nous sont fournies annuellement par l'ACI.

MARCHANDISES ET APPROVISIONNEMENTS

Les stocks (mazout, essence, sel) sont comptabilisés selon la méthode appelée "first in, first out" (premier entré, premier sorti). Par conséquent, la dépense inscrite au compte de fonctionnement reflète la consommation effective de l'année. Les variations du prix du mazout et de l'essence se répercutent progressivement dans le temps au fur et à mesure de la consommation.

TITRES ET PAPIERS VALEURS

Tous les titres en notre possession sont déposés sur un compte de dépôt ouvert auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. L'inventaire de ces titres et participations est fourni à l'avant-dernière page de la rubrique "Finances".

IMPÔTS

Généralités

Les taxations définitives sont établies par l'ACI pour toute l'année en prenant en considération la situation du contribuable au **31 décembre**. Les acomptes sont répartis provisoirement entre le Canton et la(les) commune(s) de domicile du contribuable à la date de calcul (début de l'année). Les versements périodiques effectués par l'ACI n'ont dès lors qu'un caractère **provisoire** pouvant être fondamentalement différent de la répartition réelle des impôts communaux (bordereau définitif).

Le décalage dans le temps entre les éléments de calcul pris en compte lors de l'établissement des acomptes et la situation économique réelle du contribuable peut entraîner des fluctuations importantes des recettes fiscales annuelles. Dès lors, l'état d'avancement des taxations définitives par l'ACI peut influencer le niveau des rentrées fiscales d'un exercice à l'autre. A fin décembre 2012, le pourcentage des contribuables palinzards ayant été taxés définitivement pour l'année 2011 était arrêté à 62.93 % (97.45 % pour 2010 et 99.08 % pour 2009).

Les postes de l'impôt sur le revenu et la fortune comprennent les taxations définitives et des compléments d'impôts 2011 et antérieurs, ainsi que les acomptes 2012 facturés.

Situation 2012

Le taux d'imposition communal 2012 est de 66 % de l'impôt cantonal de base (préavis n° 18/2011).

Le produit des impôts 2012 s'élève à CHF 32'825'967.08, contre CHF 28'421'600.00 au budget (+ 15.50 %) et CHF 27'449'815.61 en 2011 (attention : taux d'imposition communal = 64 %).

Les écarts les plus significatifs par rapport au budget concernent les impôts suivants : sur le revenu (+ CHF 970'584.68) et la fortune (+ CHF 165'585.65) des personnes physiques, à la source (+ CHF 815'122.61), sur le capital des personnes morales (+ CHF 86'134.90), sur les successions et donations (+ CHF 755'370.70), ainsi que la part à l'impôt sur les gains immobiliers (+ CHF 944'006.25) et les droits de mutations (+ CHF 643'831.30).

ÉVOLUTION DE CERTAINES RECETTES FISCALES (en millier de CHF)

Années	* Personnes physiques				Droits de mutation		Gains immobiliers		Successions et donations	
	Revenus		Fortune							
2003	18'516		3'433		625		392		359	
2004	15'759	-14.89%	2'631	-23.35%	800	+28.02%	438	+11.66%	581	+62.06%
2005	17'644	+11.95%	2'571	-2.32%	942	+17.61%	436	-0.61%	363	-37.64%
2006	18'135	+2.78%	2'661	+3.50%	1'080	+14.65%	412	-5.50%	428	+17.90%
2007	18'645	+2.78%	2'873	+7.97%	992	-8.15%	677	+64.32%	544	+27.10%
2008	19'919	+6.83%	3'342	+16.36%	777	-21.72%	596	-11.92%	1'228	+125.86%
2009	21'880	+9.85%	3'627	+8.53%	759	-2.32%	367	-38.42%	191	-84.45%
2010	20'723	-5.29%	3'106	-14.36%	929	+22.40%	906	+146.9%	1'608	+741.89%
2011	18'418	-11.12%	2'724	-12.30%	961	+3.44%	929	+2.54%	670	-58.33%
2012	20'971	+13.86%	3'166	+16.23%	1'444	+50.26%	1'644	+76.96%	1'205	+79.85%

* Coefficient communal : jusqu'à fin 2003 : 90 (avant bascule), dès 2004 : 70, dès 2011 : 64 (nouvelle bascule) et dès 2012 : 66 (nouvelle bascule).

Années 2003 à 2011 : rétrocessions intercommunales comprises

SERVICE FINANCIER

Au 31 décembre 2012, les emprunts contractés à moyen et long termes s'élevaient à CHF 31'555'000.00 (CHF 28'260'000.00 en 2011).

Les emprunts ci-dessous ont été renouvelés en cours d'année, à savoir :

- Postfinance (ex-Rentenanstalt), CHF 1'600'000.00 échu le 23.05.2012 (2.55 % à 9 ans), renouvelé et augmenté à CHF 2'500'000.00 le 10.04.2012 auprès de la SUVA au taux de 1.45% pour une durée de 10 ans (- 1.10 % pour une période plus longue d'un an) ;
- KommunalKredit Austria AG, CHF 2'000'000.00 échu le 07.10.2012 (3.25 % à 10 ans), renouvelé pour le même montant le 10.02.2012 auprès de Postfinance au taux de 1.28 % pour une durée de 9 ans (- 1.97 % pour une durée plus courte d'une année).

De plus, profitant des taux historiquement bas, en prévision des importants investissements en cours et à venir et dans le but d'anticiper de futurs renouvellements de prêts (2013 ou 2014), un nouvel emprunt a été conclu, soit :

- AXA-Winterthur assurances, CHF 2'500'000.00, valeur 10.02.2012, au taux de 1.75 % pour une durée de 15 ans.

Des amortissements financiers (annuités) ont été payés pour CHF 105'000.00.

L'intérêt de la dette de CHF 852'622.81 (CHF 833'801.11 en 2011 et CHF 861'027.29 en 2010) représente 2.60 % des revenus fiscaux de l'année, contre 3.04 % en 2011.

ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE ET DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Années	Emprunts	Variation	Dettes par habitant	Charges d'intérêts	Taux moyen
2005	36'890'000		4'745	1'357'570	3.68%
2006	35'985'000	-905'000	4'585	1'204'414	3.35%
2007	33'480'000	-2'505'000	4'213	1'099'552	3.28%
2008	28'575'000	-4'905'000	3'501	987'283	3.46%
2009	27'570'000	-1'005'000	3'303	893'681	3.24%
2010	28'365'000	795'000	3'332	861'027	3.04%
2011	28'260'000	-105'000	3'273	833'801	2.95%
2012	31'555'000	3'295'000	3'563	852'623	2.70%

Une attention particulière est portée à l'échelonnement des emprunts et, en fonction des investissements futurs, ainsi que des taux en vigueur le moment venu, à la réduction de la dette (voir échéancier à la fin de la rubrique "Finances").

Malgré un endettement plutôt important, la réduction de la dette de 2005 à 2011 et les taux attractifs de ces dernières années ont permis de diminuer, puis contenir la charge d'intérêts (- CHF 504'947.00 en sept ans).

La trésorerie disponible a augmenté en 2012, permettant de solder les conséquents investissements en cours ou réalisés (CHF 5'614'476.61 en 2012 et CHF 11'490'595.38 en 2011) ne recourant pas massivement à de nouveaux emprunts. De plus, les taux d'intérêts rémunérateurs étant devenus presque inexistantes, ces derniers n'ont permis de rentabiliser la trésorerie qu'à hauteur de CHF 25'350.82 (CHF 38'375.44 en 2011), faisant passer la charge nette d'intérêt de la dette à CHF 827'271.99, soit 2.52 % des revenus fiscaux (CHF 795'425.67 et 2.90 % en 2011).

Au 31 décembre 2012, le montant disponible sur le compte de chèque postal était arrêté à CHF 8'030'123.54 (CHF 1'039'502.63 une année auparavant). La procédure de rentabilisation est toujours dictée par les marchés financiers moroses depuis plus de trois ans, qui ont continué de faire baisser les taux de rendement des placements.

Les emprunts arrivant à échéance les 18 mars 2013 (Vaudoise assurances, CHF 2'500'000.00 au taux fixe de 2.78 %) et 30 septembre 2013 (Fonds de compensation AVS, CHF 2'200'000.00 au taux fixe de 3.30 %) devraient être renouvelés ou remboursés partiellement en fonction des investissements en cours ou à venir, ainsi que des taux du marché.

PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

Dans le cadre de la péréquation directe, ainsi que la facture sociale, les chiffres portés au budget constituent des acomptes calculés selon la classification des communes basée sur les rendements fiscaux 2010 (les chiffres définitifs 2011 n'étant pas connus lors de la facturation des acomptes).

Comme chaque fin d'année, le Conseil d'Etat a communiqué en novembre 2012 que les charges 2012 devraient varier quelque peu par rapport aux chiffres annoncés pour le calcul des acomptes. Mais il convient toujours de noter que de nombreuses communes ont procédé à des changements de taux d'imposition, à des fusions ou à l'encaissement de recettes fiscales conjoncturelles supérieures aux prévisions, pouvant ainsi modifier fondamentalement les montants à charge des autres communes.

Notre contribution au fonds de péréquation directe provisoire s'est élevée à CHF 1'397'760.00 (montant net), à laquelle il convient de soustraire le solde 2011 reçu sur l'exercice 2012 d'un montant de CHF 633'983.00, contre une charge complémentaire de CHF 944'646.00 en 2011.

A l'instar de l'année dernière, le calcul définitif (facture finale) de la péréquation directe et de la facture sociale interviendra d'ici au 31 juillet 2013 sur la base des comptes 2012. Par conséquent, le résultat effectif 2012 sera comptabilisé sur l'exercice 2013.

Comme mentionné précédemment, le bouclage enregistre des acomptes 2012 pouvant fortement varier en fonction de la situation réelle de la commune et de toutes les autres. Raison pour laquelle il est extrêmement difficile d'évaluer si, et dans quelles mesures, le décompte définitif peut être susceptible d'évoluer.

BOUCLEMENT DES COMPTES

Les renseignements se rapportant à la clôture annuelle, les différentes analyses ainsi que le détail des investissements vous sont présentés dans la brochure des comptes 2012.

INVENTAIRE DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Quantité / désignation	Valeur nominale	Valeur au 01.01.2012	Acquisition	Amortissement Remboursement	Valeur au 31.12.2012	Valeur vénale 31.12.2012	Rendement 2012
Titres du patrimoine administratif (comptes 9153.00, 9165.01 et 9165.02)							
Compte 9153.00							
24 Actions nom. CRIDEC		24'000	1		1	pm	
225 Actions nom. Centre intercommunal de glace de Malley		112'500	1		1	pm	
80 Parts sociales nom. Société immobilière LOGACOP, Lausanne		8'000	1		1	pm	
50 Parts sociales nom. Société coopérative des sites et espaces verts		5'000	1		1	pm	
3 Parts sociales nom. Société de l'asile du Marchairuz, Le Chenit		225	1		1	pm	
184 Actions Télé-Leysin SA, Leysin		184	1		1	37	
15 Actions "nouvelles" Transports publics région lausannoise SA °		3'750	1		1	pm	
13 Actions "privilegiées" Transports publics région lausannoise SA °		3'250	1		1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative du Logement à but social Epalinges		3'000	1		1	pm	
1 Part sociale de soutien nom. L'association des "Milices vaudoises"		500	1		1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)		100	1		1	pm	
28 Actions nom. Sucrerie d'Aarberg et de Frauenfeld		280	280		280	1'106	22
460 Certificats d'actions nom. Romande Energie Holding SA, Morges *		11'500	11'500		11'500	489'900	11'500
5 Actions nom. BVA Holding, Lausanne		500	1		1	pm	
8 Parts sociales nom. Association Forestière vaudoise et du bas-Valais		2'000	1		1	pm	
10 Actions LS Vaud foot SA, Lausanne		40	-		-	pm	
20 Actions nom. CGN		500	1		1	50	
Comptes 9165.01 + 9165.02							
157 Actions nom. Gedrel SA - libérées à 50 %		450'000	235'500		235'500	pm	
5 Actions nom. Biopôle SA - certificat émis en 2005		50'000	1		1	pm	
Totaux		675'329	247'295	-	247'295	491'093	11'522

* Titres avec droit de préemption (valeur de clôture au 31.12.2012, CHF 1'065.00 par titre)

° Titres en cours de fusion auprès des TL

pm = pour mémoire

ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERMES - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Début	Désignation de l'emprunt	Taux %	Montant au 31.12.2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
18.03.2003	9221.42 - Vaudoise Générale	2.7800	2'500'000	2'500'000															
30.09.2003	9221.44 - Fds comp. AVS	3.3000	2'200'000	2'200'000															
30.04.2004	9221.47 - Banque Raiffeisen	3.1250	2'000'000	2'000'000															
30.09.2003	9221.45 - Kommunalkredit Austria AG	3.3500	2'555'000	105'000	2'345'000														
09.01.2006	9221.49 - BCV	2.7000	1'800'000			1'800'000													
30.05.2005	9221.48 - BCV	2.6500	1'200'000			1'200'000													
09.01.2006	9221.50 - Vaudoise Vie	2.6900	2'000'000			2'000'000													
12.06.2008	9221.33 - Postfinance (ex-Swiss Life)	3.8000	2'500'000				2'000'000	2'500'000											
11.05.2009	9221.37 - Vaudoise Vie	2.8000	1'900'000					2'500'000											
11.01.2010	9221.51 - Postfinance	2.4500	900'000					900'000											
03.05.2010	9221.52 - SUVA	2.2000	1'000'000					1'000'000											
03.09.2010	9221.53 - Vaudoise Vie	2.1300	1'500'000					1'500'000											
07.10.2011	9221.54 - AXA-Winterthur	1.8500	2'500'000									1'500'000							
10.02.2012	9221.55 - Postfinance	1.2800	2'000'000									2'000'000							
10.02.2012	9221.56 - AXA Leben	1.7500	2'500'000										2'500'000						
10.04.2012	9221.57 - SUVA	1.4500	2'500'000										2'500'000						
Total dette à moyen et long termes		2.52	31'555'000	4'805'000	4'345'000	3'000'000	2'000'000	2'500'000	1'900'000	0	1'900'000	2'000'000	2'500'000	0	0	1'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
En % de la dette totale			100.00%	15.23%	13.77%	9.51%	6.34%	7.92%	6.02%	0.00%	6.02%	6.34%	7.92%	0.00%	0.00%	4.75%	7.92%	7.92%	7.92%

DOMAINES

IMMEUBLES

Dans le cadre de l'élaboration du PIMEMS (programme d'investissements de modernisation des EMS), le Service cantonal de la santé publique et de la planification sanitaire a prévu la construction d'un établissement médico-social sur le territoire de la commune d'Epalinges (voir rapport de gestion 2004).

Les études préparatoires ont établi qu'il fallait une surface de 5'000 mètres carrés pour réaliser le projet. La municipalité s'est engagée à mettre à disposition la partie inférieure de la parcelle 575 sise "A la Cabolétaz", sous la forme d'un droit de superficie, pour une durée de nonante-neuf ans, moyennant une redevance de CHF 1.- le mètre carré (voir préavis no 5/2005). Le conseil communal a donné les autorisations nécessaires dans sa séance du 26 avril 2005.

Le plan partiel d'affectation y relatif, nommé PPA "A la Cabolétaz", a été approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 20 août 2007, soumis à l'enquête publique durant la période s'étendant du 15 septembre 2007 au 15 octobre 2007, adopté par le Conseil communal le 20 novembre 2007 et approuvé préalablement par le Chef du Département de l'économie le 25 mars 2008.

Le dossier d'enquête concernant la construction du bâtiment prévu pour abriter l'EMS a été soumis à consultation publique durant la période s'étendant du 10 mai au 9 juin 2008; il n'a pas soulevé d'opposition. Le permis de construire a été établi et délivré le 14 novembre 2008, sous réserve de l'inscription du Droit Distinct et Permanent (DDP) au Registre foncier. L'instrumentation de l'Acte constitutif de Droit de superficie est intervenue en date du 1^{er} décembre 2009, sous les minutes 4'060 du Notaire Christian Terrier. Il est encore précisé ici que M. Pierre Jolliet a été nommé membre du Conseil de Fondation, comme souhaité par le Conseil communal (présence d'un représentant de la Commune au sein du Conseil).

C'est lors de sa session du 15 septembre 2009, après plusieurs reports, que le Grand Conseil a finalement approuvé l'exposé des motifs et le projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt contracté par la Fondation du Relais pour financer la construction de l'EMS « La Girarde », à Epalinges, pour un montant de maximum CHF 17'651'761.-. Le chantier a débuté en mars 2010; le bâtiment a été inauguré le 6 février 2012, en présence de nombreuses personnalités, dont le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, lequel s'est notamment plu à rappeler l'élégance des Autorités palinzardes s'agissant du symbolique droit de superficie demandé. Quant aux aménagements extérieurs, ces derniers ont été achevés en 2012, à l'instar du premier tronçon de trottoir et de la pose d'un éclairage public (voir préavis municipal n° 4/2012, ainsi que le chapitre « Travaux », rubrique « Route-voirie »).

Epalinges a acquis, en décembre 2008 et pour la somme de CHF 1'400'000.-, la parcelle RF 1045, sise au lieu dit "La Croix-Blanche", d'une surface de 4'574 m², entièrement affectée en "Zone de constructions d'utilité publique" (voir préavis municipal n° 13/2008). Lors de sa séance du mardi 17 novembre 2009, le Conseil communal a accordé, à la Municipalité, un crédit d'étude de CHF 480'000.- pour la création d'un Centre de vie infantine et d'accueil parascolaire (ci-après "CVE") sur ce bien-fonds, dans le cadre d'une extension du Collège de la Croix-Blanche (voir préavis municipal 12/2009). L'étude en question a été confiée au bureau d'architecture Paul Juillerat, à Lausanne. Lors de sa séance du 22 février 2011, le Législatif a accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 7'147'000.- en vue de la réalisation de ce CVE. Le 21 février 2012, c'est un crédit de CHF 183'000.- qui a été accordé à l'Exécutif, par le Conseil communal, pour l'agrandissement du préau scolaire et la réalisation d'aménagements extérieurs complémentaires. Le chantier y relatif a débuté en mars 2011; il s'est achevé pour la rentrée scolaire d'août 2012 (voir chapitre "Bâtiments"). Son inauguration officielle s'est déroulée durant la matinée du samedi 3 novembre 2012.

Lors de sa séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012, le Conseil communal a accepté l'acquisition de la parcelle RF 501, sise à la route de la Croix-Blanche 37, d'une surface totale de 1'220 m², et implantée dans le PPA « Ilot Est, route de la Croix-Blanche » (voir préavis n° 9/2012). Le montant de la transaction a été arrêté à CHF 2'300'000.00. A terme, et en respectant les volontés du donateur ayant notamment permis de financer cet achat, la commune y construira des appartements protégés pour les personnes âgées. Pour ce faire, et lors de la même séance, le législatif a accepté un don d'un montant de CHF 10'000'000.00 (voir préavis n° 8/2012). Il est toutefois précisé ici que ce n'est que le 7 janvier 2013 que la commune d'Epalinges est devenue officiellement propriétaire du bien-fonds RF 501, les actes notariés ayant été rédigés dans ce sens ; le tableau ci-après, intitulé « Etat des propriétés communales au 31 décembre 2012 » ne tient donc pas compte de cette parcelle. Afin d'être complet concernant ce dossier, quand bien même le présent rapport ne traite que des éléments intervenus courant 2012, il y est d'ores et déjà mentionné qu'en date du 12 février 2013, l'autorité législative a donné son accord quant à la demande d'un crédit d'étude (organisation d'un concours d'architecture) d'un montant de CHF 486'000.00 (voir préavis n° 9/2013), en vue de la construction de logements protégés et subventionnés sur les parcelles RF n° 501 et 575, propriétés de la commune d'Epalinges.

A fin 2012, les propriétés de la commune d'Epalinges situées sur le territoire communal représentaient une surface totale de 994'402.5 mètres carrés dont 678'546 mètres carrés en nature de bois. Quant aux propriétés situées hors territoire communal, elles totalisaient 14'224 mètres carrés dont 10'830 mètres carrés en nature de bois (voir tableaux ci-après).

ETAT DES PROPRIETES COMMUNALES AU 31 DECEMBRE 2012

(bâtiments et domaines)

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
3	17/18	Bois-Murat/Tuileries	Bâtiments scolaires, salle de gymnastique I, garderie, couvert, garages	3'451	15'838		29'664	48'953	
19	17	Les Tuileries	Salle de gymnastique II, bassin de natation	1'233	2'108			3'341	
22	17	Les Tuileries	Bâtiment scolaire	866	3'923		57	4'846	
78	16	Les Tuileries	Place de jeux, édicule public	37	1'244			1'281	
85	17	Bois-Murat	Bâtiment scolaire	933	745			1'678	
119	21	Les Croisettes			171			171	
144	21	Les Croisettes	Maison Rochat	188	1'165			1'353	
202	27	Le Bois de Rovéréaz					43'919	43'919	
208	27	Le Bois-de-Menton					3'960	3'960	
231	28	Le Bois-de-Menton					4'699	4'699	
273	26	Les Croisettes : Epalinges et 1/2 Lausanne	Zone de verdure protégée	1/2		4'953		4'953	
274	26	Les Croisettes : Epalinges et 1/2 Lausanne	Zone de verdure protégée	1/2		4'606,5		4'606,5	
288	26	Sur Ofrequaz	Ancien cimetière			2'276		2'276	

* A = Administratif

F = Financier

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
342	22/24	Rte de la Croix-Blanche	Stade avec vestiaires-buvette, local matériel, place de fête, place Croix-Blanche, salle de sport, salle des jeunes et four à pain, Maison forestière	2'367	55'590	210524	15'681	95'162	
349	22	Les Dailles	Zone de verdure			909	1'450	2'359	
351	22	Les Dailles	Zone de verdure			2'263		2'263	
391	15	En Guébey, ch. Arzillier	Pavillon - Zone de verdure	97		3'795	8'108	12'000	
394	14/15	En Montéclard					1'667	1'667	
403	14	En Montéclard	Zone de verdure			2'644	1'967	4'611	
407	14	En Montéclard					563	563	
415	12	Le Champ du Bois					10'515	10'515	
441	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéciaux			2'372	58	2'430	F
444	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéc. ; inconst.			2'371	2'987	5'358	
466	13/4	A la Biolleyre	Dépôt; sous-station électrique; dévestiture publique	63	4'234			4'297	
480	24	La Croix-Blanche					1'380	1'380	
484	24	La Croix-Blanche				738	1'829	2'567	
489	24	La Croix-Blanche	Parking ; bois			706	623	1'329	
490	24	La Croix-Blanche	Parking ; bois			618	329	947	
494	24	Rte de la Croix-Blanche	Auberge, salle des spectacles, maison de commune, local du service du feu	1'988	5'702		3'498	11'188	

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
507	25	La Croix-Blanche	Collège + cabanon	516	6'171			6'687	
515	25	Ch. de l'Eglise	Collège d'Ofréquaz	967	5'525			6'492	
519	25	La Croix-Blanche	Place de jeux		64	388		454	
533	30	Le Giziaux	DDP CLE (im. locatif)			1'828		1'828	
535	22-25	Le Bois-de-la-Chapelle	Forêt, chemin, place	27	3'185	444	209'381	213'037	
536	22	Le Bois-de-la-Chapelle	Forêt				629	629	
539	35	Au Grand-Chemin	Inconstructible			559		559	
546	25	Au Grand-Chemin	Forêt (inconstructible)				5'373	5'373	
547	35	Au Grand-Chemin					474	474	
548	35	Au Grand-Chemin					484	484	
575	31	A la Cabolétaz	Zone de plans spéciaux + zone utilité publique + Villa I			27'665		27'665	F
581	31	Rte de Berne 227	Habitation, garage	235	2'497			2'732	
588	31	A la Cabolétaz	Zone mixte			3'532		3'532	F
639	32	La Girarde	Habitation, atelier, garages	554		3'994		4'548	
701	4	En Praz-Bin	Villa II		153	9'319		9'472	F
715	33	Au Village d'Epalinges	Collège	219	396			615	
718	33	Au Village d'Epalinges	Fontaine		34			34	
722	11	A la Pierraz	Inconstr. (extens. bois)			3'456	7'420	10'876	
723	11	Le Bois de la Pierraz	Forêt (inconstructible)				4'850	4'850	
737	11	A l'Epenaz	Bourse des pauvres - (Villa I)			3'083	730	3'813	F
776	2/5	Au Village d'Epalinges	Refuge - Pavillon scolaire -	342	3'017	16'717	56'815	76'891	F

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
798	10	Le Bois-de-Ban	sous-station électrique (Villa I)		4610		58'087	62'697	
802	10	A la Biollaz	Tennis		2'780		35	2'815	
803	10	A la Biollaz	Tennis				949	949	
804	14	A la Biollaz	Forêt				1'117	1'117	
839	6	Au Ruisseau-Martin	Inconstr. (extens. bois)			3'133		3'133	F
854	7	Le Petit Cerisier	Villa I			1'748		1'748	F
862	9	En Ballègue					8'305	8'305	
863	14	En Ballègue	Forêt (inconstr.)				4'699	4'699	
870	14	En Ballègue					1'582	1'582	
876	9	En Ballègue					6'770	6'770	
877	9	En Ballègue					1'811	1'811	
878	9	En Ballègue					3'915	3'915	
879	9	En Ballègue					4'839	4'839	
880	9	En Ballègue					5'956	5'956	
882	14	En Ballègue	Forêt (inconstr.)				4'025	4'025	
883	8	Les Sept Fontaines				925	78'472	79'397	
906	30	Les Grands Champs	Bâtiment service travaux	80	3'310			3'390	
918	25	La Croix-Blanche	Nouveau cimetière - Edicule public	47	8'215			8'262	
945	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de verdure			13'516	11'976	25'492	
946	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéciaux		1'849		1'056	2'905	F

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
1102	12	Les Planchamps				98		98	
1105	22	Les Dailles				259	698	957	
1147	32	La Girarde	Villa II			2'640		2'640	F
1405	30	Le Giziaux	DDP CLE (im. locatif)	525	1'234			1'759	
1558	14	En Montéclard	Zone de verdure			2'579	1'783	4'362	
1626	35	Au Grand-Chemin	Pavillon scolaire	234		6'866	7'173	14'273	
1928	10	A la Biollaz	Tennis			3'019	34	3'053	
1934	30	Rte de Berne, Le Giziaux	Hangars - dépôt	380	1'930			2'310	
2029	24	La Croix-Blanche	Droit de superficie Epalcentre (99 ans)		4'296			4'296	
2030	24	La Croix-Blanche	Droit de superficie Steinfels (99 ans)		2'188			2'188	
2574	24-25	Au Grand-Chemin				322	20'994	21'316	
2582	20	Les Planches				1'452		1'452	
2737	22	Les Dailles	Forêt		1'011		35'163	36'174	
		Total général		15'349	146'510	157'317,5	678'546	994'402,5	

Propriétés communales en dehors d'Epalinges

Lieu-dit	Folio	N° parcelle	Bâtiment	M2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale
LE MONT La Picholette	113	448					10'830	10'830
LEYSIN Au Feydey	6	1257	Chalet l'Espérance	207	430			596
EPESESSE Les Dares	12	1507	Vigne			2'798		2'798
Total général				207	389	2'798	10'830	14'224

FORETS

L'Inspecteur forestier du 18^{ème} arrondissement du canton de Vaud (dont Epalinges fait partie) est M. Yves Kazémi; le Garde forestier est M. Jean-Philippe Crisinel.

Les subventions pour les soins aux forêts, les soins aux forêts de protection ainsi que ceux relatifs à la protection des plantations ont représenté un montant de fr. 3'658.20

L'exploitation forestière 2011-2012, a donné le résultat suivant : 272 m³ de bois de service résineux, 3 m³ de bois de service feuillu, 112 m³ de bois de feu et divers pour propre usage, 68 m³ de bois pour copeaux, soit un total de 455 m³ de bois exploité sur le territoire palinzard. Une partie du bois de feu (148 st) a été vendue à l'occasion d'une mise publique qui s'est déroulée au refuge du Chaugand le 26 avril 2012.

En janvier et février une coupe de mise en lumière de 232 m³ (difficile en raison de la configuration du terrain) a été réalisée au Bois Murat, sous le chemin reliant Epalinges au Mont. En février et mars, une jolie coupe d'éclaircie et de mise en lumière a été faite au Bois de Ban (157 m³). Entre avril et octobre, le Service des forêts a exploité, à mesure de leur apparition, les bois renversés sur le territoire communal (Au Moulin, au Chaugand, à l'Essert, au Bois des Dailles et au Bois de la Chapelle (54 m²). Au mois de novembre, une petite éclaircie de feuillus a été faite sur le replat de la Pierraz (12 m³). En novembre et décembre a débuté une importante coupe dans la côte du Bois de la Chapelle et une éclaircie dans une jeune forêt au Bois de l'Essert ; les travaux ont dû être arrêtés en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Après l'importante plantation faite l'année précédente au Bois de l'Essert, il n'y a eu que quelques plantations complémentaires à certains endroits (25 mélèzes et 100 hêtres).

Aucun bois bostryché n'a valu la peine d'être exploité cette année.

Le sentier du Flon a été réaménagé en partie, et deux passerelles ont été réalisées en collaboration avec la Fondation vaudoise de probation. En accord avec la commune de Lausanne et Rando Vaud, la passerelle du Flon Morand située près de la route de Montblesson a été démontée pour des raisons de sécurité. En lieu et place de cette passerelle, un empierrement est prévu pour franchir ce cours d'eau. D'importants travaux de réfection ont eu lieu sur la première partie du chemin de Bois-Murat.

Les surfaces entretenues représentent une surface totale de 6.8 hectares, selon la répartition suivante : soins aux plantations en zone de protection : 0.8 hectare - soins aux plantations hors zone de protection : 0.4 hectare - soins culturaux en zone de protection : 2.9 hectares mise en lumière en zone de protection : 2.7 hectares.

Lors de l'assemblée constitutive du 9 mai 2012, l'Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien », les statuts de dite association ont été approuvés par les communes membres et les membres du comité ont été élus. La commune d'Epalinges a été désignée en qualité de vérificateur des comptes. La cotisation annuelle pour les communes de 5'001 à 10'000 habitants, comme Epalinges, est fixée à CHF 1'000.00.

VIGNE

La Confrérie des Vignerons procède, trois fois par année, à des contrôles des différents travaux de la vigne, qui sont à chaque fois notés. Lors de la dernière visite de l'année (automne), notre vigneron, M. Philippe Rouge, a obtenu l'excellente note de 5.88 (sur 6), confirmant, à nouveau, l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

La vendange a été effectuée le mercredi 3 octobre ; elle a permis de récolter 3'819 kg de raisins (3'724 kg en 2011), avec un sondage de 73° Ochsle (75° en 2011).

Cette année, deux ventes de vin ont eu lieu au bâtiment du Service des travaux. La première s'est déroulée le samedi 16 juin, au cours de laquelle 1'997 bouteilles ont été vendues. Quant à la seconde, elle a été réalisée le samedi 6 octobre et se sont 1'742 bouteilles qui ont été écoulées en quelques heures.

BATIMENTS

Energo – Abonnement pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments communaux

En mars 2009, la Municipalité a signé des contrats de partenariat avec Energo, nommés « Plan d'Action Energie PAE » et « Abo Base », pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics. La collaboration a débuté le 1^{er} avril 2009.

Depuis le 1^{er} novembre 2009, c'est M. Thierry Maurer, responsable du parc immobilier, qui assure le suivi de cette démarche. La personne de contact pour le complexe scolaire de Bois-Murat est M. Christian Mezenen.

Pour l'heure, il faut bien différencier les deux types de contrats signés par la Municipalité.

1^{er} contrat : "Plan d'action énergie PAE"

L'objet de ce premier plan est de diminuer les consommations et les coûts énergétiques dans tous les bâtiments communaux (excepté le refuge du Chaugand et la Maison Forestière).

Pour ce plan, un logiciel informatique mis à disposition par l'entreprise Energo, affiche différents graphiques permettant de comparer et de contrôler les consommations de nos bâtiments définis par le contrat.

Pour permettre ces comparaisons, il est nécessaire d'effectuer un relevé hebdomadaire de tous les compteurs de ces bâtiments (compteurs électrique, eau, eau chaude, mazout, gaz et chaleur). Une fois toutes ces données récoltées, il faut les saisir manuellement dans le logiciel mis à disposition. Ceci permet ensuite d'effectuer une projection des différents graphiques de consommation. C'est seulement lors de la comparaison de ces graphiques qu'il est possible de mesurer les aggravations ou améliorations des consommations. Il est bien entendu nécessaire de prendre en compte les nombreux facteurs extérieurs variables, tels que la météo, l'occupation de certains locaux ou les travaux effectués.

2^{ème} contrat : « Abo base » pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments.

L'objet de ce second plan est de rationaliser de la façon la plus efficiente l'énergie consommée sur le complexe de Bois-Murat. Cette démarche est effectuée avec l'appui d'un ingénieur conseil de la société Sorane SA.

Certaines actions, comme :

- la réduction des températures de chauffage dans les corridors durant le week-end ou durant les périodes de vacances;
- la régulation plus précise de la température dans les salles de cours;
- le changement du matériel technique (Pompes de circulation économiques, des brûleurs et des chaudières plus performantes, des éclairages basse consommation) devraient apporter des améliorations significatives en matière d'économie d'énergie.

Dans ce même objectif, la société Sorane, responsable de la gestion du site de Bois-Murat, a demandé d'équiper tous les bâtiments du complexe de compteur individuel de chaleur et d'électricité, afin de disposer des données par bâtiment et non plus par groupe d'immeubles.

A fin juin 2011, des montants ont été alloués pour respectivement la fourniture et la pose de 4 compteurs de chaleur et la fourniture et la pose de 4 compteurs électriques pour les bâtiments du complexe de Bois-Murat. Ce n'est donc qu'à partir de l'année 2012 que les données ont pu être exploitées.

Le rapport Energho "Analyse de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux" pour l'année 2012 donne les certificats énergétiques suivants :

Bâtiments	Classe de consommation			
	2009	2010	2011	2012
Maison Rochat	C	C	C	C
Salle de gymnastique de la Croix-Blanche	C	C	C	C
Collège de la Croix-Blanche	C	D	D	E
Centre de Vie Infantile	X	X	X	X
Collège de l'Ofréquaz	F	F	E	E
Collège de Bois-Murat	-	F	E	E
Collège du Village	F	F	F	F
Maison de commune / salle des Spectacles	F	F	F	F
Pavillon scolaire du Chaugand	F	F	F	F
Chalet L'Espérance, Leysin	G	G	G	D
Maison Palinzarde	G	G	G	G
Pavillon scolaire du Grand-Chemin	G	G	F	F

Les certificats énergétiques fournissent une vision globale de la performance énergétique des bâtiments. Ils permettent de déterminer quels bâtiments sont les plus sujets à un assainissement. La classification est étalonnée sur sept niveaux de A à G, A étant la plus haute et C la valeur standard.

Nous pouvons constater une amélioration du chalet l'Espérance suite aux travaux réalisés, et une dégradation de D à E pour le bâtiment du collège de la Croix-Blanche ; cette dégradation est simplement due au fait que toutes les consommations du bâtiment du Centre de Vie Infantile sont venues se greffer sur les compteurs de consommations du collège de la Croix-Blanche jusqu'à fin 2012.

En 2013 nous serons à même de récolter indépendamment les consommations des deux bâtiments et ainsi nous pourrons fournir une classification énergétique précise des bâtiments cités ci-dessus.

Bâtiments scolaires et d'accueil de la petite enfance

a) Bois-Murat (bâtiments A)

Aucune intervention particulière n'est à signaler pour l'année 2012.

Il est cependant rappelé ici que lors de sa séance du 13 novembre 2012, le Conseil communal a approuvé le contenu du préavis municipal n° 16/2012, demandant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 63'450.00 relatif à l'assainissement des installations de production et de distribution d'énergie thermique au collège de Bois-Murat. La demande de crédit de construction idoine devrait être soumise à l'approbation du Législatif durant le premier semestre 2013, et les travaux intervenir en été 2013.

b) Bois-Murat (bâtiments B/C/D)

Le bon entretien de ces bâtiments et l'absence d'installation technique importante, n'a pas donné lieu à de gros travaux d'entretien en 2012.

Les seuls frais non prévus engagés sur ces bâtiments sont des frais liés à des actes de vandalisme (graffitis) pour un montant de CHF 3'505.00.

c) Bois-Murat (bâtiments E piscine et salle de gymnastique)

Remplacement en urgence, pour la somme de CHF 10'010.35, d'un des trois verres composant la façade sud de la piscine, brisé suite à un acte de vandalisme.

L'installation de panneaux solaires sur les toits du bâtiment E a été réalisée et mise en service cet été, juste après les vacances scolaires.

Suite à des problèmes de condensation dans la salle de gym, par manque d'aération de la salle entre les périodes de gym, nous avons dû automatiser l'ouverture des impostes. Ce poste n'était pas prévu dans le projet, il a été ajouté aux travaux qui ont été effectués pour un montant de CHF 5'724.00.

Nous avons dû modifier la sortie de la ventilation d'air de la piscine, en effet celle-ci sortait directement le long de la façade et produisait une condensation permanente contre les vitrages. Nous avons dû y remédier en éloignant la sortie d'air des façades par une conduite souterraine et un puits de ventilation qui, drainé, arrive au milieu de la pelouse sur le côté de la piscine. Ce poste n'était pas prévu dans le projet, il a été ajouté aux travaux qui ont été effectués pour un montant de CHF 20'040.20.

Fin août 2012 a eu lieu la mise en service des panneaux photovoltaïques, ceux-ci sont la propriété de la société SI-REN SA, la production énergétique qui en résulte également. Cette production est affichée en instantané sur le panneau d'affichage situé à droite, à côté de l'entrée principale de la piscine.

La rénovation récente de l'entier du bâtiment, fait que celui-ci n'a subi aucuns travaux durant cette année.

d) Bois-Murat (bâtiments F)

Dans le courant du mois de février 2012, un des deux chauffe-eau gaz pour l'eau chaude sanitaire du bâtiment F a explosé. Les deux chauffe-eaux, qui n'étaient plus aux normes, ont été remplacés par une chaudière à gaz unique, qui produit l'eau chaude à la demande. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 25'532.80.

Des actes de malveillance sur ce bâtiment ont entraîné plusieurs interventions, une première fois au mois de novembre, un verre cassé sur la porte du local des sciences, montant CHF 1'625.40, une seconde fois au mois de décembre, pour le verre de la porte du secrétariat des écoles qui a été cassé, montant CHF 1'199.65 et une dernière intervention, en urgence toujours au mois de décembre pour recouvrir des graffitis au propos injurieux et blessants, montant CHF 1'181.20.

e) Centre de vie enfantine de la Croix-Blanche

La mise en exploitation du Centre de Vie Enfantine s'est déroulée comme prévu à la rentrée scolaire 2012. La commune ainsi que l'exploitant sont satisfaits ; ce bâtiment a obtenu la certification « Minergie P ».

f) Collège de la Croix-Blanche

Fin juin 2012, lors d'une séance de la commission de construction, il a été suggéré d'ajouter 3 Vélux supplémentaires sur la toiture de la Croix-Blanche, pour améliorer le confort des locaux de l'unité d'accueil pour les écoliers. En effet, la seule lumière du jour qui était diffusée dans ces trois locaux, provenait pour chacune d'elles d'un puits de lumière situé au faite du toit, ce qui ne permettait pas d'apercevoir une ligne d'horizon. La mise en place de ces trois Vélux a été réalisée à la fin des vacances scolaires, pour un montant de CHF 13'600.00. Cet aménagement a permis de donner à ces locaux un confort d'utilisation, qui a été fortement apprécié par ses occupants et par le SPJ.

Lors de la séance du conseil communal du 9 janvier 2012, un préavis de CHF 183'000.00 est accepté pour l'extension du préau de la Croix-Blanche. Les travaux ont été réalisés, à la satisfaction des usagers, pendant les vacances d'été.

g) Collège du Village

Lors des grands froids du mois de février 2012, les problèmes de gel survenus dans le collège du Village ont nécessité de prendre certaines mesures d'urgence. Il s'agissait entre autres d'isoler une partie de la sous-toiture dans les combles, où passaient les tuyaux d'eau de la cuisine et des WC de l'étage. Ce travail a été réalisé en urgence, pour un montant de CHF 3'860.00. Si ces travaux n'avaient pas été réalisés rapidement, le seul WC encore en état de fonctionnement dans le collège aurait probablement gelé et le collège aurait dû être fermé.

Les vacances d'été ont été mises à profit pour poser des barres à neige, pour un montant de CHF 1'814.--, sur le couvert du préau, pour assurer la sécurité des enfants.

h) Salle de Gym de la Croix-Blanche

Au début de l'année 2012, l'entreprise Sécurelec SA, entreprise mandatée par les SIL, a effectué le contrôle des installations électriques dont ceux-ci gèrent l'approvisionnement. Ce contrôle est obligatoire tous les 10 ans pour un bâtiment public.

Un certain nombre de points de mises en conformité ont dû être réalisés pour un montant de CHF 2'037.00.

Les travaux de réfection complète du sol sportif, ainsi que de tous les marquages refaits à neuf selon les nouvelles normes internationales et ceci sur les deux salles des salles de gymnastique, ainsi que l'ajout de 10 carottages au sol supplémentaires pour l'accueil de nouveaux poteaux de volleyball, et de badminton, ont été réalisés pendant l'été, et pour un montant de CHF 80'023.85 au lieu des CHF 89'000.00 prévus à cet effet.

i) Collège de l'Ofréquaz

Début juin 2012, le collège de l'Ofréquaz a été en partie recouvert de graffitis. Des travaux de peinture ont été nécessaires afin de remettre en état les façades de ce bâtiment, le coût des travaux s'est élevé à CHF 4'192.30.

Chalet l'Espérance à Leysin

Suite aux importantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux travaux d'isolation de la toiture (plus de perte de chaleur), une entreprise a été mandatée afin de dégager la neige autour des cheminées pour ne pas perturber le bon fonctionnement de la chaudière.

Mi-avril 2012, le mobilier du réfectoire, soit soixante-cinq chaises et dix tables a été remplacé pour un montant de CHF 11'581.90.

Pavillon de La Courte-Echelle II

Cette structure est abritée dans le pavillon Marcel Regamey et, lors des grands froids de fin janvier et début février, deux radiateurs électriques n'ont pas tenus, le remplacement en urgence s'est élevé à CHF 1'338.50.

Lors des vacances d'été, la peinture des WC et des armoires a été refaite pour un montant de CHF 1'700.00. Le Lino et les plinthes dans les WC et la cuisine ont été remplacés pour un montant de CHF 2'100.00.

Suite à des actes de vandalisme, les deux descentes de chenaux ont été écrasées ont été remplacées pour un montant de CHF 1'200.00.

j) Pavillon de La Pépinière

Les travaux de mise aux normes ayant été réalisés, une autorisation d'exploiter a été délivrée le 11 juin 2010, par le SPJ, pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2010 au 30 novembre 2014.

k) Pavillon scolaire du Grand-Chemin

Le 25 septembre 2012, lors de sa séance le conseil communal d'Epalinges a accepté un préavis de CHF 32'000.00 concernant le remplacement de la chaudière du pavillon du Grand-Chemin, ainsi qu'un traitement des boucles de chauffage.

Ces travaux ont été effectués pendant les vacances d'octobre 2012, juste avant le retour des premiers froids, pour un montant de CHF 27'152.50.

l) Pavillon scolaire du Chaugand

Il a été procédé à la pose, en urgence, de barreaux anti-effraction sur quelques petites fenêtres du pavillon scolaire du Chaugand, pour un montant de CHF 9'504.00. Cette décision rapide a été prise suite à plusieurs cambriolages survenus, les 24 août 2011, 31 mars 2012 et 3 avril 2012. Ces travaux ont été réalisés le 4 juin 2012 avant les vacances d'été.

Malheureusement, le 20 juin 2012 un nouveau cambriolage a eu lieu, cette fois les voleurs ont carrément arraché un Vélux en toiture pour pénétrer dans le collège.

Suite à cette dernière effraction le bâtiment a été mis sous alarme avec surveillance à distance; un abonnement pour la surveillance et l'intervention a été conclu, chez Securitas Direct, pour un montant de CHF 1'153.20.

Les sommes investies par la commune pour se prémunir sont importantes par rapport à l'utilisation du bâtiment, mais nécessaire au regard du préjudice subi, soit CHF 22'746.00 de réparation suite au cambriolage de 2012. Cela est sans compter le préjudice qu'a subi l'Etat de Vaud pour le vol des ordinateurs à plusieurs reprises.

Autres bâtiments communaux

a) Maison de Commune

La Municipalité a accepté en séance du 7 mai 2012 d'accorder un crédit exceptionnel de CHF 12'421.00 pour la réalisation de travaux urgents, afin de garantir l'étanchéité dans la galerie souterraine de liaison entre la maison de commune et le local des pompiers. Ces travaux ont été réalisés pendant le mois de mai. Ceux-ci étaient nécessaires pour éviter les infiltrations d'eau conséquentes qui inondaient la galerie lors d'averses importantes.

Dans le courant du mois d'avril, nous avons remplacé le tableau électrique de la maison de commune, ce tableau n'était plus conforme. Ces travaux ont été effectués pendant le week-end afin de perturber le moins possible l'administration communale. Malheureusement, lors des travaux, nous avons découvert que certaines parties de l'installation électrique de la maison de Commune, n'étaient plus aux normes, ainsi qu'une partie de l'éclairage de la Salle du Conseil et une partie de celui de la salle de la Municipalité. Ces travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant de CHF 4'022.00.

Suite au déplacement du service technique à la Maison Palinzarde, nous avons effectué le réaménagement de ce local afin d'accueillir le service social, pour un montant de CHF 7'247.55. Il s'agissait de créer une cloison pour séparer le bureau de l'accès direct au local de pause du personnel de la maison de commune et de rafraîchir le parquet et les murs.

b) Maison Palinzarde

La Municipalité a accepté de mettre au budget une somme de CHF 11'473.00 pour la réfection de huit socles en granit autour des piliers de la maison Palinzarde, ceux-ci étaient fortement dégradés par le sel et le gel, ainsi que par les engins de déneigement. Malheureusement, depuis la demande d'offre en 2011 et le début des travaux en mars 2012, un hiver rigoureux est passé par là. Nous avons dû réparer deux socles supplémentaires pour une somme de CHF 1'951.00. Cette somme n'était pas prévue au budget.

Des travaux de peinture ont été entrepris pour le rafraîchissement de la cage d'escalier de la Maison Palinzarde, ceux-ci ont été réalisés au mois de février pour un montant prévu au budget de CHF 9'400.00.

Suite au déménagement provisoire du service technique dans les anciens locaux de l'harmonie, sous le toit de la maison Palinzarde, des travaux ont été réalisés. Les travaux en question ont été réalisés pour un montant total de CHF 52'398.00. Pour améliorer ces locaux, nous avons créé 2 fenêtres supplémentaires, ainsi que des liaisons téléphoniques et informatiques, les murs des locaux ont été également rafraîchis. Le déménagement du service technique a été effectué au mois d'octobre.

c) Salle de spectacles

Des travaux pour le remplacement d'une vanne à trois voies pour le fonctionnement du chauffage pulsé de la salle des spectacles ont été réalisés à fin janvier. Ces travaux étaient budgétés pour un montant de CHF 2'570.00.

Suite au préavis de CHF 150'000.00, accepté par le Conseil communal pour la sécurisation et la modernisation des installations scéniques. L'entreprise Eberhard a réalisé en novembre 2012 les travaux de mise en sécurité urgente pour un montant de CHF. 7'623.00. Le solde des travaux sera réalisé début juillet 2013 et devrait durer 7 semaines environ.

Durant l'été, nous avons effectué le remplacement de tous les cylindres des portes par des cylindres avec clés "Mécatronique", pour un montant budgété de CHF 24'000.00. Certaines serrures ont malheureusement dû être remplacées, pour un montant non budgété de CHF 1'628.00.

Dans le courant du mois de septembre, nous avons dû intervenir en urgence, suite à une micro perforation d'un tuyau d'eau dans les sous-sols. Montant de la réparation : CHF 268.00. Une semaine après, même scénario toujours sur le même tuyau, mais cette fois un peu plus loin. Suite à un contrôle plus approfondi, nous nous sommes rendus compte que le tuyau était complètement corrodé. Il a donc été décidé de remplacer toute la conduite. Ces travaux ont été réalisés pour un montant non prévu au budget de CHF 11'268.00.

d) Auberge communale

Suite à des problèmes récurrents d'infiltration d'eau par le plafond de la petite salle lors de grosses averses, la Municipalité a décidé d'accorder un crédit de CHF 4'200.00 pour solutionner ce problème.

Des travaux ont été entrepris et ont permis de découvrir une malfaçon qui remonte à la transformation de l'auberge. Il y a été remédié pour un montant de CHF 2'436.00.

La Municipalité a également accordé un crédit de CHF 5'680.00 pour le remplacement du plafond de la petite salle à manger. Comme les infiltrations d'eau ont été éliminées sans démonter la totalité du plafond, seule une partie de celui-ci a dû être remplacée pour un montant de CHF 1'269.00.

Pour remédier aux problèmes d'éclairage à l'extérieur de l'auberge, des travaux ont été réalisés hors budget pour un montant de CHF 2'015.00.

e) Bâtiment de "La Cabolétaz"

Suite au gel du mois de février 2012, nous avons dû intervenir en urgence sur ce bâtiment afin de remettre en service toute l'installation de chauffage. En effet, le mazout ayant gelé dans la citerne lors du week-end du 11 et 12 février 2012, la chaudière a été partiellement endommagée. Divers éléments détruits par le gel ont été remplacés pour un montant de CHF 1'983.95.

Une conduite d'eau qui avait elle aussi gelé a été réparée pour un montant de CHF 358.45.

Le compteur d'introduction d'eau n'étant plus aux normes, il a été remplacé. Montant des travaux hors budget : CHF 658.80.

f) Maison Rochat

En 2011, nous avons déjà réalisé la première partie des travaux de réaménagement du jardin. Au début de l'été 2012, nous avons entrepris la deuxième et dernière partie consistant en l'arrachage de huit grosses souches et à la préparation et l'ensemencement de 500 m² de gazon. Quelques plantations ont aussi été effectuées. Ces travaux ont été réalisés pour un montant prévu au budget de CHF 7'500.00. Pour protéger la partie fraîchement engazonnée, il a été nécessaire de la « pailler ». Ces travaux hors budget se sont montés à CHF 900.00.

Afin d'accueillir dans de bonne condition l'ancienne locataire de la Croix-Blanche 37, nous avons entrepris quelques aménagements dans l'appartement qui lui a été attribué pour un montant de CHF 757.00. Nous avons aussi par la même occasion rafraîchi toutes les peintures pour un montant de CHF 3'261.00, ces travaux n'étaient pas prévus au budget.

g) Ferme de la Girarde

Suite aux grands froids du mois de février, nous avons été obligés d'intervenir rapidement, un des robinets de purge placé au bout de la conduite d'eau qui alimente les garages a éclaté avec le gel. Montant des dégâts non prévu au budget : CHF 863.20.

Pour les mêmes raisons, la vanne d'arrêt du lave-linge a dû être remplacée. Le montant de ces travaux réalisés hors budget se monte à CHF 587.30.

h) Bâtiment principal de la voirie

Courant du mois de mai, nous avons remplacé la porte sectorielle du lavage, le montant de ces travaux prévus au budget était de CHF 13'096.10.

i) Maison des jeunes

Au mois de mars, nous avons remplacé la porte d'entrée de la CAJE en bois, par une porte métallique capable de résister à cette jeunesse, qui a tendance à tout emporter sur son passage, cette fois, elle devrait rester en place. Nous avons aussi changé la porte du sous-sol pour un montant de CHF 11'563.90, cette somme était prévue au budget 2012.

Nous avons également effectué des travaux de remise en état suite à un premier cambriolage, montant des travaux CHF 1'097.80. Malheureusement nous avons eu une deuxième visite dont les dégâts occasionnés cette fois-ci se sont montés à CHF 1'201.40. Suite à ces deux intrusions, nous avons entrepris quelques travaux afin de garantir la sécurité des lieux pour un montant hors budget de CHF 2'920.30.

j) Four à pain

Dans le courant du mois d'avril, nous avons dû réparer la porte et la serrure du bûcher qui a été vandalisé, le montant de ces travaux hors budget est de CHF 1'198.80.

Durant l'été, nous avons également entrepris de donner une nouvelle couche de vernis sur les lames de l'avant toit, côté four à pain, pour un montant de CHF 3'492.70, cette somme avait été mise au budget 2012.

k) Pavillon de football du Bois-de-la-Chapelle

Pendant l'été, nous avons remplacé l'interrupteur qui commande le chauffage à distance pour les vestiaires et la buvette, ceci afin d'éviter que quelqu'un stoppe accidentellement le chauffage dans ces locaux, comme cela a été le cas au mois de février. Le montant de ces travaux qui n'étaient pas prévus au budget est de CHF 632.90.

Suite à la demande du FC Epalinges, nous avons remplacé les vieilles armoires à ballons par des nouvelles faites sur mesure et selon leurs besoins, pour un montant prévu au budget de CHF 12'000.00.

l) Pavillon de football de la Croix-Blanche

Pour le début de la saison de foot, nous avons remplacé les cylindres existants par les cylindres Mécatronique, le montant de ces travaux de CHF 10'679.05 était prévu au budget.

Des travaux ont été entrepris pour la fourniture et la pose d'un tourniquet limitant ainsi l'accès au stade de la Croix-Blanche par des horaires définis par la Municipalité.

Le montant prévu pour ces travaux était de CHF 15'500.00. Malheureusement les travaux de terrassement et d'électrification n'ont pas été pris en compte et se montent hors budget à CHF 9'625.35.

m) Bâtiment du cimetière

Il n'a donné lieu à aucuns travaux en 2012.

n) Refuge du Chaugand

Nous avons effectué le remplacement de tous les cylindres des portes par des cylindres avec clés "Mécatronique", pour un montant prévu au budget de CHF 2'000.00. Une serrure qui n'était plus compatible a été changée, pour un montant de CHF 247.00, non prévu au budget.

o) Maison forestière

Elle n'a donné lieu à aucuns travaux en 2012.

p) Locaux des pompiers

Lors des grands froids fin janvier et début février, des problèmes dus au gel sont survenus dans les locaux des pompiers. En effet, les pompiers n'avaient plus d'eau disponible dans leurs locaux, la conduite d'eau nécessaire à l'alimentation passe à travers l'atelier des pompiers, qui malheureusement fait aussi office de prise d'air pour la ventilation de la salle des spectacles. De ce fait, la température de ce local est la même qu'à l'extérieur du bâtiment, et quand elle est négative, l'eau gèle !

Afin d'éviter que ce problème ne devienne récurrent, la Municipalité a accepté un montant hors budget de CHF 4'059.50 en séance du 13 mars 2011, pour la pose d'une résistance électrique chauffante et d'une nouvelle isolation sur les tuyaux et les vannes d'arrêts ce trouvant dans ce local.

URBANISME

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Il a été ouvert trente-sept enquêtes publiques en 2012 contre cinquante-deux en 2011 et quarante-cinq en 2010. Ces enquêtes concernaient notamment :

- nouvelle enquête, sans dérogation, pour la démolition du bâtiment existant et son remplacement par un immeuble locatif de 13 logements avec un commerce et parking souterrain à la route de la Croix-Blanche 38;
- démolition d'une villa individuelle et remplacement par 4 villas de 2 logements avec garages séparés au ch. de Près-les-Bois 1;
- construction d'une villa de 2 logements avec garages séparés en lieu et place de l'ancienne ferme « Forney » au ch. du Ruisseau-Martin;
- construction de 3 villas de 2 logements avec garages séparés au ch. des Boveresses (accès par quartier de Praz-Séchaud à Lausanne);
- démolition d'une ferme et remplacement par 2 villas de 2 logements avec 4 piscines et garages séparés pour 2 voitures au ch. des Orchez;
- nouvelle enquête pour la transformation, l'aménagement de 10 logements et d'un parking souterrain dans l'ancien bâtiment "Clair-Val" de l'Association la Branche, au ch. Près-les-Bois, en lieu et place de la démolition et la création de 3 groupes de villas jumelles qui avait été prévue en 2011;
- démolition et reconstruction d'une maison villageoise de 4 logements ; construction d'un immeuble de 8 logements avec parking souterrain commun au ch. du Polny 3;
- démolition d'un bâtiment et remplacement par un immeuble de 10 logements avec parking souterrain au ch. du Polny 7;
- démolition d'une villa individuelle et remplacement par une villa de 2 logements avec garages séparés au ch. de l'Ofréquaz 19;
- aménagement de 2 appartements et 4 garages individuels dans la partie rurale d'une ferme avec création de couverts à voitures, motos et d'un cabanon de jardin au ch. de Ballègue 64 ;
- transformation et surélévation d'une villa individuelle avec création d'une dépendance de loisirs avec piscine en sous-sol et 2 garages séparés au ch. de Ballègue 53 ;
- transformation de l'hôtel-restaurant La Marmite à la rte de Berne 285 ;
- transformation d'une ancienne ferme avec aménagement d'un 3^{ème} logement, démolition de 2 petites dépendances et construction d'une villa individuelle contiguë au Grand-Chemin 89 ;
- assainissement de l'enveloppe des bâtiments A et B du CLE (Centre Laboratoire Epalinges) au ch. des Boveresses ;
- agrandissement et surélévation d'un petit chalet au ch. du Ruisseau-Martin 10;
- agrandissement d'une villa au ch. de la Côte 8 ;
- transformation d'une villa au ch. du Polny 41 ;
- transformation et surélévation de l'annexe nord d'une maison de 2 logements au ch. de la Prairie 7 ;
- transformation partielle d'une villa individuelle et création d'une piscine chauffée au ch. du Raidillon 1 ;
- transformation d'une villa individuelle et création d'une piscine chauffée au ch. de Ballègue 18 ;
- transformation d'une villa individuelle avec installation d'un ascenseur et création d'un parking souterrain de 8 places au ch. du Petit-Cerisier 13 ;
- construction d'un garage enterré et de locaux de services en annexe à une villa au ch. de l'Ofréquaz 27 ;

- construction d'une piscine extérieure chauffée à la rte de Montblesson 34 ;
- construction d'une piscine non chauffée au ch. de Praz-Buchilly 26 ;
- construction d'une véranda non chauffée au ch. de Clair-Matin 3 ;

Une enquête complémentaire a été ouverte pour la modification d'un immeuble mis à l'enquête en 2011 au ch. du Polny 5.

La commune a procédé aux mises à l'enquête publique suivantes :

- construction d'un trottoir (1^{ère} étape) au chemin de la Girarde ;
- aménagement de jardins familiaux, d'un parc avec cabanon pour les oies et création de 6 places de stationnement sur parcelle au ch. de la Girarde 3;
- transfert au domaine public des chemins de la Jaquière et de la Cabolétaz avec constitution de 3 servitudes publiques ;
- élargissement du chemin de Ballègue (DP 14, au droit du ch. de Ballègue 41) ;
- construction d'un cheminement de mobilité douce avec constitution d'une servitude publique de passage à pied au Bois-de-la-Chapelle pour relier le futur quartier des Grands-champs.

La commune a également procédé à la mise à l'enquête d'une modification du plan général d'affectation (MPGA) dans la zone du Village, entre les bâtiments du chemin du Polny 5 et 7, afin de transférer une zone de domaine public inutile au domaine privé de la commune. Cette zone sera ensuite vendue aux différents propriétaires riverains pour faciliter les accès à leurs parcelles à développer à l'arrière (coté Est) du Village. L'accord préalable du SDT ayant été obtenu, la mise à l'enquête a eu lieu du 17 novembre au 16 décembre 2012 ; elle n'a pas soulevé d'opposition. Un préavis sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'année 2013.

Dans le cadre du Plan d'affectation cantonal 309 "Vennes", les chantiers des bâtiments « Biopôle IV » et du « Bâtiment Terrasse » sont en cours pour une mise en service en automne 2013 et début 2014.

Les aménagements le long du bâtiment Phare du Biopôle, en bordure de la route de Berne, sont en attente du réaménagement de la RC601 entre le carrefour des Croisettes et celui de la sortie de l'autoroute à Vennes, en relation avec la révision du PAC 309 Vennes qui devrait être mise à l'enquête au printemps 2013.

Le chantier du quartier des Grands-Champs (11 immeubles, moitié locatifs et moitié PPE, avec parkings souterrains), à l'endroit de l'ancienne halle de tennis de la route de Berne, dont le permis de construire a été délivré en février 2011, est toujours en cours. La mise en exploitation est prévue durant l'été 2013.

La construction d'un immeuble de 9 appartements avec parking souterrain, en lieu et place de la ferme du Golf, au chemin de Ballègue, s'est achevée au printemps 2012.

La démolition d'une ancienne usine au ch. du Bois-Murat a été effectuée à fin 2011. La réalisation du nouvel immeuble a débuté au printemps 2012 et sera terminée au printemps 2013.

La démolition du bâtiment de la rte de la Croix-Blanche 38 a été effectuée à fin 2012. La réalisation de l'immeuble prévu en lieu et place devrait débuter au printemps 2013.

La construction d'un petit immeuble sur la dernière parcelle encore libre à l'extrémité du quartier de la Jaquière a débuté. Elle se terminera en été 2013.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le plan de quartier (PQ) "**Les Bosquets du Giziaux**", incluant une déchetterie, a été adopté par le Conseil communal le 28 juin 2011. Une convention pour la gestion de la déchetterie et les aspects fonciers a été signée. Le propriétaire ayant émis le souhait d'une densification du projet (CUS passant de 0.6 à environ 1.0), ceci dans les gabarits déjà proposés, suite à l'accord de la Municipalité, le dossier modifié a été envoyé au canton qui a accepté les modifications proposées.

Une enquête publique complémentaire a été ouverte du 12 mai au 10 juin 2012 ; aucune opposition n'a été formulée. Le Conseil communal a adopté cette modification le 26 juin 2012 en même temps que le règlement de contribution aux équipements communautaires. Ce plan de quartier a définitivement été approuvé par la cheffe de département le 6 décembre 2012. La convention pour contribution aux équipements communautaires doit encore être établie.

Le projet de PPA "**Les Orchez**", établi par l'atelier d'architecture Archilab SA, en collaboration avec Esplanade Aménagement SA, urbanistes, présenté avec un CUS de 0.4, a été approuvé par les services cantonaux. Il a été soumis à l'enquête publique du 12 septembre au 11 octobre 2012. Il a soulevé de multiples oppositions du voisinage principalement au sujet de la densité, des accès, du stationnement et des nuisances engendrées (trafic, bruit, chantier, etc...). Ces oppositions sont en cours de traitement par la Municipalité en collaboration avec les mandataires.

Le projet de PPA "**Le Cloalet**", anciennement intitulé "En Montéclard", sur les parcelles propriétés de la Fondation Fonds de prévoyance du Crédit Agricole S.A, comprenant la création d'une passerelle mobilité douce au-dessus de la route de Berne pour relier le nouveau quartier à la zone de la Croix-Blanche et l'accès motorisé sur la route de Berne avec un rond-point prévu à cet endroit a été soumis à l'Etat pour examen préalable à la fin novembre 2010. Les services cantonaux ont émis un préavis négatif en avril 2011 et, malgré une analyse complémentaire démontrant l'impossibilité d'un accès par les routes de dessertes communales, le SR a confirmé, en octobre 2011, sa non-entrée en matière pour l'accès sur la route de Berne.

L'étude de requalification de la route de Berne (RC 601a) entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet (sollicitée notamment par les communes de Lausanne et Epalinges) ayant été reprise à fin 2011 et un accord trouvé avec les représentants de la Broye sur le projet global, une solution d'accès par une "patte d'oie" est maintenant projetée en complément du giratoire qui serait réalisé sur la RC 601a, en amont, pour accéder au parking de la Croix-Blanche.

Le projet de PPA "Le Cloalet" avec cette nouvelle version d'accès a donc été transmis au canton pour un nouvel examen préalable en juillet 2012. En février 2013, aucune réponse ne nous est encore parvenue !

Le projet de plan de quartier (PQ) "**La Possession / Bois-de-Ban**", établi par le bureau Wurlod Architectes SA, avec GEA Vallotton et Chanard SA, urbanistes, présenté avec un CUS de 0.45 à l'examen préalable au canton en mai 2011 a reçu une réponse favorable des services cantonaux en novembre 2011, avec toutefois une demande de s'approcher d'un CUS de 0.6.

Après étude avec les promoteurs, la Municipalité est disposée à augmenter le CUS de ce quartier à 0.48, soit 20 % de plus que le permet le RPGA actuel, ceci permettant encore une bonne intégration avec les quartiers de villas alentours et la zone village. Cette nouvelle version, avec un projet de modification de l'art. 60 RPGA, pour permettre d'accorder la dérogation de 20 % au CUS actuel, a été envoyée au SDT pour examen complémentaire le 20 août 2012.

Alors que la modification de l'art. 60 RPGA a été proposée par la Municipalité sur la base de deux avis juridiques, le SDT nous informe, par courrier du 8 octobre 2012, que le RPGA ne doit pas être modifié, l'augmentation du CUS se faisant dans le cadre du PQ. La municipalité en prend note.

Le rapport d'examen préalable complémentaire du SDT établi le 27 novembre 2012 fait encore part de quelques modifications mineures à apporter, mais insiste à nouveau sur la densité proposée encore insuffisante et demande de s'approcher d'un CUS de 0.6.

Ce quartier étant hors du périmètre compact modifié du PALM 2012, pas très bien desservi par les transports publics et pour les raisons d'intégration susmentionnées, la Municipalité refuse d'entrer en matière et en fait part par courrier au SDT début janvier 2013. Le dossier, avec les modifications mineures signalées a également été renvoyé au canton pour examen final en janvier 2013.

Le projet de PPA "**La Bodevenaz 2**" établi par les bureaux P. Juillerat, architecte, et GEA Vallotton et Chanard SA, urbanistes, pour la réalisation d'immeubles de logements avec locaux pour activités compatibles et tertiaires, situé dans le triangle formé par le chemin de la Girarde et les routes du Village et de Berne, a été soumis à l'examen préalable du canton. Le rapport d'examen a été établi le 21 novembre 2011. Ce projet de PPA amendé a été transmis au SDT pour examen complémentaire le 20 juin 2012. Le rapport du SDT du 8 octobre 2012 étant favorable, l'enquête publique a été ouverte du 23 janvier au 22 février 2013.

Le projet de plan de quartier (PQ) "**Grand-Chemin nord**" établi par le bureau CCHE Architecture et Design SA, architectes-urbanistes, pour la création d'un immeuble de 8 niveaux (R+7) avec activités compatibles et artisanales, est en cours d'étude. Suite à un examen préliminaire, le canton a donné son accord en juin 2011 pour le développement de ce projet. Les mandataires ont présenté une première version de PPA en octobre 2012 à la commission consultative d'urbanisme. Ce dossier très incomplet et imprécis doit être retravaillé par ses auteurs avant d'être soumis au SDT pour examen préalable.

En 2011, à la demande de Swiss Life SA, propriétaire des immeubles au ch. des Croisettes 3 à 15, et suite au constat d'une dégradation de ces immeubles nécessitant des rénovations urgentes (façades et installations techniques), la Municipalité a donné son accord de principe pour une augmentation de la densification de ce quartier (**PQ Les Tuileries I**), ce qui permettrait un transfert des locataires durant la réalisation des travaux de rénovation des appartements. Le PQ existant datant de 1959, le canton refuse l'adjonction d'un nouvel addenda. Vu la particularité du quartier, le SDT préconise même la création d'un plan directeur localisé (PDL), à charge de la commune, qui engloberait tout le quartier «Tuileries – Vaugueny – Roches – Bois-Murat – Croisettes » et permettrait une réflexion générale sur les espaces publics dont les aménagements sont insatisfaisants. Ce PDL pourrait être développé en parallèle à un nouveau PPA pour le secteur concerné.

En décembre 2012, après de longues réflexions, Swiss Life a décidé de poursuivre les démarches. Suite à une séance en janvier 2013 avec la commune et le SDT, celui-ci est maintenant disposé à autoriser un PPA partiel sur la parcelle, sans le bâtiment n° 9 (en bord de rue), afin de pouvoir avancer au plus vite dans les démarches de rénovation et surélévation des bâtiments. Les mandataires de Swiss Life vont donc débiter leur étude de PPA sur le secteur précité. En parallèle la commune lancera une étude de PDL plus étendue afin d'intégrer une réflexion sur les espaces publics du chemin des Croisettes. Le bâtiment n° 9 serait intégré ensuite à un autre PPA en bordure du domaine public.

Une nouvelle étude de PPA "**Les Planches / Montblesson**" pour la réalisation d'un quartier d'habitation collective a été mise en route par la société GEFISwiss SA, sur la zone restant encore à légaliser en bordure de la route de Montblesson. A cet effet les promoteurs ont lancé un concours d'idée auprès de 3 bureaux d'architecture de la région. Le bureau CCHE, Architecture et Design SA, en est le lauréat. Le bureau GEA Vallotton et Chanard SA, urbanistes et des ingénieurs spécialisés ont été mandatés pour l'étude de ce PPA qui débutera en 2013. Ce secteur se trouvant dans le périmètre compact du PALM 2012, il est d'ores et déjà prévu d'y autoriser un CUS de 0.6 et une possibilité de construire des petits immeubles de 4 niveaux.

Le Service de la santé publique (Division EMS) et le CHUV, avec l'accord de la Municipalité, étudient l'agrandissement du site de **Sylvana**, au vu de la pénurie de lits dans ce type d'établissements. L'objectif est de passer de 80 lits actuels à environ 280 et d'une surface de plancher de 6'000 m² à plus de 23'000 m², entraînant une augmentation du personnel qui passerait de 120 employés plein temps (EPT) à 375. Le développement de cette étude nécessitera la réalisation d'un PPA, la zone concernée n'étant pas légalisée. Un concours d'architecture sera également organisé pour cette extension.

Vu la pénurie de lits et dans le but d'y remédier, le CHUV souhaite toutefois procéder rapidement à un agrandissement des 2 niveaux en toiture du bâtiment existant. La mise à l'enquête pour cet agrandissement est prévue au printemps 2013. Concernant ces projets, une information publique a eu lieu le 19 novembre 2012 en présence du Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard.

La mise à jour des propriétés foncières et la création des servitudes publiques de passages à pied dans le secteur du giratoire des Croisettes et l'interface de transports publics ont été approuvées par le Registre Foncier.

Par ailleurs, le développement du Biopôle, le projet d'un éventuel Mc Donald's sur la parcelle "Faucherre" et la prolongation future du M2 vont nécessiter prochainement un nouveau réaménagement de toute la **place des Croisettes**, avec pour objectifs d'améliorer les traversées piétonnes, les zones de dépose, les places d'attente 15 min. et la convivialité de cette place. A cet effet des offres ont été demandées à des bureaux spécialisés pour une étude de réaménagement. Le Conseil communal ayant accepté le crédit d'étude en février 2013, celle-ci va être rapidement lancée sous la direction du Bureau Transitec.

Concernant le SIT communal (Service d'Information du Territoire), le travail du bureau mandaté a consisté principalement, comme par le passé, à mettre à jour les données en fonction des mutations enregistrées.

L'étude de modification (**révision**) du "**PAC 309 Vennes**" projetant sa densification afin d'être conforme au Plan directeur cantonal (PDCant) et au PALM 2012, a reçu l'approbation des communes concernées avec quelques remarques. L'Office fédéral des routes (OFROU) a donné une réponse favorable, mais avec conditions, concernant l'utilisation de la bretelle d'autoroute par la majorité des futurs utilisateurs motorisés quittant le Biopôle. Le rapport d'examen préalable du SDT a été délivré le 19 décembre 2012. Le dossier final amendé sera soumis à une dernière approbation des communes au début 2013, pour être soumis à consultation publique au printemps, en même temps que la mise à l'enquête de la requalification du tronçon Vennes - Croisettes de la RC 601.

Comme annoncé lors de la conférence de presse du 12 janvier 2012, le Conseil d'Etat a intégré le projet de **requalification de la RC601a** (route de Berne), tronçon Croisettes – Chalet-à-Gobet, dans les dossiers "Prioritaires" ; à cet effet, une enveloppe de 21 millions est prévue. Le projet définitif a été approuvé conjointement par les représentants de la Broye et les communes de Lausanne et Epalinges au début 2013, sous la conduite de Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite. S'en suivra toute une batterie de démarches nécessaires à l'aboutissement du projet, l'objectif étant que la route de Berne soit effectivement requalifiée en 2015.

Dans le cadre de cette requalification, une étude a été lancée par la commune concernant la liaison entre le rond-point projeté sur la route de Berne et le parking du centre commercial de la Croix-Blanche. Celle-ci a été confiée le 9 mai 2012 au bureau JPC SA ingénieurs. Suite à une séance avec le service des forêts, faune et nature le 31 octobre 2012, une étude d'impact environnemental est nécessaire. Celle-ci a été confiée à GEOS Ingénieurs conseils SA en janvier 2013. Le résultat de cette étude pourra donc être connu dans le courant de l'année 2013.

Dans le cadre du schéma directeur centre Lausanne (SDCL), créé à la fin 2011, regroupant les communes de Lausanne et Epalinges, et faisant suite à la mise en consultation du projet de rapport final "PALM 2012", les remarques et commentaires des deux communes ont été adressées au SDT au début 2012. Les points importants pour Epalinges ont été intégrés au projet de rapport final. Fin mai - début juin 2012, celui-ci a été mis en consultation publique, puis le rapport final a été déposé auprès de la Confédération le 30 juin 2012.

Le Conseil communal a adopté, le 25 septembre 2012, le préavis n° 12/2012 d'un montant de CHF 80'000.00, pour la création d'un plan directeur communal de mobilité (PDCM) ainsi que d'un plan de mobilité du personnel communal. L'élaboration de ces plans a été confiée au bureau Transitec. Les premiers résultats devraient être connus dans le courant de l'année 2013.

TRAVAUX

ROUTES-VOIRIE

a) Constructions, transferts au domaine public

La première partie du chemin de la Girarde (soit celle qui est accessible depuis la route du Village), s'est vue dotée d'un nouveau trottoir ainsi que d'un éclairage public, conformément au préavis n° 4/2012, adopté par le Législatif lors de sa séance du 24 avril 2012. Coût total des travaux : CHF 261'819.00 (contre un crédit alloué de CHF 290'000.00).

Aucun transfert de surfaces expropriées n'est intervenu en 2012.

b) Entretien

A l'exception du chemin du Petit-Vennes, dont les travaux de goudronnage ont été reportés en 2013, afin d'être coordonnés avec la 3^{ème} étape de réfection des collecteurs, toutes les interventions mentionnées dans le préavis n° 3/2012, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du mardi 24 avril 2012 (demande d'un crédit de CHF 220'000.00), ont été réalisées. Coût total des travaux : CHF 142'932.60.

Un tronçon du chemin du Polny, suite à une rupture d'une canalisation d'eau, a été réfectionné (la couche de roulement sera posée au printemps 2013). Les frais y relatifs ont été portés à la charge des SI lausannois. Afin que ce chantier puisse correctement se dérouler, il a été nécessaire de boucler le secteur à la circulation durant plusieurs semaines (d'octobre à décembre 2012). En parallèle à ces travaux, il a été procédé à la stabilisation du talus sis sur les parcelles RF 388, 395 et DP127 (sécurisation du domaine public).

Des travaux de reflachage, sur l'ensemble du réseau routier communal (traitement de fissures pour un total de 15'000 m.) ont été réalisés. Coût : CHF 48'600.00.

Les trottoirs des chemin du Ruisseau-Martin, des Tuileries et des Croisettes (côté Coop), ont été réfectionnés. Montant total de ces interventions : CHF 77'243.15.

Un élargissement d'une partie du trottoir du chemin des Croisettes a été effectué (à hauteur de la Fleur de Pains).

Le service de déneigement n'a pas posé de problèmes particuliers.

Le nettoyage du réseau routier a été fait au moyen de la balayeuse de la commune, à l'instar des trottoirs.

PARCS DES VEHICULES ET MACHINES

Etat des véhicules et engins du Service des Travaux au 31 décembre 2012 :

Epareuse radiocommandée Speedy-Cutter, 2011 ; Citroën Berlingo, 2010 ; tracteur de débardage LKT 82 F avec remorque forestière, 2011 ; balayeuse Hako Citymaster, 2010 ; Citroën Nemo 1.4i, 2010 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI, 2004 ; Man 10.163 LAE, 2002 ; Transporteur Aebi VT 450, 2009 ; Transporteur Aebi TP 67 K, 1988 ; Iseki TF 330, 2001 ; Iseki TF 330, 2001 ; Iseki TF 330, 2004 ; Lindner Unitrac 95 L, 2001 ; John Deere 6400, 1997 ; Opel Campo 31 TD 4x4, 1998 ; balayeuse Bucher Citycat 5000, 2003 ; Boschung Pony DP 604 T 4x4, 2000 ; pelle mécanique Takeuchi, 2005 ; tondeuse hélicoïdale Sabo 600-3D, 1991 ; compresseur Ainergie Mobilair 28, 1987 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI 350 LL, 2006 ; Mitsubishi Fuso Canter, 2007 ; Isuzu TFS 86, 2007 ; Opel Campo 31 TD 4x4, 1997 ; Heli CPCD 25, 2008 ; chargeuse Schaeffer, 2008.

Conformément aux prévisions budgétaires, nous avons fait l'acquisition des véhicules suivants : VW T5 Transporteur, MAN TGM 13.250, Meili VM 600 H30 et Citroen Jumpy.

VW T5 Transporteur



MAN TGM 13.250



Meili VM 600 H30



Citroen Jumpy



ECLAIRAGE PUBLIC

Une entreprise spécialisée a procédé au contrôle des candélabres (résistance aux intempéries – tempêtes notamment) dans les quartiers suivants : chemins d'Ofréquaz, de l'Eglise, de la Biolleyre, de la Butte, de la Cure, de la Girarde, de la Prairie, du Giziaux, du Bois de la Chapelle, du Bornalet, du Ruisseau-Martin, de Marcel Regamey, ainsi que le long de la route de Berne. Ce sont au total 81 ouvrages qui ont été ainsi contrôlés.

Conformément au rapport établi par la Municipalité, en réponse au postulat déposé par le Conseiller communal Olivier Veraguth, et accepté par le Conseil communal lors de sa séance du mardi 21 février 2012, l'éclairage existant au chemin du Bois-de-la-Chapelle a été amélioré. L'intervenant s'est dit entièrement satisfait des travaux réalisés.

Le chemin du Bois-de-Menton a également été équipé d'un éclairage. Coût des travaux : CHF 60'594.00.

La Municipalité a décidé de prolonger la modification des «têtes» de l'éclairage en prolongement du chemin du Bois-de-Menton. Secteurs concernés : route de Montblesson, chemin de la Prairie, chemin du Pré-d'Yverdon, chemin du Raidillon, chemin des Planches, chemin de la Cure, chemin de l'Ofréquaz et chemin de l'Eglise, soit 70 luminaires au total. Le choix s'est porté sur des lampes plus économiques que les précédentes.

Le lampadaire situé au centre du giratoire des Tuileries a été changé. Le mât d'éclairage simple a été remplacé par un luminaire à plusieurs bras avec possibilité d'accrochage de décorations florales.

Le remplacement des ampoules a été fait par l'équipe de la Voirie.

Pendant les fêtes de fin d'année, l'habituelle décoration lumineuse a été installée sur le plat de la Croix-Blanche, ainsi que le long du chemin des Croisettes. Quant à la Place de la Croix-Blanche, elle arborait une décoration modifiée par rapport aux années précédentes, composée d'une guirlande qui changeait de couleur et d'une autre en forme de gouttes de pluie, installées sur le sapin.

SERVICES INDUSTRIELS

Le coût de l'éclairage public (consommation) s'est élevé à CHF 89'178.35 (contre CHF 96'406.65 en 2011, représentant une diminution des coûts de 1,08 %). La ristourne, en faveur de notre commune, ayant été supprimée, elle a été remplacée par l'indemnité d'usage du sol dès le 1^{er} janvier 2008. Pour l'année 2012, les S.I. nous ont versé le montant total de CHF 239'488.40, soit quatre acomptes de CHF 54'000.--, et CHF 23'488.40 lors de l'établissement du décompte définitif (CHF 238'926.70 en 2011).

Des séances d'informations publiques sur le projet d'éoliennes ont été organisées, les 4 et 10 octobre 2012. L'évolution du projet peut être suivie sur le site www.eoljorat.ch.

PARCS ET PROMENADES

L'équipe des jardiniers est composée de quatre personnes et compte deux dames dans ses rangs. L'apprentie paysagiste, n'ayant pas obtenu son CFC lors des examens finaux de fin d'apprentissage, a été engagée pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013, en qualité d'ouvrière non qualifiée, à un taux de 90 %, afin de lui permettre de mener à terme son apprentissage. Thierry Delessert, apprenti de 2^{ème} année, en rupture de contrat d'apprentissage, a été engagé, d'août 2012 à fin juillet 2013, en vue de terminer son apprentissage.

Les jardiniers communaux, qui portent une attention toute particulière quant au respect de l'environnement et au recours à des méthodes de traitement en accord avec les principes de la biodiversité, effectuent l'ensemble des travaux de création et d'entretien des espaces verts et des parcs, y compris les cimetières, ainsi que la décoration des bâtiments communaux et des fontaines publiques. Le chef de l'équipe suit actuellement une formation supérieure dans ce domaine. Placés sous les ordres du responsable du service des travaux et de la voirie, l'équipe effectue un travail remarquable pour lequel nous recevons souvent des compliments. Nous tenons ici à les en remercier.

ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS

La Ville de Lausanne a accepté d'étendre aux communes du périmètre son offre d'activités de sensibilisation à l'environnement destinées aux classes lausannoises. En 2012, 14 classes palinzardes de CIN et CYP 1/2 ont assistés à une animation ; 5 classes ont reçu une Info-énergie et 5 classes ont visité le site de Gedrel.

Les frais de traitement des déchets spéciaux détenus par les ménages et non repris par les fournisseurs sont financés par l'Etat mais reportés sur les périmètres de gestion. Le principe de solidarité pour le paiement de l'élimination de ces déchets est accepté par les communes de GEDREL.

Le volume des déchets ménagers pris en charge par le transporteur privé, sans la déchetterie, est important.

Voici quelques chiffres pour 2012 :

- ordures ménagères : 1'999.26 tonnes (1'942.49 tonnes en 2011)
- déchets divers de voirie : 90.34 tonnes (110.32 tonnes en 2011)
- verre : 114.29 tonnes (112.20 tonnes en 2011)
- papier : 230.50 tonnes (246.10 tonnes en 2011).

Nombre de passages à la déchetterie enregistrés en 2012 : 35'631 (contre 27'371 en 2011 et 25'930 en 2010).

Le taux de recyclage 2012 est de 53,637 % soit légèrement inférieur à celui obtenu en 2011 (54,82 %).

Suite à l'adoption, par le Conseil d'Etat, le 3 juillet 2012, des modifications de la Loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006, Epalinges a dû, comme les autres communes vaudoises, établir son nouveau règlement communal sur la gestion des déchets ; cet objet a été soumis au Conseil communal lors de la séance du 13 novembre 2012 et renvoyé, en deuxième débat à la séance du 11 décembre 2012, date de son approbation. Son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} mars 2013.

Le calendrier de ramassage des déchets 2013, mais distribué à fin 2012 suite à l'adoption du règlement, a été adapté en conséquence, faisant notamment mention du ramassage des déchets compostables dès le 1^{er} mars 2013. Il a également été prévu d'organiser une séance d'information publique, afin de pouvoir répondre aux questions des palinzards.

Une journée spéciale "ramassage des sapins de Noël" a été organisée le 2^{ème} mardi du mois de janvier et a remporté un réel succès; ce ramassage sera à nouveau prévu au calendrier 2013.

Commune d'Épalinges

Taux de recyclage 2012

	Déchets Composables	Papier Carton	Verre	Métaux	Bois	Textiles	Appareils Electroniques et ménagers	Plastique	Pet	Divers (sagex, liège, tétra, briques, etc.)
DESA	1019.920	306.916	169.400	121.267	229.780	18.794	76.868	67.524	9.415	57.012
Commune	37.280	230.500	114.290							
Total (en tonnes)	1057.200	537.416	283.690	121.267	229.780	18.794	76.868	67.254	9.415	57.012

Total général (en tonnes) des déchets recyclés :

Ordures ménagères (incinérables) :

Déchets encombrants (incinérables) :

2458.696
1999.260
125.990

Total des déchets :

4583.946

Taux de recyclage :

$\frac{2458.696}{4583.946} = 53.637\%$

COLLECTEURS, EPURATION

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement (DES), le 28 septembre 2010, et présenté au Conseil communal le même jour, montre la présence d'eaux claires qui sont inutilement acheminées au réseau intercommunal de la STEP. En conséquence, le canton invite la commune à accorder une attention particulière à la réalisation des mesures nécessaires afin d'améliorer la situation (mise en séparatif, étanchéité des collecteurs drainants, contrôle du séparatif des biens-fonds, etc.).

Il s'agit également de prendre les dispositions nécessaires pour assumer le financement, à long terme, de l'évacuation et de l'épuration des eaux, conformément au principe de causalité défini par la législation fédérale sur la protection des eaux (LEaux, art. 60a).

A cet effet, et au moment de la rédaction du présent rapport, la Municipalité étudie un nouveau Règlement communal sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées, ainsi que son tarif des taxes. Ce dossier devrait faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal courant 2013. Le lourd dossier de la « Taxe au sac » n'a pas permis l'établissement de ce règlement en 2012. Bien entendu, l'autorité cantonale, elle aussi, sera appelée à valider ce Règlement.

Il est rappelé ici que le PGEE est un instrument évolutif; le cadastre des canalisations et les rapports d'état doivent être remis à jour selon les besoins, et la planification réadaptée en conséquence, en particulier lors d'une future extension des zones à bâtir (révision du PGA). Si le concept d'évacuation des eaux devait être revu de manière significative à l'avenir, il y aurait lieu de faire réapprouver le PGEE par l'autorité cantonale.

Le chantier relatif à la réalisation de la 2^{ème} étape des travaux de construction d'un nouveau collecteur séparatif, en remplacement du collecteur unitaire existant, avec réfection de la chaussée et réalisation d'un trottoir au chemin du Petit-Vennes, sont terminés. L'enveloppe allouée par le Législatif, le 22 février 2011, était d'un montant de CHF 710'000.- (net TTC); voir préavis municipal n° 2/2011. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 704'400.00. L'ultime et dernière étape (soit la 3^{ème}), fera l'objet d'un préavis au Conseil communal durant le printemps 2013.

Lors de sa séance du 24 avril 2012, le Législatif a accordé un crédit de CHF 370'000.00 en vue de la construction d'un collecteur séparatif au chemin de l'Ofréquaz. Les travaux ont débutés en mai 2012. Si le chantier est encore ouvert, au moment de la rédaction du présent rapport, c'est pour permettre à des particuliers de réaliser des raccordements sur leur propriété. Les travaux engagés par la commune sont terminés.

La STEP...ne s'arrête jamais...

Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, vingt-deux collaborateurs se relaient pour assurer l'exploitation et dix-neuf autres veillent à l'entretien des installations et aux diverses tâches administratives. Ils veillent également au bon fonctionnement des dessableurs et des six stations de pompage et de relevage des eaux usées répartis sur le réseau de collecte des eaux usées de la région lausannoise.

Par ailleurs, la STEP est un centre agréé de récupération des déchets spéciaux pour les ménages lausannois. Y sont également traités les détritissés issus des vidanges de fosses septiques, de fosses à graisse de restaurants et les w-c chimiques.

Depuis octobre 2008, les boues d'épuration des périmètres GEDREL, SADEC et VALORSA sont incinérées à Vidy, suite à l'interdiction fédérale d'épandage de boues dans l'agriculture. L'importance sur le plan cantonal de la STEP de Vidy s'en trouve dès lors renforcée.

Durant l'année 2012, la STEP a traité les eaux usées d'une moyenne de 229'445 équivalents-habitants (EH), contre 227'919 EH en 2011. Les précipitations annuelles cumulées ont atteint 1'115 mm, en augmentation de +30 % par rapport aux 853 mm de 2011. L'année 2012 fut également marquée par une période de sécheresse exceptionnelle en février et mars. Finalement, le niveau des précipitations est similaire à celui des années 2007 et 2008.

En raison de précipitations plus abondantes, les volumes d'eaux usées déviés en entrée de STEP sont en augmentation à 611'739 m³ en 2012 (372'017 m³ en 2011). 1.5% des eaux parvenues à Vidy n'ont ainsi pas pu être traitées mécaniquement (1% en 2011).

La faible proportion d'eaux usées rejetées sans traitement conduit à une stabilité des EH-théoriques à 229'445 (227'919 EH en 2011). Cette unité mesure (EH) permet d'évaluer la capacité de traitement de la STEP en se basant sur la qualité de pollution émise par personne et par jour.

Quant à la population raccordée à la STEP, elle demeure stable à 223'667 habitants (219'862 en 2011).

COURS D'EAU

Actuellement, selon les directives cantonales, les communes sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau non corrigés.

Des travaux de réfection/renforcement des berges du ruisseau du Vaugueny, suite à l'érosion, ont été réalisés, en avril 2012, au droit des propriétés sises au chemin du Vaugueny 13, 15 et 17. L'Etat de Vaud a octroyé un subside équivalent au 62% du coût des travaux, soit CHF 29'644.25. Le solde, soit 38%, a été réparti à part égale entre les propriétaires et la commune.

ECOLES

Extrait du rapport d'activité de l'établissement scolaire d'Epalinges

Billet du Directeur

« Ce rapport vous présente non seulement des statistiques mais également les nombreuses prestations offertes aux élèves de l'établissement primaire et secondaire d'Epalinges. Je remercie tous les responsables de secteur qui ont participé à son élaboration.

La Commune ayant construit et mis en activité à l'été 2012 un nouveau centre de vie enfantine à la Croix-Blanche, la direction des écoles et la direction de l'association pour l'accueil de l'enfance à Epalinges (AAEE) ont étroitement collaboré pour actualiser les zones de recrutement des élèves primaires dans les différents collèges. Le projet a été avalisé par le Conseil d'Etablissement.

La construction du centre de vie enfantine a également englobé l'agrandissement du collège de la Croix-Blanche et de son préau.

Au niveau des transports scolaires, principalement ceux concernant les équilibrages d'effectifs au primaire, les règles de fonctionnement ainsi que les diverses responsabilités ont été mises à jour et également validées par le Conseil d'Etablissement et la Municipalité.

L'établissement scolaire continue de grandir avec un effectif qui a atteint son niveau le plus haut en décembre 2012 avec 1022 élèves.

Dans le cadre de la collaboration régionale, la direction d'Epalinges a ouvert une « classe du mercredi » pour élèves à haut potentiel.

En ce qui concerne l'harmonisation scolaire, la rentrée scolaire d'août 2012 marque l'entrée en vigueur de Plan d'Etudes Romand (PER). De plus, l'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) a débuté pour les 6^{ème} années et de nombreuses simulations ont été effectuées pour la préparation de l'année scolaire suivante.

Je remercie tous les collaborateurs de l'établissement, enseignants, membres des services parascolaires, bibliothécaires, dépositaire CADEV, secrétaires, concierges, chauffeur du bus scolaire, de leur collaboration et leur dévouement au service de nos élèves. »

Pierre-Alain Mellina

CORPS ENSEIGNANT

a) Composition au 1^{er} janvier 2012

Au niveau primaire, l'établissement compte 51 maîtresses et maîtres dont 10 maîtresses à plein temps.

Au niveau secondaire, 51 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 17 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options.

4 maîtresses et maîtres spécialistes, tous à plein temps, enseignent à la fois à des élèves primaires et secondaires.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2012, le total des enseignants s'élève à 106 pour tout l'établissement.

b) Composition au 1^{er} août 2012

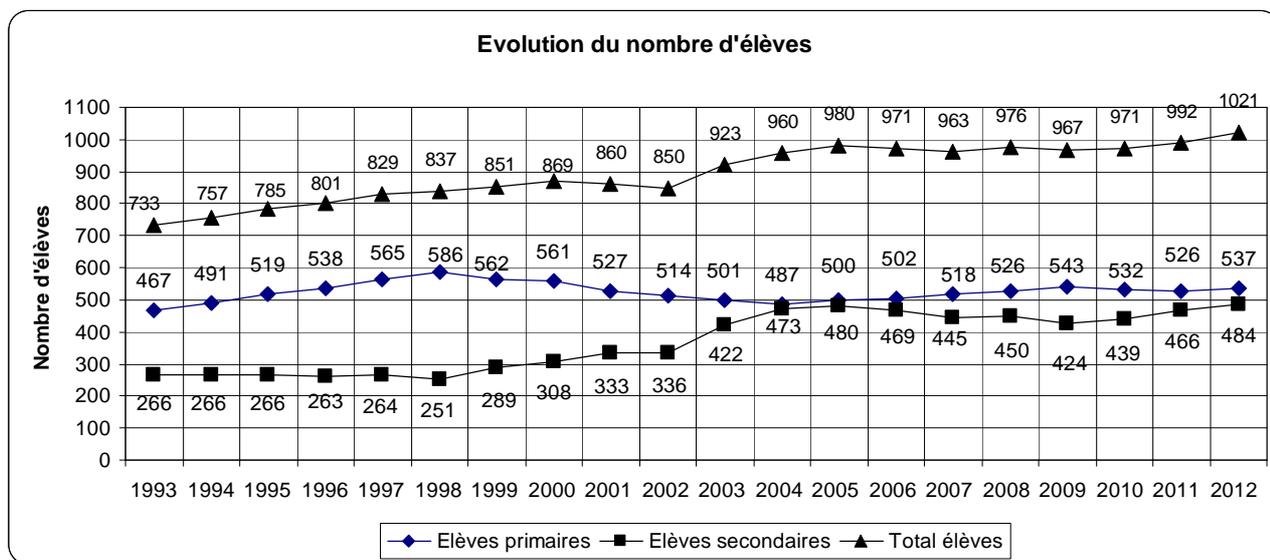
Au niveau primaire, l'établissement compte 52 maîtresses et maîtres dont 11 maîtresses à plein temps. Au niveau secondaire, 50 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 15 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options. 4 maîtresses et maîtres spécialistes, dont 3 à plein temps enseignent à la fois à des élèves primaires et secondaires.

Ainsi, au 1^{er} août 2012, le total des enseignants s'élève à 106 pour tout l'établissement.

Liste des classes avec maîtres de classe et effectifs

2011-2012			Effectif au 1er octobre 2011			2012-2013			Effectif au 1er octobre 2012		
Classe	Lieu	Nom enseignant(e)		Classe	Lieu	Nom enseignant(e)		Classe	Lieu	Nom enseignant(e)	
CIN/1	BM	S. Kropf / M. Briguet	19	CIN/1	BM	S. Kropf / M. Briguet	19	CIN/1	BM	S. Kropf / M. Briguet	19
CIN/2	BM	I. Borel / A. Mercier	18	CIN/2	BM	I. Borel / A. Mercier	18	CIN/2	BM	I. Borel / A. Mercier	18
CIN/3	BM	A. Di Giandomenico / Ch. Fleury	18	CIN/3	BM	A. Di Giandomenico / Ch. Fleury	18	CIN/3	BM	A. Di Giandomenico / Ch. Fleury	18
CIN/4	BM	S. Frioud	18	CIN/4	BM	S. Frioud	18	CIN/4	BM	S. Frioud	18
CIN/5	OF	J. Isaz / A.-L. Reymond	21	CIN/5	OF	A.-L. Reymond	19	CIN/5	OF	A.-L. Reymond	19
CIN/6	OF	H. Leuba	21	CIN/6	OF	H. Leuba	20	CIN/6	OF	H. Leuba	20
CIN/7	OF	A. Favre / E. Hostettler	21	CIN/7	OF	A. Favre / J. Isaz	20	CIN/7	OF	A. Favre / J. Isaz	20
CIN/8	GC	S. Fischer / M.-L. Bigler	22	CIN/8	GC	S. Fischer / M.-L. Bigler	23	CIN/8	GC	S. Fischer / M.-L. Bigler	23
CIN/9	VI	V. Lienhard	19	CIN/9	VI	V. Lienhard	21	CIN/9	VI	V. Lienhard	21
CYP1/11	BM	G. Voirol / S. Sancho	16	CYP1/11	BM	L. Schwerzmann / F. Pfyffer	22	CYP1/11	BM	L. Schwerzmann / F. Pfyffer	22
CYP1/12	BM	I. Rochat / M. Briguet	15	CYP1/12	OF	C. Guignet / S. Amstutz	22	CYP1/12	OF	C. Guignet / S. Amstutz	22
CYP1/13	OF	S. Sancho / S. Gloor	19	CYP1/13	OF	N. Miserez / S. Sancho	22	CYP1/13	OF	N. Miserez / S. Sancho	22
CYP1/14	OF	N. Barthlomé / M. Briguet	20	CYP1/14	CH	F. Hürlimann / F. Pachoud	22	CYP1/14	CH	F. Hürlimann / F. Pachoud	22
CYP1/15	VI	M. Vadimon / M. Dürst	20	CYP1/21	BM	G. Voirol / M. Calvino	17	CYP1/21	BM	G. Voirol / M. Calvino	17
CYP1/21	BM	L. Schwerzmann / F. Pfyffer	19	CYP1/22	BM	I. Rochat / M. Briguet	17	CYP1/22	BM	I. Rochat / M. Briguet	17
CYP1/22	OF	C. Guignet / S. Amstutz	20	CYP1/23	OF	C. Tharrault / S. Gloor	21	CYP1/23	OF	C. Tharrault / S. Gloor	21
CYP1/23	OF	N. Miserez / M. Seydoux	21	CYP1/24	OF	N. Barthlomé / F. Pfyffer	20	CYP1/24	OF	N. Barthlomé / F. Pfyffer	20
CYP1/24	CH	F. Hürlimann / F. Pachoud	18	CYP1/25	VI	M. Vadimon / I. Zysset	19	CYP1/25	VI	M. Vadimon / I. Zysset	19
CYP2/31	BM	L. Sonrel / M. Pasche	15	CYP2/31	BM	R. Gemmiti / M. Logan	17	CYP2/31	BM	R. Gemmiti / M. Logan	17
CYP2/32	BM	K. Graff	14	CYP2/32	CB	V. Gobin	20	CYP2/32	CB	V. Gobin	20
CYP2/33	CB	D. Sordet / V. Stockar	18	CYP2/33	CB	A.-C. Meylan / M. Signorini	22	CYP2/33	CB	A.-C. Meylan / M. Signorini	22
CYP2/34	CB	F. Schmidt	18	CYP2/34	CH	M. Dürst / C. Siegrist	21	CYP2/34	CH	M. Dürst / C. Siegrist	21
CYP2/35	VI	S. Voeffray / E. Moret	18	CYP2/41	BM	L. Sonrel / M. Pasche	16	CYP2/41	BM	L. Sonrel / M. Pasche	16
CYP2/41	BM	R. Gemmiti / M. Logan	23	CYP2/42	BM	S. Epp	16	CYP2/42	BM	S. Epp	16
CYP2/42	CB	V. Gobin	23	CYP2/43	CB	D. Sordet / V. Stockar	19	CYP2/43	CB	D. Sordet / V. Stockar	19
CYP2/43	CB	A.-C. Meylan / M. Signorini	22	CYP2/44	CB	F. Schmidt	20	CYP2/44	CB	F. Schmidt	20
CYP2/44	CH	M. Dürst / C. Siegrist	22	CYP2/45	VI	S. Voeffray / E. Moret	16	CYP2/45	VI	S. Voeffray / E. Moret	16
DEP	BM	G. Schächli	8	DEP	BM	G. Schächli	11	DEP	BM	G. Schächli	11
			Total primaire				Total primaire				Total primaire
			526				537				537
5/1	BM	L. Bohnet	20	5/1	BM	G. Rochat	22	5/1	BM	G. Rochat	22
5/2	BM	A. Breitler	20	5/2	BM	A. Bourqui	22	5/2	BM	A. Bourqui	22
5/3	BM	A. Bridel	20	5/3	BM	J. Valley	22	5/3	BM	J. Valley	22
5/4	BM	C. Moix	20	5/4	BM	A. Schwitzguébel	22	5/4	BM	A. Schwitzguébel	22
5/5	BM	C. Favre	20	6/1	BM	L. Bohnet	19	6/1	BM	L. Bohnet	19
6/1	BM	G. Rochat	20	6/2	BM	A. Breitler	20	6/2	BM	A. Breitler	20
6/2	BM	A. Bourqui	19	6/3	BM	A. Bridel	20	6/3	BM	A. Bridel	20
6/3	BM	J. Valley	22	6/4	BM	C. Moix	20	6/4	BM	C. Moix	20
6/4	BM	A. Schwitzguébel	20	6/5	BM	C. Favre	19	6/5	BM	C. Favre	19
7VSB/1	BM	N. Witz	26	7VSB/1	BM	S. Gharbi	24	7VSB/1	BM	S. Gharbi	24
7VSB/2	BM	Ph. Wehrli	26	7VSB/2	BM	A. Cuenca	24	7VSB/2	BM	A. Cuenca	24
7VSG/1	BM	M. Jenny	16	7VSG	BM	A. S.-Moix	26	7VSG	BM	A. S.-Moix	26
7VSG/2	BM	M. Cuozzo	17	7VSO	BM	F. Nichele	14	7VSO	BM	F. Nichele	14
7VSO	BM	A. Amstutz	15	8VSB/1	BM	N. Witz	26	8VSB/1	BM	N. Witz	26
8VSB/1	BM	A. Jaunin	23	8VSB/2	BM	Ph. Wehrli	26	8VSB/2	BM	Ph. Wehrli	26
8VSB/2	BM	S. Rutishauser	24	8VSG	BM	M. Jenny	24	8VSG	BM	M. Jenny	24
8VSG/1	BM	J.-L. Magnenat	14	8VSO	BM	A. Amstutz	14	8VSO	BM	A. Amstutz	14
8VSG/2	BM	D. Schuerch	15	9VSB/1	BM	A. Jaunin	23	9VSB/1	BM	A. Jaunin	23
8VSO/1	BM	F. Castanotto	12	9VSB/2	BM	S. Rutishauser	24	9VSB/2	BM	S. Rutishauser	24
8VSO/2	BM	G. Constantin	13	9VSG/1	BM	J.-L. Magnenat	17	9VSG/1	BM	J.-L. Magnenat	17
9VSB/1	BM	S. Gharbi	16	9VSG/2	BM	D. Schuerch	17	9VSG/2	BM	D. Schuerch	17
9VSB/2	BM	A. Cuenca	15	9VSO	BM	G. Constantin	19	9VSO	BM	G. Constantin	19
9VSG	BM	A. S.-Moix	22	DES/1	BM	Ph. Rochat	10	DES/1	BM	Ph. Rochat	10
9VSO	BM	F. Nichele	11	DES/2	BM	A. Theurillat	10	DES/2	BM	A. Theurillat	10
DES/1	BM	Ph. Rochat	9								
DES/2	BM	A. Theurillat	11								
			Total secondaire				Total secondaire				Total secondaire
			466				484				484
			Total établissement				Total établissement				Total établissement
			992				1021				1021

ELEVES



TRANSPORTS SCOLAIRES

Les lignes de bus internes (TL 45 et 46) facilitent l'accès des élèves aux bâtiments scolaires.

En parallèle à ces transports en commun utilisés par les élèves secondaires, un système de transports de collège à collège est toujours organisé par la direction des écoles lorsque les élèves primaires ne peuvent être scolarisés dans leur zone de recrutement. Un bus communal et un bus privé assurent ces déplacements.

SANTE SCOLAIRE

Le service de santé des écoles d'Epalinges est composé de la Doctoresse Marie-Thérèse Rossier et d'Anne Gremaud Infirmière scolaire. Les élèves de CIN2 ont eu un test de l'audition, de la vision, un test de Lang (permettant de détecter le strabisme), ainsi qu'un test des couleurs (permettant de détecter le daltonisme).

Dépistages ouïe et vue : neuf classes, donc 83 élèves de CIN2 dépistés.

Test de la vue :

Six élèves ont été envoyés chez un ophtalmologue suite à une déficience de la vision. Trois élèves ont été découverts daltoniens.

Test de l'audition :

Trois enfants ont été dépistés avec une déficience auditive et envoyés chez un spécialiste. Chez certains enfants, le test est refait plusieurs fois, car soit l'enfant a une difficulté de compréhension de la consigne, soit il est fortement enrhumé.

Pour les 7^{ème} années, la séance de vaccination proposée en novembre 2012 a concerné 101 élèves.

HPV (human papillomavirus) : 18 doses - Hépatite B: 33 doses - Diphtérie Tétanos : 23 doses - Diphtérie Tétanos Polio : 2 doses - Diphtérie Tétanos Polio Coqueluche : 1 dose - Priorix : 1 dose

Dans les classes de 8^{ème}, proposition d'un rattrapage de la vaccination ROR, six classes sont concernées, soit 114 élèves.

Consultations, soins, soutien d'élèves

Selon les situations, l'infirmière propose, avec l'accord de l'enfant, un entretien avec les parents et/ou les oriente vers le service PPLS ou vers les médiateurs. Elle peut aussi, dans certains cas, assurer le suivi de l'enfant à court, moyen ou long terme. Il arrive qu'elle fasse appel au médecin scolaire pour des conseils. Dans tous les cas, elle fait preuve de beaucoup d'écoute et de soutien. Il n'est pas rare qu'elle doive dispenser des soins aux enseignants

En l'absence de l'infirmière, les secrétaires de l'établissement, Mmes Coenegracht, Borgeaud et Demierre sont appelées quotidiennement à prodiguer des soins aux élèves.

Interventions à l'infirmierie

L'infirmière a été sollicitée à 513 reprises durant l'année scolaire, notamment, à raison de 209 consultations pour des problèmes de maladie (maux de ventre, fièvre, maux de tête, crise d'asthme, problèmes allergiques, etc..) ; 260 consultations pour des problèmes de type accident (entorses, fractures diverses, plaies, brûlures,..) ; 44 consultations pour des problèmes d'ordre psycho-affectif (déprime, problèmes personnels, ..). Dans 8 cas, les élèves sont allés faire un contrôle à l'hôpital.

Les transports à l'hôpital ou à domicile par l'infirmière scolaire n'ont pas été comptabilisés. En règle générale, les parents sont contactés. S'il s'agit d'une urgence sans gravité, c'est eux qui assurent le transport à l'hôpital ou chez le médecin. Ils sont également appelés si l'enfant est trop malade pour rester en classe. Une marche à suivre en cas d'accident est affichée dans chaque classe. Quand les parents sont inatteignables, les élèves restent à l'école. En cas d'accident grave, le 144 est appelé.

Des interventions en classe sur une thématique particulière ont été nécessaires : dans une classe de 7^{ème} pour expliquer le diabète d'un de leur camarade de classe ; dans 2 classes de CYP pour expliquer le problème des allergies alimentaires ; dans 3 classes suite à des décès de parents.

Dépistage dentaire

D'octobre à novembre, un dépistage dentaire a été effectué, comme chaque année, par le dentiste scolaire, auprès de tous les élèves de l'établissement.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS)

Les thérapies principales offertes par les spécialistes du PPLS sont : les bilans (=investigations destinées à cerner les difficultés et les compétences de l'enfant, et poser éventuellement un diagnostic), les entretiens et suivis familiaux, les traitements (en individuel ou en groupe), les concertations avec les enseignants, ainsi que des activités de prévention (par exemple, programme destiné aux élèves du CIN en vue de prévenir les troubles articulaires).

Les spécialistes collaborent également avec les membres du corps enseignant et médical en participant à des réseaux et à des réunions pluridisciplinaires: réseau « santé », GRAPPE, ...

Comme dans tous les Services PPLS de la région scolaire CRENOL, les demandes d'interventions augmentent chaque année, et les spécialistes doivent trouver des solutions pour pallier cette difficulté.

Au niveau des soutiens, différentes interventions sont donc privilégiées :

- Les prises en charges individuelles sont toujours proposées, mais, lorsque cela se justifie, les thérapeutes organisent des traitements de groupe.
- Les interventions en classe (prévention, travail en classe du CIN).
- Sur le plan de l'accueil des nouvelles demandes, les spécialistes proposent, lorsque la situation s'y prête, de la guidance avec les parents ou avec les enseignants.

Relevons toutefois que, malgré ces mesures, certains élèves doivent être envoyés en privé, par manque de place au Service ou lorsqu'un traitement intensif s'avère nécessaire.

Perspectives pour 2013 :

L'année 2012 a été riche en changements, néanmoins l'équipe est attentive à garantir la qualité des prestations offertes aux usagers. Les spécialistes poursuivent leur travail de réflexion afin d'améliorer encore leurs services.

Par ailleurs, dans le prolongement d'un processus entamé depuis plusieurs années dans la région CRENOL, un rapprochement sous forme de fusion des équipes PPLS du Mont-sur-Lausanne, Cugy et environs avec l'équipe d'Epalinges est prévu pour la rentrée scolaire d'août 2013.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le rôle du psychologue-conseiller en orientation est d'accompagner les élèves qui le souhaitent dans leurs démarches d'élaboration et de réalisation d'un projet scolaire et/ou professionnel. Le travail d'orientation s'effectue principalement avec les élèves de 8^{ème} et 9^{ème} année ou en âge de quitter l'école.

Les prestations décrites ci-dessous donnent un aperçu de ce qui est proposé aux élèves dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle :

- Séances en classe de sensibilisation au choix professionnel et d'information sur différents métiers ou formations.
- Entretiens individuels avec les élèves, parfois accompagnés des parents qui le désirent, afin de les aider dans leurs démarches d'orientation : connaissance de soi, exploration de ses intérêts professionnels, connaissances des filières de formation et leurs débouchés.
- Tests (aptitudes et/ou intérêts)
- La mise à disposition de documents : fiches Infop, (fiches d'information sur des professions), fiches Ecol'Info, dossiers sur des métiers ou des écoles, DVD relatif à différentes professions, la plupart de ces documents se trouvent sur le site Internet www.vd.ch/orientation
- Soutien psychologique ponctuel en cas de difficultés personnelles et collaboration avec d'autres professionnels si nécessaire : doyen, infirmière scolaire, médiateur, psychologue scolaire ou médecin traitant.
- Aide en vue de trouver une place de stage, une place d'apprentissage, une solution de formation ou d'intégration professionnelle pour les élèves qui en ont besoin.
Les élèves ont, entre autres, accès à notre bourse de places d'apprentissage réalisée à partir d'une enquête menée par les centres d'orientation auprès des entreprises formatrices du canton. Cette liste est régulièrement mise à jour et peut être consultée le site Internet www.vd.ch/orientation
- Information continue tout au long de l'année sur les différentes manifestations liées à la formation (portes ouvertes d'écoles ou d'entreprises, salons de l'apprentissage, visites Info-métiers, etc.)

En ce qui concerne les choix des élèves en juillet 2012, nous observons la répartition suivante :

Elèves de la classe de développement

- 1 préformation Chartem unité bâtiment
- 2 inscriptions ateliers d'orientation professionnelle
- 1 inscription OPTI

Elèves de la voie secondaire à options

Garçons

2 apprentis monteurs - électriciens
 1 apprenti mécanicien de production
 1 apprenti ébéniste
 4 inscriptions au Raccordement I

Filles

1 inscription dans une école de coiffure
 1 inscription au Raccordement I
 1 inscription à l'OPTI

Elèves de la voie secondaire générale

Garçons

1 apprenti charpentier
 1 apprenti polymécanicien
 1 apprenti employé de commerce
 1 apprenti cuisinier
 1 préapprentissage ETML
 3 inscriptions au gymnase ECGC
 2 inscriptions à l'OPTI
 2 inscriptions Ecole privée
 1 élève à la recherche d'une solution

Filles

1 apprentie assistante dentaire
 1 apprentie cuisinière
 3 apprenties employées de commerce
 2 apprenties assistantes en pharmacie
 1 inscription au Raccordement II
 1 inscription au gymnase ECGC

Elèves de la voie secondaire de baccalauréat

Garçons

8 inscriptions au gymnase Ecole de maturité
 1 inscription au gymnase ECGC
 1 apprenti électronicien maturité professionnelle
 1 apprenti dessinateur architecture
 1 redoublement

Filles

18 inscriptions au gymnase Ecole de maturité
 1 inscription ECGC

REFECTOIRE SCOLAIRE

A fin décembre 2012, 170 élèves sont inscrits au réfectoire, soit 22 de plus que l'an dernier.

Par rapport à l'année scolaire 2011-2012, c'est une moyenne de 20 repas quotidiens sont servis en plus depuis la rentrée scolaire d'août 2012. Il y a aussi plus de pique-niqueurs.

La conséquence est une augmentation des frais liés au réfectoire, achat de la vaisselle ainsi que de tables et de chaises afin d'augmenter le nombre de places assises (actuellement 96), pour atteindre une capacité d'environ 120 places.

Les animateurs ont pris leurs marques et ce service est apprécié autant par les enfants que par les parents. D'ailleurs, plusieurs enfants ne fréquentant pas le réfectoire viennent participer aux animations dès 13h ou discuter tranquillement à une table du réfectoire. L'ouverture de la bibliothèque apporte une offre complémentaire également très utilisée par les élèves.

C'est donc avec plaisir que nous voyons l'évolution de cet outil de travail, qui répond de plus en plus à un besoin des parents.

Voici les chiffres pour l'année 2012:

Période	Nbre de repas	Moyenne/j	Nbre de jours
Janvier/juillet	5834	67.05	87
Août/décembre	4813	81.57	59
TOTAUX	10647	72.92	146

Nous avons donc une augmentation de 741 repas servis, pour un jour de moins que l'année précédente.

BIBLIOTHEQUE DES JEUNES

Comme mentionné dans le rapport de gestion de l'année précédente, l'année 2012 a été notamment marquée par l'installation et l'ouverture de la section adultes. Désormais, la commune d'Epalinges est dotée d'une vraie bibliothèque municipale qui est au service de toute la population.

A l'occasion de la première participation de la bibliothèque d'Epalinges à la fête du « Samedi des bibliothèques », organisée le 4 février, la première animation destinée aux adultes a été organisée. Cette manifestation a également permis d'annoncer la future ouverture de la section destinée aux plus âgés. C'est dorénavant effectif depuis les vacances estivales, puisqu'une partie de la bibliothèque a été transformée afin d'accueillir les collections pour les adultes.

Deux autres nouveautés ont également vu le jour cette année. La première concerne l'ouverture de la bibliothèque tous les mardis jusqu'à 20h ainsi que durant les vacances scolaires. Quant à la seconde, elle a été possible grâce à la participation de Monsieur Raymond Burki, dessinateur palinzard bien connu, lequel a offert un logo de sa création qui représente particulièrement bien la nouvelle formule de la bibliothèque. Ce logo peut être visible sur le nouveau site internet de la bibliothèque : www.bibepal.ch

En 2012, la bibliothèque a accueilli 90 visites de classe dans le cadre du programme de sensibilisation à la lecture. A chaque visite, les collaboratrices dispensent des explications, des informations, présentent les nouvelles acquisitions, leurs "coups de cœur" et, le plus souvent, une lecture intervient. Invariablement, de nombreux élèves reviennent s'inscrire ou se réinscrire, après chaque visite, et deviennent des lecteurs plus réguliers.

Durant l'année, la bibliothèque a prêté 30'892 livres et documents divers. La bibliothèque compte 1'998 lecteurs inscrits. Parmi eux, 194 nouvelles inscriptions ont été enregistrées durant l'année, dont 53 adultes.

Si 1'102 documents abîmés, défraîchis ou désuets ont été supprimés des étagères de la bibliothèque, 1'640 nouveaux titres ont trouvé leur place sur les rayonnages afin d'assurer l'enrichissement de l'offre.

Au 31 décembre 2012, l'état des collections de la bibliothèque et de la salle de documentation comptaient 22'641 livres et autres documents.

CULTES

Les communes de Lausanne, Savigny et Epalinges sont liées par une convention en ce qui concerne les frais d'entretien courant de la paroisse catholique de St-Etienne, sise à la route d'Oron. D'après l'annexe 1 de la convention font partie de ces frais et sont, par conséquent, à la charge des communes :

- les travaux d'entretien et de réparation courants des bâtiments d'église et des locaux pour l'instruction religieuse;
- la fourniture, l'entretien et la réparation du mobilier des bâtiments d'église nécessaires au culte et à l'instruction religieuse;
- les frais d'eau, d'électricité, de chauffage et de nettoyage des bâtiments et locaux précités.

La nouvelle convention de subventionnement des frais d'entretien et d'exploitation du lieu de culte de la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) a été signée par l'Exécutif en date du 6 décembre 2010 (pour mémoire, la précédente datait du 7 avril 2008). Elle est entrée en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Conclue pour une durée de cinq ans (contre deux précédemment), avec possibilité de dénonciation 6 mois avant l'échéance de la convention et au tiers le nombre de communes requises, elle prévoit, à l'instar de termes de l'ancienne convention, une clé de répartition en fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune. Seules les communes comptant plus de 10 fidèles participent aux frais forfaitaires d'un montant de CHF 30'000.00. Pour Epalinges, comptant 26 membres parmi ses habitants (contre 38 précédemment), c'est la somme de CHF 876.40 qui a été versée pour 2012, à l'instar de 2010 et 2011, contre CHF 1'069.40 en 2009 et 2008.

Le 13 décembre 2011, la Municipalité s'est vue accorder, par le Conseil communal, un crédit de CHF 330'000.00, nécessaire à sa participation aux travaux de restauration du Temple des Croisettes (le coût total du chantier étant réparti 50/50 entre les communes de Lausanne et d'Epalinges, selon convention). Le chantier, entièrement réalisé en 2012, fut terminé pour les festivités nécessaires à marquer le 350^{ème} anniversaire de cet édifice (novembre 2012). Le coût final des travaux n'est pas encore connu, mais il devrait respecter le budget prévu selon les informations données par Lausanne ; toutefois, Epalinges a d'ores et déjà versé un acompte de CHF 300'000.00.

Toujours dans le cadre du 350^{ème} anniversaire précité, la commune a financé la création d'un ouvrage, édité à 1000 exemplaires, intitulé « L'Eglise des Croisettes à Epalinges – 350 ans », réalisé par Mme Heidi Viredaz-Bader & M. Francis Michon.

POLICE & POLICE ADMINISTRATIVE

SERVICE DE POLICE jusqu'au 30 juin 2012

SÉCURITÉ PUBLIQUE & POLICE ADMINISTRATIVE dès le 1^{er} juillet 2012

Pour plus de compréhension, à quelques exceptions près, il n'a pas été fait de différence dans le présent rapport entre Police et Police administrative. On lira donc Police pour les deux dénominations.

Suite à la mise en place de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), faisant suite à la votation sur la police coordonnée, une délégation, composée du Syndic, du Municipal de Police, du Secrétaire Municipal et du Chef du poste de police, rencontrait le Commandant de la Gendarmerie Vaudoise, le Lt-Col Botteron, le 13 décembre 2011. Ce dernier informait que, dans le cadre de la réforme policière, il n'était plus possible qu'Epalinges garde sa Police communale. Il précisait qu'il pouvait prolonger l'accréditation de ladite police, sous la houlette de la Police cantonale, jusqu'au samedi 30 juin 2012, au plus tard.

Les conséquences en furent des conditions de départ facilitées accordées aux agents en uniforme qui désiraient réorienter leur carrière vers un autre corps constitué.

L'adj Pierre-Alain Morier a quitté sa fonction de remplaçant du Commissaire, le 29 février 2012, pour s'en aller œuvrer à l'APOL (Association Police Lavaux).

Le brig Jacques Küng a quitté le Corps de police le 31 mars 2012, pour rejoindre l'EPOC (Entente policière du Chablais) à Villars-sur-Ollon.

L'app André-Eric Tenthorey a cessé son activité au sein du Corps de police d'Epalinges, le 31 mai 2012 pour aller servir la PRM (Police Région Morges).

Le Commissaire Yves Glayre, le Sgt Philippe Boichat ainsi que l'AP Marcel WAELCHLI sollicitaient la possibilité de rester au service de la commune et former alors une Police administrative. Dès le 1er juillet 2012, ce service traite les nombreuses tâches administratives anciennement diluées dans le travail journalier de la Police communale.

Les tâches confiées à la Police municipale sont mentionnées dans le rapport de gestion 2007; nous ne les rappellerons pas ici. La liste des tâches administratives est jointe au présent rapport.

Dans le premier semestre 2012, une collaboration encore plus étroite avec la Gendarmerie vaudoise a donc été mise en place avec le Sgt Francis Etienne, du poste de Gendarmerie d'Epalinges.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le Sgt Etienne a été rattaché au poste du Mont-sur-Lausanne, sous la direction de son chef, l'adj Pierre-Alain Pittet, dont Epalinges dépendra désormais.

Afin de présenter la réforme policière et ses conséquences à la population palinzarde, une séance d'information publique a été organisée, en collaboration avec la Police cantonale, à la salle des spectacles, le 6 septembre 2012. Une seule question, concernant le poste à Epalinges, a été formulée, la majorité des autres interventions concernaient essentiellement la sécurité aux abords des écoles. Environ 200 personnes étaient présentes.

Globalement, le nombre des interventions a été stable dans le premier semestre 2012. Par contre, un des postes en augmentation est l'enregistrement des plaintes. Pour le premier semestre 2012, les policiers palinzards ont enregistré 101 plaintes pénales, contre 112 pour toute l'année 2011. Cela provient, entre autre, du fait de l'augmentation des tâches déléguées aux agents, suite à la mise en place de la réforme policière. On s'est aperçu que certaines polices alentours envoyaient alors passablement de citoyens pour déposer plainte à Epalinges.

En chiffres, les tâches administratives de la police se traduisent comme suit : 101 plaintes (112 en 2011), de 30 rapports de constats (30), 216 procès-verbaux de contravention (322), 630 amendes d'ordre (686), 659 transmissions de commandements de payer (800), 31 rapports de naturalisation (45), 10 enquêtes spéciales (40), 6 rapports pour personnes en situation irrégulière (18).

En 2012, la police municipale a posé 630 amendes d'ordre pour un montant total de CHF 30'330.--. Au niveau du contrôle du stationnement, l'infraction majeure est toujours le défaut du disque de stationnement derrière le pare-brise. Quand bien même, à Epalinges, toutes les zones de stationnement sont gratuites. Il suffit pour cela d'apposer son disque et de respecter le temps de parcage dévolu à la zone où l'on stationne. Au niveau des infractions dénoncées en 2012 par le Corps de police, 6 personnes ont été interpellées pour conduite sans permis ou sous une mesure de retrait du permis de conduire (19 en 2011).

Le contrôle de la taille des haies a généré 50 courriers de la part du Service de Police. Sur ce nombre, 35 propriétaires ont satisfait aux exigences, 10 rappels ont dû être émis avec un nouveau délai, 4 délais avec échéances diverses (dans un délai raisonnable) ont été accordés et un propriétaire conteste encore et toujours une partie de nos exigences. Son dossier est toujours en cours auprès de la Municipalité.

En 2012, la police a aussi traité quelque 180 courriers pour aviser nos aînés du Plan canicule.

Signalons encore que la Police municipale a recensé 565 chiens, qu'elle est intervenue à 10 reprises pour faire enlever des voitures hors d'usage (8), et qu'elle a enregistré 84 objets trouvés (101).

Au niveau de la formation continue, les agents ont continué leur formation continue afin de pouvoir exercer les nouvelles prérogatives suite à l'introduction de la nouvelle loi sur la police.

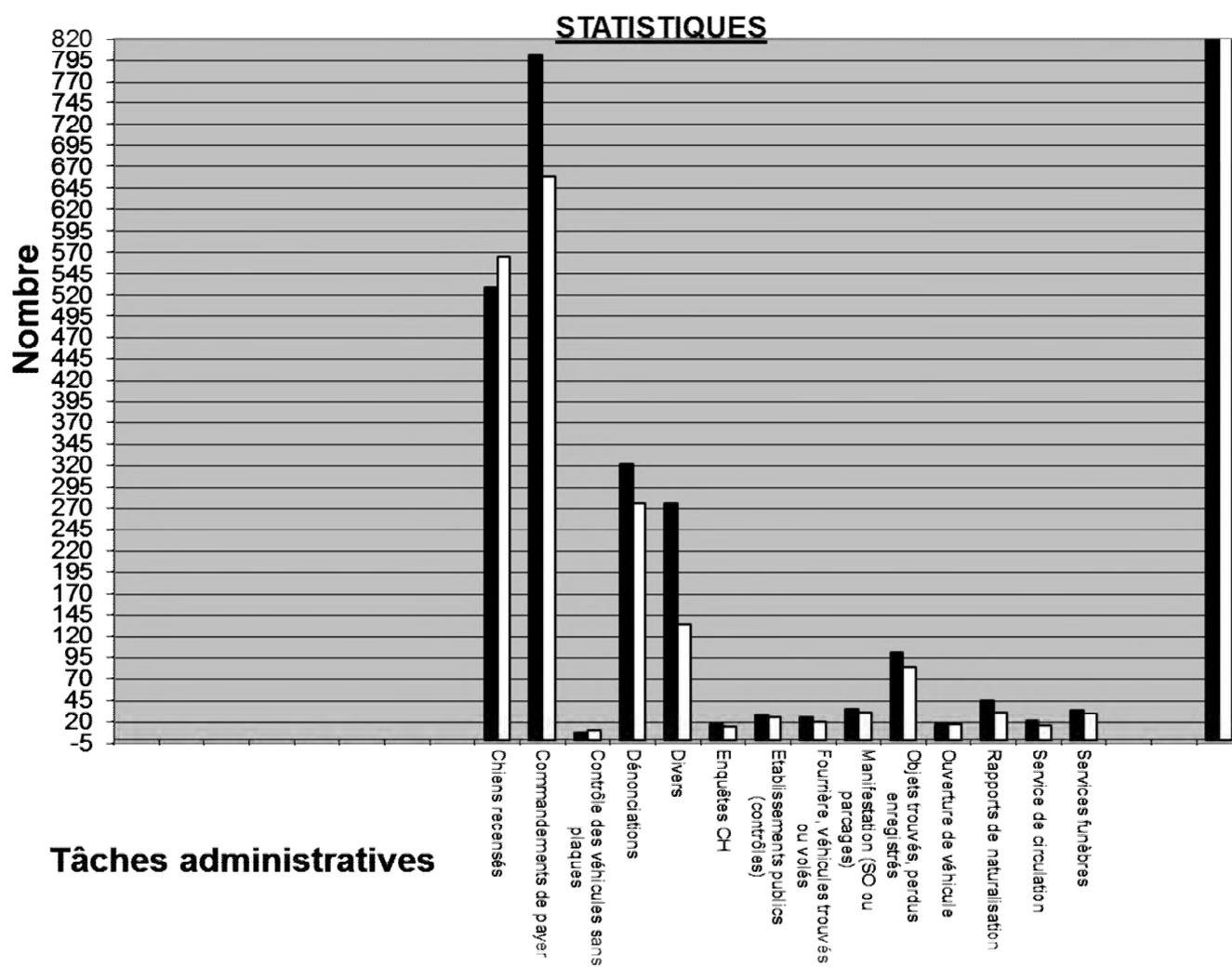
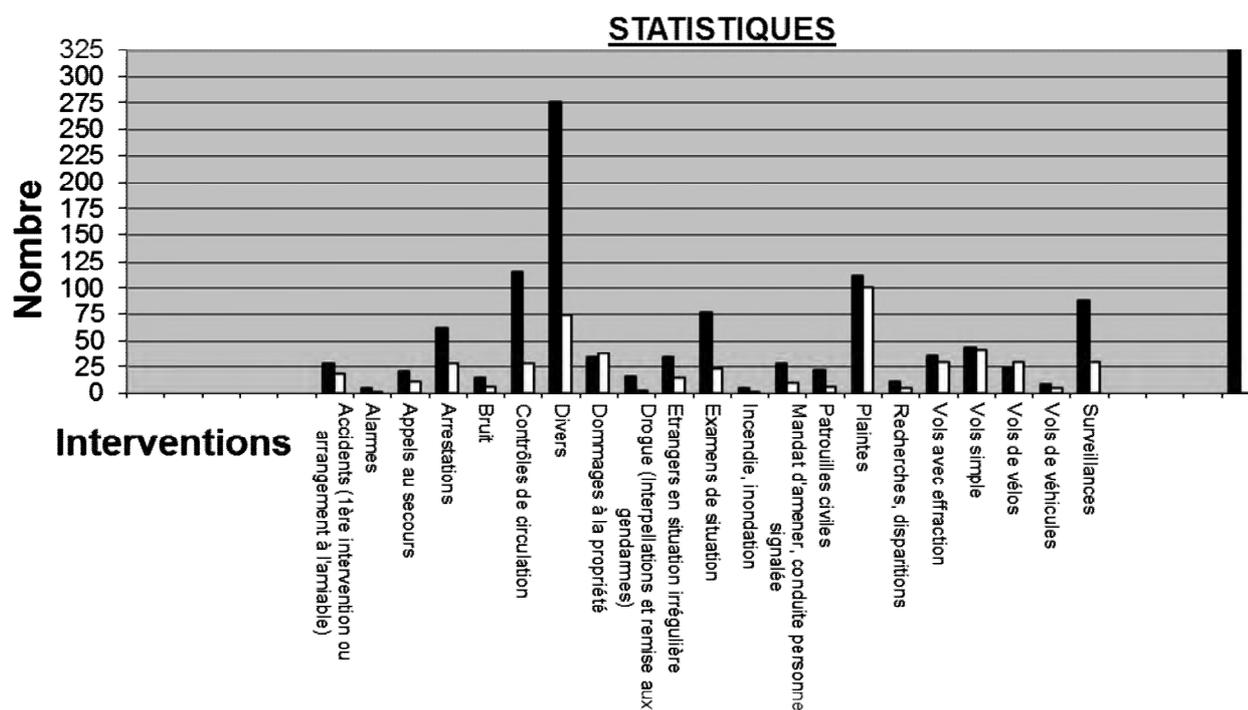
LISTE ALPHABETIQUE DES TÂCHES **DU PERSONNEL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE & POLICE ADMINISTRATIVE**

- administration et secrétariat de la Commission de police
- administration, rédaction, contrôle des prés, des haies et lisières de forêt
- approvisionnement économique du pays AEP
- BPA, préposé communal
- caisse de poste et livre de compte
- cimetière, gestion du registre des inhumations
- cimetière, gestion des demandes de pose de monuments
- cimetière, questions relatives aux règlements
- classement général
- contrôle de la signalisation des chantiers
- contrôle des fouilles et permis
- contrôle des véhicules sans plaques
- contrôle du stationnement sur le domaine public et privé communal
- contrôle et contacts avec les établissements publics
- contrôle et inventaire du garde-meubles communal

- contrôle patentes des appareils automatiques
- correction des rapports établis par le personnel
- correspondance administrative et diverse
- délivrance et gestion des autorisations de parcage, enseignants, CMS, tennis
- économat et équipement bureau de police administrative
- encaissement des permissions de café
- enquêtes pour le contrôle des habitants
- enquêtes pour le SPOP
- établissement des rapports de naturalisation
- gestion, notification et facturation des commandements de payer
- gestion de la fourrière des vélos volés/trouvés
- gestion du budget
- gestion et administration des amendes d'ordres
- GRPA – Membre du Groupe romand de prévention des accidents sur les chantiers
- horaires et contact avec les patrouilleuses
- inspectorat des chantiers
- inventaire du matériel et de la signalisation
- membre cellule de crise écoles d'Epalinges
- membre de la Commission administrative du service intercommunal des taxis
- membre de l'EM, économie de guerre
- mise à jour, tri et contrôle des bulletins d'hôtel
- numérotation des immeubles et tenue du plan
- panneaux de prévention BPA
- plan canicule
- planton de circulation en cas de manifestation
- planton de prévention aux alentours des écoles
- plaques de rues
- police du commerce
- pose et entretien de la signalisation verticale et horizontale
- prévention radar
- procédure et en matière d'objets trouvés perdus
- recensement de la signalisation endommagée, taguée
- recensement des chiens
- recensement des entreprises
- recensement logements et locaux commerciaux vacants
- réception guichet
- remplacement des patrouilleuses scolaires, en cas d'absence
- secrétariat, rédaction
- tableaux de service
- tenue des locaux de la signalisation
- visa et signature correspondance

SERVICES D'ORDRE

Une année très calme au niveau des interventions pour des manifestations sur la Commune. Aucun incident n'est à relever pour 2012.



■ 2011 □ 2012

NOMBRE D'INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LA POLICE MUNICIPALE
du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012

	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Accidents (1ère intervention ou arrangement à l'amiable)	29	19
Alarmes	5	2
Appels au secours	21	12
Arrestations	62	28
Bruit	15	7
Contrôles de circulation	115	29
Divers	276	74
Dommages à la propriété	34	38
Drogue (Interpellations et remise aux gendarmes)	16	3
Etrangers en situation irrégulière	35	15
Examens de situation	77	24
Incendie, inondation	5	1
Mandat d'amener, conduite personne signalée	28	10
Patrouilles civiles	22	7
Plaintes	112	101
Recherches, disparitions	11	6
Vols avec effraction	36	30
Vols simple	44	42
Vols de vélos	25	30
Vols de véhicules	9	6
Surveillances	89	30
TOTAL	<i>1066</i>	<i>514</i>

NOMBRE D'INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LA POLICE CANTONALE A EPALINGES EN 2012

Loi / Infractions (article), y c. tentatives	0
Homicides (Art. 111-113/116)	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	13
Voies de fait (Art. 126)	0
Mise en danger (Art. 129)	2
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	2
Abus de confiance (Art. 138)	212
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	3
dont vol à l'arrachée	22
dont vol à la tire/astuce	19
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	8
dont vol par introduction clandestine	90
dont vol par effraction	19
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	4
Brigandage (Art. 140)	47
Dommmages à la propriété sans vol (Art. 144)	110
Dommmages à la propriété lors de vol	3
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	0
Extorsion et chantage (Art. 156)	0
Recel (Art. 160)	12
Menaces (Art. 180)	0
Contrainte (Art. 181)	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	3
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	98
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	1
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	0
Viol (Art. 190)	1
Incendie intentionnel (Art. 221)	2
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	0
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	0
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	0
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	23
Vol de véhicule (Art. CP 139/LCR 94)	6
Vol de plaque (Art. LCR 97)	19
Consommation (contravention) (Art. 19)	16
Possession/saisie (Art. 19)	0
Trafic (Art. 19)	0

INHUMATIONS

Les convois funèbres sont confiés aux Pompes funèbres Cassar S.A. (concessionnaire officiel). Les familles sont cependant libres de passer par une autre entreprise.

Le Service des Inhumations (Police) a enregistré 103 décès (80 en 2011). Sur ce nombre, 36 corps ou urnes ont été inhumés dans les cimetières d'Epalinges (34) dont 10 venant d'autres communes (6). En outre, les cendres de 6 personnes ont été versées dans la "Tombe du souvenir" (6).

50 personnes décédées à Epalinges ont été inhumées dans une autre commune (35), la plupart provenant de Sylvana (36 décès en 2012) et de l'EMS « La Girarde » (17 décès en 2012).

L'ancien cimetière est réservé aux concessions funéraires où trois concessions ont été accordées en 2012. Un nouveau plan de répartition des concessions funéraires devrait voir le jour en 2013. De plus, pour la première fois, le Service des Inhumations a dû demander l'autorisation au Canton afin de procéder à la pose d'un caveau, selon les vœux de la famille, conformément à la procédure prévue par le Règlement.

CIRCULATION, SIGNALISATION ROUTIERE

Le personnel de la Police a assisté à de nombreux rendez-vous de chantier sur le réseau routier palinzard.

La Gendarmerie vaudoise a procédé à 13 reprises à des contrôles de vitesse sur la commune. La proportion des dénonciations (par rapport aux véhicules contrôlés) varie entre 3 et 17 %.

La Police a installé une cinquantaine de signaux routiers. Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme en matière de signalisation routière, en 2012, le remplacement d'une partie des panneaux usagés s'est poursuivi de manière à être en conformité. Dès lors, à peu d'exceptions près, la signalisation routière de la Commune d'Epalinges est désormais aux normes de l'OFROU, par rapport à d'autres communes qui n'ont pas anticipé ce changement de norme. Pour rappel, le changement de norme peut être crucial si les panneaux de signalisation ne sont pas conformes et peut engager la responsabilité de la commune en cas d'accident.

D'autre part, une partie de la signalisation horizontale (marquage) a été refaite ou complétée sur le territoire communal.

L'attribution des numéros d'immeubles s'est poursuivie partout où cela s'avérait nécessaire, notamment aux endroits où de nouvelles constructions ont vu le jour.

PREVENTION DES ACCIDENTS SUR LES CHANTIERS DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL

Deux représentants de la Commune d'Epalinges, soit MM. Bernard Gleyre et le responsable de la police administrative le Lt Yves Glayre, s'occupent de contrôler les divers chantiers à Epalinges. En 2012, ils ont assisté à deux cours au sein du Groupement Romand de Prévention des Accidents (GRPA), au printemps et en automne. La collaboration avec le représentant régional de la SUVA permet de perfectionner leurs connaissances dans ce secteur si pointu et riche en réglementations. En 2012, 4 journées d'inspections se sont déroulées sous une parfaite coordination et 27 chantiers ont été contrôlés. Lors de ces journées, il a fallu faire cesser les travaux à 4 reprises afin d'exiger des mesures pour rétablir la sécurité sur les sites contrôlés.

A part ces 4 cas sérieux, en 2012, la sécurité sur les chantiers était satisfaisante.

De plus, la police municipale a dû intervenir à trois reprises, afin d'appuyer les inspecteurs de surveillance du travail dans les chantiers et la construction. Au total, ce sont 10 personnes en situation irrégulière et travaillant au noir, qui ont été entendues et dénoncées auprès de l'Autorité.

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS

L'association intercommunale pour la réglementation du service des taxis regroupe les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Paudex, Pully, Le Mont, Prilly et Renens. Ses statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 13 août 2003.

Le but de l'association est de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Epalinges est représentée au conseil intercommunal (un délégué issu du conseil communal et le municipal en charge de la police). Yves Glayre est également membre de la commission administrative.

C'est Taxi Services Sàrl qui exploite le central unique des exploitants A, qui couvre le périmètre du service intercommunal.

Dès le 1^{er} janvier 2009, chaque exploitant de taxi au bénéfice d'une autorisation de type A (permettant l'usage accru du domaine public en stationnant sur les places officielles), a dû s'affilier chez Taxi Service Sàrl. Le service public des taxis est ainsi amélioré, du fait que les clients ne s'adressent désormais plus qu'à un central pour la commande d'un véhicule.

Une poignée d'irréductibles indépendants est toujours en procédure auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) contre l'Autorité, refusant de se soumettre aux nouvelles dispositions du Règlement sur le central d'appel. Rendez-vous est pris en 2013 pour le verdict espéré de cette histoire sans fin.

Au niveau de la Législation, la Commission administrative a étudié, mis en place et fait avaliser auprès du canton des modifications importantes concernant le RIT (Règlement intercommunal des taxis). Ces nouvelles règles, voulues par l'Autorité ont, pour une fois, également été avalisées par la profession. En résumé, les quatre principales nouveautés sont :

Premièrement, tout exploitant au bénéfice d'une autorisation A (permettant le stationnement sur les places du domaine public) est tenu de déposer définitivement son autorisation au plus tard à la fin du mois durant lequel il atteint l'âge de 72 ans.

Deuxièmement, l'exploitant ne peut engager de conducteurs que par le biais d'un contrat de travail, au sens des art. 319 et ss du Code suisse des obligations. Une copie du contrat signé par les deux parties est remise dans les 10 jours par l'exploitant au préposé intercommunal.

Troisièmement, le transfert d'une autorisation A ne peut intervenir que s'il n'a aucun caractère spéculatif et uniquement lorsque le repreneur est le conjoint ou le descendant du précédent détenteur de l'autorisation et exerce la profession de conducteur de taxi dans la région lausannoise.

Pour terminer, auparavant, un exploitant pouvait bénéficier d'une dispense de conduire illimitée en présentant un certificat médical. Désormais, en cas d'incapacité temporaire de conduire pour raison de santé, la Commission administrative peut accorder une dispense pour une durée limitée ; cette dispense peut être renouvelée pour une durée ininterrompue de trois ans au maximum. Une dispense, d'une durée de six mois au maximum, peut également être accordée pour un autre motif valable.

CONTROLE DES HABITANTS

Depuis le début de l'année 2012, l'effectif renforcé du bureau de contrôle des habitants est composé de deux personnes à temps plein et de deux collaboratrices à temps partiel (60 % + 40 %); il s'occupe également de la Police des étrangers.

Le CH a enregistré 2'024 mutations contre 2'021 en 2011, à savoir 1'122 arrivées et naissances, 902 départs et décès (942). Il s'est occupé en outre de 2'653 dossiers d'étrangers (2'900). Ces mutations concernent uniquement la population résidente de la commune, mais pas celle en séjour.

Les autres événements (mariages, divorces, changements d'adresses, etc.) ne sont pas comptabilisés mais ils conduisent, chaque fois, à la mise à jour du fichier.

Au 31 décembre 2012, Epalinges comptait 8'856 habitants contre 8'634 une année auparavant, selon la répartition suivante : 3'798 femmes (3'690 en 2011), 3'461 hommes (3'371), 788 filles (764), 809 garçons (809). La population suisse était au nombre de 6'408 (6'357) ou 72.36 % (73.6 %).

FEU

L'année 2012 a débuté par un changement fondamental : le départ à la retraite du capitaine Jean-Luc Favre et la reprise du commandement par Yves Gorka. Ce changement devait être le début d'une profonde mutation du SDIS d'Epalinges pour se mettre en conformité avec la LSDIS d'ici au 1^{er} janvier 2014 et devait passer par la finalisation formelle de la collaboration unissant les communes de Savigny, de Lausanne pour la zone foraine des Râpes et d'Epalinges. La commune de Savigny a dénoncé la convention la liant aux deux autres entités au 31 décembre 2013.

Toutes les tâches indispensables au respect du standard de sécurité qu'est en droit d'attendre la population de notre région, sont intégralement réalisées par des sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers, hommes et femmes, effectuent un travail exemplaire qui n'est que trop rarement relevé et ce bien souvent au détriment de leur vie privée ou professionnelle.

Le corps des sapeurs-pompiers était composé de 60 membres répartis comme suit : 34 membres du DPS (32 hommes et 2 femmes) – 19 membres du DAP (14 hommes et 5 femmes) et 7 recrues (4 hommes et 3 femmes), l'Etat-major est composé de 7 membres.

Les interventions sont assumées par le DPS (détachement de 1^{er} secours), selon le schéma suivant : du lundi au vendredi, le groupe A assure toutes les missions de 06.00 à 18.00 ; en dehors de ces heures et le weekend, les missions sont assurées par le reste du personnel du DPS (groupes E et F), toute personne disponible sur la commune se rendant en caserne. Depuis l'automne, une nouvelle répartition des interventions de nuit et de week-end a été mise en place ; les groupes E et F interviennent alternativement une semaine sur deux. L'effectif minimum n'étant pas garanti, le groupe G, composé de nouveaux incorporés ayant peu d'expérience, a été créé ; ce groupe a pour directive de venir en caserne pour toutes les interventions. Le DPA (détachement d'appui) est mobilisable à la demande du chef d'intervention en cas d'alarme de grande ampleur.

En 2012, l'instruction a encore une fois été de très bonne qualité grâce à une équipe instruction compétente et très motivée ; il y a eu 15 exercices ARI, 215 exercices DPS et 4 exercices pour l'ensemble du SDIS. Une équipe de huit porteurs ARI a suivi un module de formation, d'une journée, concernant le travail du porte-lance et un second sur les phénomènes du feu (flash over et backdraft).

Un premier recrutement, sous l'égide de la FVSP, sans campagne de publicité auprès de la population palinzarde, a eu lieu le jeudi 3 novembre ; résultat décevant, seules cinq personnes se sont déplacées. Un second recrutement a été réalisé en date du 5 décembre, avec envoi d'un courrier à tous les habitants de 19 et 20 ans. Sur environ 400 envois, une vingtaine de personnes se sont présentées en caserne et sept jeunes se sont portés volontaires (trois seulement ont terminé la formation ...).

En chiffres, l'activité du service du feu a été la suivante : 126 interventions, (17 feux, 24 inondations, 48 déclenchements d'alarme automatique, 3 DCH, 2 sauvetages de personnes ; 1 sauvetage d'animal ; 4 préventions ECA ; 2 sécurisation de route ; 15 interventions techniques ; 10 divers) représentant un total de 1460 heures de travail. Un total de 1777 heures a été consacré à l'instruction ; il y a eu 15 exercices ARI ; 15 exercices DPS et 4 exercices pour l'ensemble du SDIS.

Lors de l'édition 2012 du Téléthon, les animations, buvettes et cantine, ainsi que la vente des peluches, organisées par le SDIS d'Epalinges a permis de faire un don de CHF 3'867.05 au Téléthon Suisse.

La gestion du SDIS s'effectue entièrement par informatique, le programme ECANET permet d'incorporer les recrues et de gérer l'ensemble de l'instruction; il contient également le contenu des cours donnés par l'ECA, ce qui donne la possibilité de prendre les informations utiles à l'organisation des exercices du SDIS. Le logiciel ECADIS-Windows est une base de données permettant la gestion de l'ensemble personnel/activités et messages via l'ECA. Cet outil permet également l'échange de données entre les SDIS et l'ECA.

Le parc de véhicules est actuellement composé de : 1 tonne pompe Iveco Magirus (propriété ECA), 1 Mercedes 416 CDI 4x4 (propriété communale), 1 Mitsubishi Canter Fuso & C 18 Inondation (propriété communale), 1 Toyota 4x4 Hi-Ace transport de personnes (propriété communale), 1 remorque ARI (propriété ECA), 1 motopompe Type 2PC (propriété communale), 1 échelle remorquable (propriété communale), 1 Renault Kangoo (d'occasion) a été acheté pour l'officier de service. Ce véhicule a été aménagé de plans ainsi que du matériel nécessaire pour la gestion administrative des interventions; il est conçu pour gérer l'ensemble du territoire conventionné.

Comme chaque année, le SDIS d'Epalinges a participé au traditionnel concours cantonal des sapeurs-pompiers et s'est classée au 1^{er} rang dans la catégorie Tonne-Pompe. La participation a ce concours permet aux sapeurs-pompiers y participant d'approfondir les connaissances travaillées lors des exercices et d'obtenir des automatismes très importants tant au point de vue de la sécurité personnelle que des délais d'intervention.

L'échec de la fusion avec la commune de Savigny engendre une multitude d'interrogations et de défis à relever pour l'année à venir afin de garder le bon niveau d'instruction, la motivation et l'esprit de corps.

PROTECTION CIVILE

Comme mentionné dans le rapport 2011, la commune d'Epalinges est rattachée, depuis le 1^{er} janvier 2012, à la Protection civile de la région Lausanne-District, laquelle regroupe les communes suivantes : Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxtiens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne.

Instructions :

Cette année, 5'125 jours de service ont été effectués, lesquels peuvent être répartis de la manière suivante :

- 3'934 jours de cours de cadres, cours de répétitions (maintien du niveau de formation)
- 1'086 jours ont été effectués au profit d'appui aux tiers
- 105 jours réalisés à l'occasion de situation d'urgence.

Dans le cadre de ses cours d'instructions, la protection civile (PCi) a procédé au déménagement de pensionnaires (transport de personnes et d'effets personnels) de l'EMS d'Oron-la-Ville dans le nouvel EMS de La Girarde, à Epalinges.

En mars, c'est un vaste exercice incluant les éléments de protection des biens culturels des Organisations régionales de protection civile de l'Ouest-Lausannois, de Lausanne-District et le Consortium de sauvetage du patrimoine documentaire qui s'est déroulé sur le site du Palais de Rumine. 2'500 volumes soumis aux dégâts du feu, du vandalisme et de l'eau ont été évacués par les soins de la PCi, puis triés et régénérés avec la collaboration des instances spécialisées.

Engagements :

Plusieurs engagements d'urgence ont nécessité l'intervention de la PCi, à savoir :

- Inondations (certains bâtiments de l'école de Grand-Vennes, bâtiment communal à Montheron, siège du CIO à Vidy)
- Soutien logistique d'un EMS au Mont-sur-Lausanne et préparation d'un accueil pour sans-abri
- Implication très large dans le plan "canicule" (lequel n'a pas été déclenché)
- Championnat du monde de course d'orientation "WOC 2012". Plus d'une centaine d'astreints ont été engagés pendant la période de juillet en soutien à l'organisateur (montage des infrastructures temporaires, sécurisation des sites, gestion des parkings, installation et exploitation d'un poste de commandement).

Contrôle périodique des abris :

Le contrôle des abris s'est effectué selon le processus habituel (227 contrôlés sur 234 planifiés).

Objectifs pour la prochaine année :

- Poursuivre la connaissance du dispositif
- Consolider la collaboration avec les partenaires
- Recruter de nouveaux cadres
- Développer des variantes favorisant la décision et entraîner la conduite en situation d'urgence.

SECURITE SOCIALE

AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES

Les frais de fonctionnement relatifs aux agences d'assurances sociales de l'association RAS comprennent les salaires du personnel, les frais de mobilier et de matériel informatique, de même que tous les frais de bureau habituels. Ils tiennent compte aussi de la location des locaux nécessaires. La dépense totale est répartie entre les communes signataires sur la base du nombre d'habitants.

Suite au déplacement du bureau technique communal à la Maison Palinzarde, nous avons effectué le réaménagement du local sis au rez-de-chaussée de la Maison de commune, afin d'y accueillir le bureau de l'agence sociale (voir texte sous chapitre « Bâtiments »). Il s'agissait de créer une cloison pour séparer le bureau de l'accès direct au local de pause du personnel et de rafraîchir le parquet ainsi que les murs.

La surface des nouveaux locaux étant inférieure à celle précédemment occupée (36 m² contre 50 m²), une nouvelle convention, applicable au 1^{er} janvier 2013, a été passée avec la RAS, fixant à CHF 6'372.00 le loyer annuel, charges incluses. Il est également perçu : un forfait de CHF 400.00 pour la consommation électrique et des frais de conciergerie CHF 800.00 (inclus produits de nettoyage). L'accès aux données informatiques du bureau du contrôle des habitants (registre des habitants) est accordé sans contrepartie financière.

REGIMES SOCIAUX

Le système mis en place concernant la péréquation intercommunale ne permet pas aux communes de connaître le montant définitif leur incombant pour l'année précédente, avant l'été de l'année suivante.

Pour 2012, la participation provisoire payée par Epalinges, au moment de la présente rédaction, se monte à CHF 6'902'406.90 (CHF 5'443'485.00 en 2011), montant auquel il faut ajouter CHF 1'745'798.00 (CHF 624'935.85 en 2011), correspondant à la part devant être rétrocédée dans le « pot commun » des recettes conjoncturelles (50% de l'impôt sur les successions et donations, de la part à l'impôt sur les gains immobiliers et des droits de mutation, ainsi que le 30% de l'impôt sur les frontaliers) et déduire CHF 431'934.80 (CHF 390'267.00 en 2011), représentant le solde en faveur de la commune d'Epalinges sur les comptes 2011. Le décompte final est attendu pour le mois de juillet 2013.

ASSOCIATION RAS EST LAUSANNOIS ORON-LAVAUX

L'association régionale pour l'action sociale (RAS) Est lausannois-Oron-Lavaux a été constituée le 28 septembre 1998; son siège est à Pully, à l'avenue de Villardin.

Les dépenses de fonctionnement du Centre social régional (CSR) ont été intégralement couvertes par l'enveloppe cantonale accordée par la LOF (Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale).

La participation communale à la régionalisation des agences communales d'assurances sociales se monte à CHF 137'800.- (CHF 128'110.- en 2011), soit CHF 15.45 par habitant (CHF 15.35 en 2011), ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à 2011.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL / OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

Le suivi des personnes à la recherche d'un emploi est assuré par l'ORP (office régional de placement). Cet office organise des entretiens périodiques et s'occupe aussi de la mise sur pied des programmes d'emplois temporaires subventionnés.

La nouvelle Loi sur l'emploi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Les missions des communes ont été supprimées pour les questions liées au marché du travail et à la politique de l'emploi. Les personnes sans emploi doivent désormais s'adresser directement à l'ORP. En matière de protection des travailleurs, la tâche est confiée à l'Inspection cantonale du travail. En matière de main-d'œuvre étrangère, la priorité du travailleur indigène n'est pas examinée pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE; le préavis communal est devenu sans objet.

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 4.9 % en janvier 2012 à 5,1 % en décembre 2012, alors qu'il était de 5.3 % à fin décembre 2011. Ce chiffre devrait légèrement augmenter en 2013, la reprise économique n'ayant eu lieu comme prévu. A fin 2012, Epalinges comptait 202 demandeurs d'emploi, dont 144 chômeurs, soit un taux de chômage de 3,3 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la participation financière des communes aux mesures actives de réinsertion professionnelle à l'intention des chômeurs est incluse dans la facture sociale.

ACCUEIL DE L'ENFANCE

Dans le cadre de la charte signée par les parties en 2009, la Municipalité a confié la gestion du RESEAU d'accueil de l'enfance à l'Association des l'Accueil de l'Enfance à Epalinges (AAEE). Les autorités communales sont représentées au comité de l'AAEE par un membre de la Municipalité et par une représentante du Conseil communal.

A l'instar de 2011, l'année 2012 a été plus particulièrement marquée par la coordination de l'avancement de la construction du Centre de vie Infantile de la Croix-Blanche. Dans ce cadre, la direction de l'AAEE a jeté les fondements d'une adaptation de son organisation structurelle afin d'être en mesure d'assumer la gestion du nouveau Centre de vie infantile qui a ouvert ses portes en août 2012 et a participé activement aux séances de commission de construction.

Etat des places d'accueil au 31 décembre 2012:

Nombre de places autorisées, selon autorisation d'exploitation du SPJ

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN ^[1] (moyens)	CIN/CYP ^[2] (écoliers)	Total
Pépinière	10	10	20		40
Ribambelle		0	20		20
Trottinette				60	60
Courte-Echelle				144	144
Le Jars'din	15	21	30		66
TOTAL	25	31	70	204	330

Taux d'occupation des différentes structures au 31 décembre 2012

Lieu d'accueil	Taux (en%)
Pépinière	97.68
Ribambelle	69.19
Trottinette	74.34
Courte-Echelle	59.63
Le Jars'din	76.59

Accueillantes en milieu familial

A la fin de l'année 2012, le RESEAU disposait également de 14 accueillantes en milieu familial qui s'occupaient de 77 enfants au total, soit 32 enfants préscolaires et 45 enfants parascolaires.

ASSOCIATIONS

APROMAD

Epalinges est membre de l'APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Couronne lausannoise) qui est chapeauté par l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile). Cette association a pour but de prendre des mesures de type préventif, curatif, de réadaptation et d'aide à la famille en faveur de toute personne momentanément ou durablement dépendante. Elle contribue ainsi à permettre à ces personnes de poursuivre leur existence à domicile.

L'APROMAD, c'est donc l'association qui assure la gestion des soins à domicile de la Couronne lausannoise. Les organes de l'association sont :

- l'Assemblée générale, constituée par les représentants des 52 communes sises sur le territoire attribué
- le comité constitué par un représentant de chaque CMS, de la directrice de l'association et d'un médecin.

Neuf CMS se répartissent le territoire desservi, soit : Echallens, Prilly-Sud, Prilly-Nord, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges, Oron, Pully, Cully et Readom.

Le financement de l'ensemble est assuré par les communes, le canton, les caisses maladie et les clients. Pour mémoire, les prestations offertes par les soins à domicile peuvent être résumées comme suit : soins de base, soins infirmiers, aide au ménage et repas livrés. Pour l'APROMAD, c'est au total 243'175 heures de prestations d'aide et de soins qui sont fournies par année auprès de 4'458 clients. Pour assumer l'ensemble de ces prestations, l'association compte près de 608 collaborateurs(trices).

La contribution 2012 de la commune à l'AVASAD s'est élevée à CHF 881'279.80 contre CHF 812'065.80 en 2011. Elle tient compte de l'augmentation de la population moyenne vaudoise, de l'impact du vieillissement de la population, ainsi que des prestations demandées par les clients actuels.

PRO FAMILIA

La participation facultative habituellement versée par Epalinges à Pro Familia, fait désormais partie intégrante de la facture sociale.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous concluons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- Oüi le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2012 et en donne décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Maurice Mischler (LS)

Le Secrétaire :

Alexandre Good